CDIC
Canada Deposit Insurance Corporation

2013 Annual Report

CDIC—Protecting a lifetime of savings

Canada

CDIC Mandate

As one of five federal agencies that make up Canada's financial safety net,* our role and mandate are unique: to provide insurance against the loss of part or all deposits and to promote and otherwise contribute to the stability of the financial system in Canada—for the benefit of those with deposits in CDIC member institutions. Moreover, we carry out this mandate in such a way as to minimize the Corporation's exposure to loss. Further information about CDIC is on our website (**www.cdic.ca**).

CDIC Deposit Insurance Coverage

What's covered?

CDIC insures eligible deposits held in each member institution up to a maximum of $100,000 (principal and interest combined) per depositor, for each of the following:

- savings held in one name
- savings held in more than one name (joint deposits)
- savings held in trust for another person
- savings held in Registered Retirement Savings Plans (RRSPs)
- savings held in Registered Retirement Income Funds (RRIFs)
- savings held for paying realty taxes on mortgaged property
- savings held in Tax-Free Savings Accounts (TFSAs)

What's an eligible deposit?

Eligible deposits include:

- savings accounts and chequing accounts
- Guaranteed Investment Certificates (GICs) and other term deposits with an original term to maturity of five years or less
- money orders, travellers' cheques and bank drafts issued by CDIC members and cheques certified by CDIC members
- debentures issued by loan companies that are CDIC members

Deposits must be payable in Canada, in Canadian currency.

Depositors are responsible for ensuring that the member institution's records include all information required for the separate protection of these deposits (see CDIC's website at **www.cdic.ca** for details).

What's not covered?

CDIC deposit insurance does not protect all accounts and financial products. For example, mutual funds, stocks and foreign currency deposits, including those in U.S. dollars, are not covered by CDIC.

Contact Us

CDIC is committed to promoting awareness about deposit insurance. You can reach us by phone, e-mail, fax or letter:

Head Office
Canada Deposit
Insurance Corporation
50 O'Connor Street, 17th Floor
P.O. Box 2340, Station D
Ottawa, Ontario K1P 5W5

Toronto Office
Canada Deposit
Insurance Corporation
1200–79 Wellington Street West
P.O. Box 156
Toronto, Ontario M5K 1H1

Toll-free telephone service:
1-800-461-CDIC (2342)
Website: www.cdic.ca
E-mail: info@cdic.ca
Fax: 613-996-6095

* Canada's financial safety net agencies are: the Bank of Canada, CDIC, the Department of Finance, the Financial Consumer Agency of Canada, and the Office of the Superintendent of Financial Institutions.

ISBN: CC391-1/2013E-PDF

Five-Year Financial and Statistical Summary

For the Years Ending March 31[a]	2013	2012	2011	2010	2009
Selected Balance Sheet Items (C$ millions)					
Cash and investments	2,561	2,441	2,209	1,954	1,771
Provision for insurance losses	1,250	1,150	1,100	1,100	800
Retained earnings	1,316	1,294	1,113	858	960
Selected Income Statement Items (C$ millions)					
Premiums	120[b]	224	253	198	92
Investment income	39	40	33	31	54
Operating expenses	36	32	31	31	26
Increase in provision for insurance losses	100	50	-	300	149
Total comprehensive income (loss)	23[b]	180	255	(102)	(37)
Member Institutions (Number)					
Domestic banks and subsidiaries	49	46	44	42	41
Domestic trust and loan companies and associations	16	17	21	20	20
Subsidiaries of foreign financial institutions	18	21	20	20	20
Total number of institutions	83	84	85	82	81
Total Insured Deposits[c] (C$ billions)	646	622	604	590	512
Growth rate of insured deposits (%)	3.9%	3.0%	2.4%	15.2%	7.3%
***Ex Ante* Funding** (C$ billions)	2.57	2.44	2.21	1.96	1.76
Basis points of insured deposits	40	39	37	33	34
Employees (Number)					
Permanent employees[d]	102	99	96	96	97
Borrowing Limit[e] (C$ billions)	19	18	17	17	6

a Financial figures are presented on a consolidated basis and include the results of CDIC and of Adelaide Capital Corporation (ACC) a special purpose entity. Actual results from 2009 and 2010 reflect Generally Accepted Accounting Principles (GAAP) in Canada, while 2011, 2012 and 2013 results were prepared in accordance with International Financial Reporting Standards (IFRS).

b Premium revenue and total comprehensive income decreased in 2012/2013 due to a one-time premium incentive offered to members who demonstrated early compliance with CDIC's *Data and System Requirements By-law*.

c Insured deposits are calculated at April 30 each year. The amounts presented for the years ended March 31 are therefore reflective of the previous April 30 calculation.

d Represents the number of full-time, permanent employees at year end.

e The *Budget Implementation Act, 2009*, increased CDIC's borrowing limit to $15 billion from $6 billion, with such amount adjusted annually to reflect the growth of insured deposits. As at December 31, 2012, CDIC's adjusted borrowing limit was $19 billion.

Highlights of 2012/2013

- As at March 31, 2013, CDIC insured approximately $650 billion in deposits at 83 member institutions.

- Overall, CDIC's membership recorded strong performances in their 2012 fiscal year, registering record net profits, improved asset quality and maintaining solid capital ratios. At the same time, members continue to carry sensitivity to uncertain economic factors.

- In 2012/2013, CDIC took a major step forward in its ability to quickly determine the amount of insured deposits owing to depositors in the event of a failure. Member institutions are required to put in place certain capabilities that reduce the time needed by CDIC to calculate the amount of insured savings for each depositor. All CDIC member institutions need to have these capabilities in place by June 30, 2013; more than half have already done so.

- CDIC expanded its preparedness activities by increasing the level of resources focused on building its capacity to resolve its largest and most complex members. A first set of resolution plans were developed for our largest members based on the Financial Stability Board's *Key Attributes of Effective Resolution Regimes for Financial Institutions.*

- A new Long-Term Public Awareness Strategy and Plan was launched this year with a continued focus on promoting awareness of CDIC, the $100,000 coverage limit, and the key financial products that are covered and not covered by CDIC. The new strategy leverages financial advisors and includes advertising campaigns through such media as print and online advertising, and search engine marketing.

Table of Contents

Message from the Chair 4

Message from the President and CEO 6

PART ONE
Management's Discussion and Analysis 8

CDIC's Operating Environment 9

Risk Governance and Management at CDIC 9

CDIC Management ERM Representation to the CDIC Board of Directors 12

CDIC Membership 13

Performance Against Plan 16

CDIC's Corporate Scorecard—2012/2013 to 2016/2017 18

Financial Overview 24

A Look Ahead to 2013/2014 32

PART TWO
Consolidated Financial Statements 36

Management Responsibility for Consolidated Financial Statements 37

Independent Auditor's Report 38

Consolidated Financial Statements and Notes 39

PART THREE
Corporate Governance 68

Board of Directors 69

Board Committees 71

Directors' Fees 74

Executive Team 74

Addressing Public Service Expectations 75

Glossary 76

Message from the Chair

Message from the Chair

Amidst an uncertain global economic climate, this past year CDIC continued to take major steps in enhancing our preparedness activities to effectively handle a failure of a member institution regardless of size or complexity. We continued to staff our new Division, dedicated to our largest and most complex members, and made significant enhancements to our monitoring and intervention systems.

Ongoing economic challenges have triggered a wave of financial sector regulatory reform initiatives around the world, led by the Financial Stability Board (FSB). Consistent with international standards developed by the FSB, CDIC undertook this year to develop and maintain resolution plans for our largest financial institutions. This highlights CDIC's contribution to ensuring that Canada has a robust and effective resolution regime in place.

During the year, CDIC assessed its operations against the FSB's *Key Attributes of Effective Resolution Regimes for Financial Institutions* and also participated in two FSB peer group assessments. The assessments confirm that CDIC is well positioned to respond to potential failures. However, there is still much work to be done in collaboration with partners both domestically and internationally.

In February of this year, CDIC hosted the Executive Council and Standing Committee Meetings of the International Association of Deposit Insurers (IADI), as well as the first-ever Conference of IADI's Regional Committee of North America. Guided by the theme of cross-border resolutions, deliberations involved over 100 delegates from more than 30 countries. These meetings laid important groundwork for how resolution authorities around the world will respond if large and complex banks, whose operations span many countries or continents, run the risk of failure.

I would like to thank the entire Board for their contributions this year, in particular, Les Cannam who left the Board in 2012/2013. In addition, the Board welcomed Angela Tu Weissenberger.

As I look back on a challenging year marked by major accomplishments by CDIC, I extend my appreciation to Michèle Bourque, President and Chief Executive Officer, and the excellent management team and employees of CDIC.

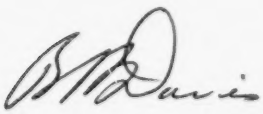

Bryan P. Davies

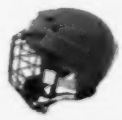

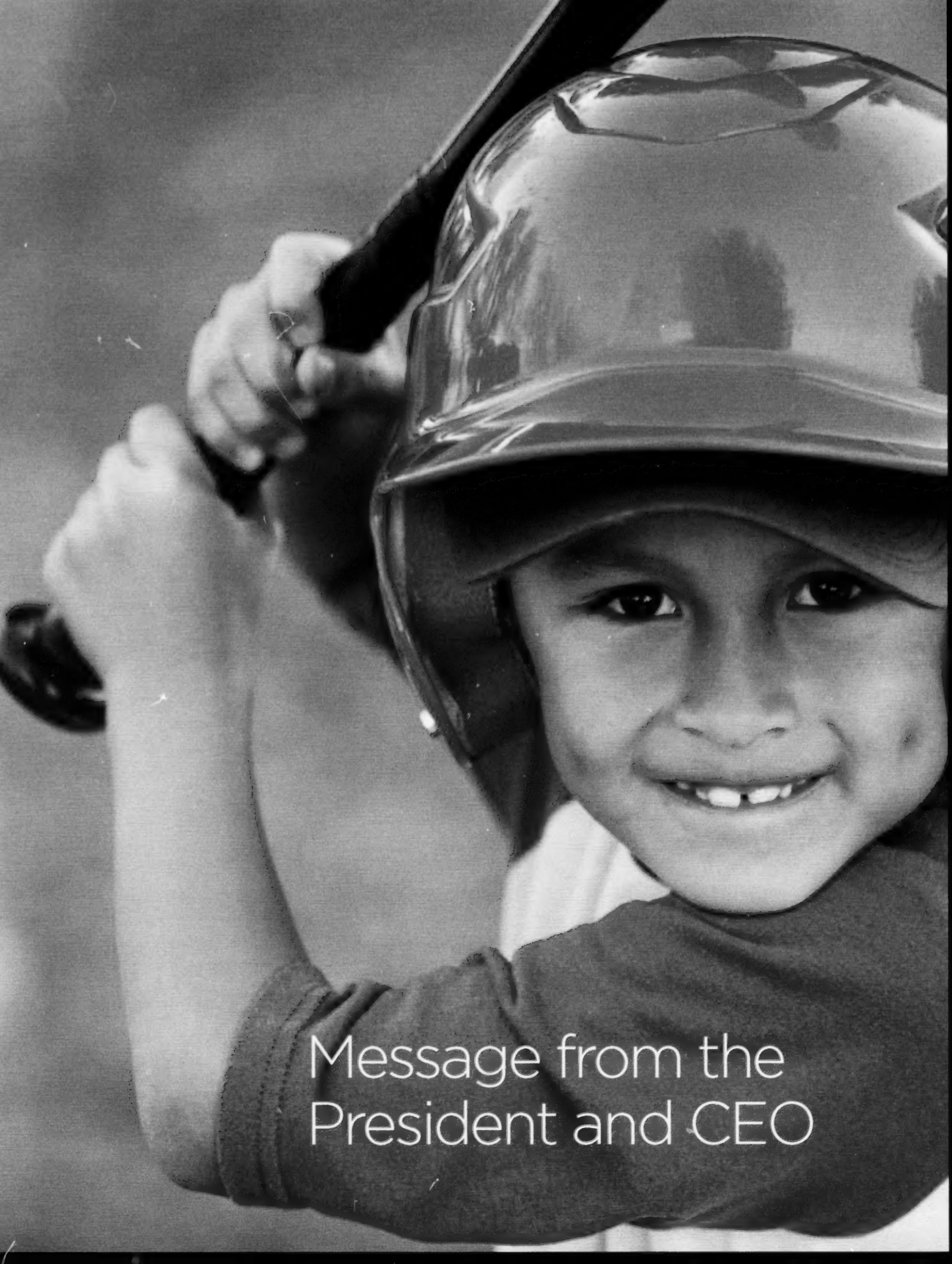

Message from the President and CEO

Message from the President and CEO

The past year has been one of change and growth for CDIC. At the midpoint in my term as President and CEO, there is much for me to reflect on, particularly on some key initiatives CDIC has undertaken and progress made on a number of fronts that position us well in the future.

Over the past year, CDIC has taken a significant step forward in increasing our capacity to make prompt reimbursements or transfers to depositors in the event of a failed member institution with most of our members implementing our *Data and System Requirements By-law*. This by-law was designed to significantly reduce the amount of time required by CDIC to determine the amount of insured deposits owing to depositors. While all members are required to comply with the by-law by June 30, 2013, over one half implemented these requirements a full year earlier. We also continued to make ongoing improvements to our intervention systems enabling us to handle a failure of a member institution with 10 million depositors, which was a significant achievement.

A number of initiatives were undertaken during the year in light of CDIC's role as the resolution authority for its member institutions within Canada. These include the development of first-generation resolution plans for our largest member institutions. Having resolution plans in place for these institutions enhances our capacity to use our powers to effectively resolve any institution, should the need arise. This work requires ongoing support and collaboration from our member institutions, our safety net partners and our international counterparts.

This past year, CDIC launched a new Long-Term Public Awareness Strategy and Plan focused on print and online advertising, and on leveraging the relationship that financial advisors have with depositors. We also now have a presence on social media, including YouTube and Twitter. Not only will we continue to monitor social media, but we will also be set up to use it to communicate vital information in the event of a member institution failure.

Throughout 2012/2013, we managed our operating expenses in a prudent manner. We continued our efforts to improve efficiencies through the realignment of certain functions. In doing so, we have been able to limit operating expense increases largely to those areas supporting new large bank resolution initiatives.

I have greatly benefited from another year of direction from our Board of Directors, under the leadership of its Chair, Bryan Davies. The Board's engagement and advice have been invaluable as together we tackle the important issues facing the Corporation.

I also have the privilege to work with a dedicated and talented Management team and staff. Our efforts and our successes on all fronts reflect their hard work and I thank them sincerely.

Looking ahead, I see that our accomplishments this year will set us in good stead for the very hard work that lies ahead as we work with our partner agencies, member institutions, and with regulatory authorities and organizations around the world, to continue to protect depositors and contribute to financial stability within Canada.

Michèle Bourque

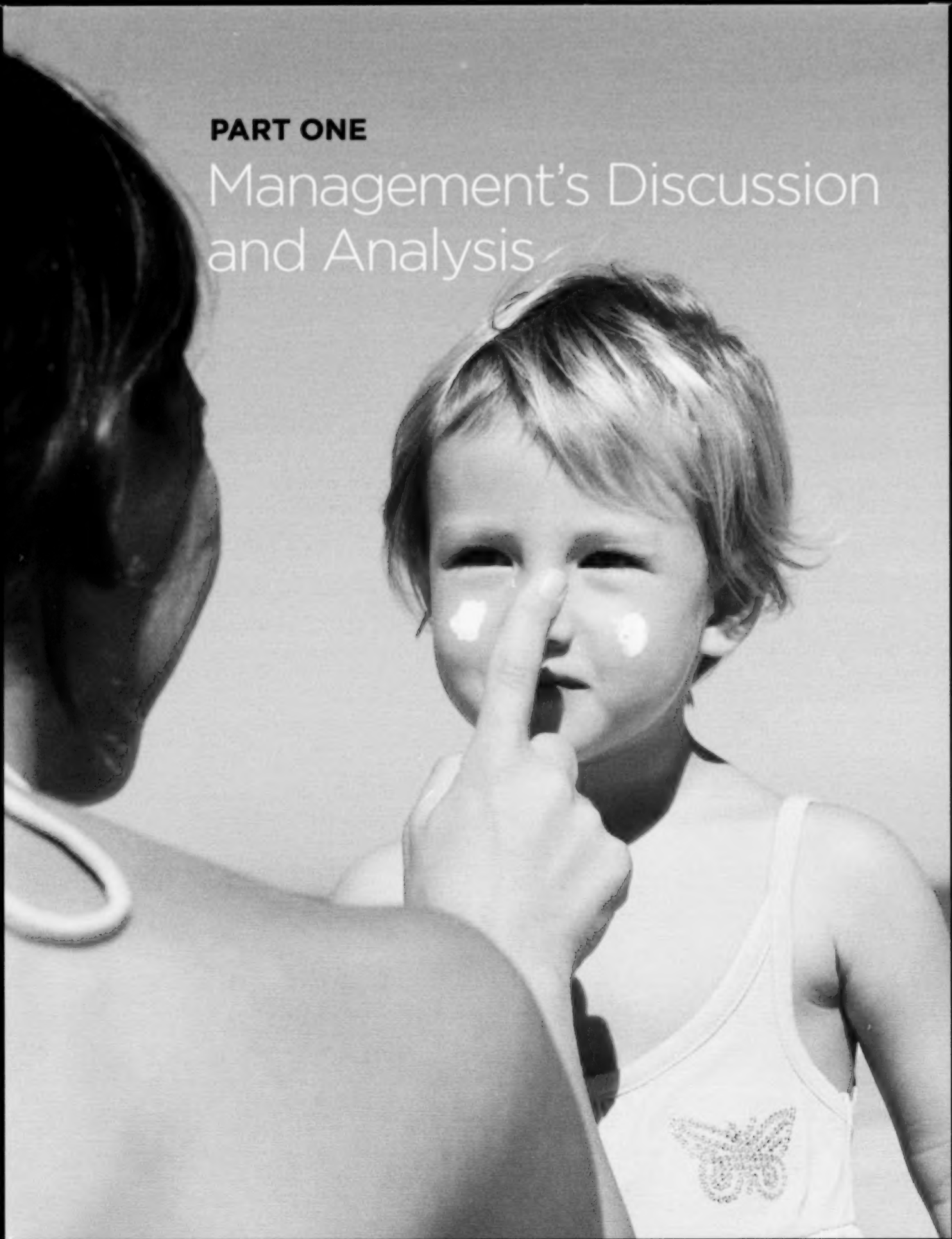

PART ONE

Management's Discussion and Analysis

Management's Discussion and Analysis

CDIC's Operating Environment

Within Canada . . .

Global headwinds, such as the weak U.S. economy and the recession in Europe, continue to constrain economic growth in Canada, including Canadian exports. Within Canada, although the household debt burden continues to rise, there are signs of slowing in household spending. Recent changes introduced by the federal government regarding insured mortgages—as well as guidelines issued by the Office of the Superintendent of Financial Institutions (OSFI) to address residential mortgage lending—have been driving forces in the cooling of real estate markets, thus dampening growth in mortgage markets.

Internationally . . .

The 2008 financial crisis demonstrated that the failure of large financial institutions can have serious negative effects, not only domestically, but also internationally, given the global activities undertaken by these institutions. In response, a number of measures and regulatory reforms were initiated in an effort to strengthen financial institutions globally and minimize the potential impact of failures on financial stability and on taxpayers. These reforms included the introduction of Basel III requirements, aimed at improving the quantity and quality of capital, and bank liquidity. Countries around the world are also in the process of implementing the Financial Stability Board's (FSB's) *Key Attributes of Effective Resolution Regimes for Financial Institutions* (the *Key Attributes*), issued in 2011, designed to ensure that financial institution failures can be resolved in a manner that maintains continuity of their vital economic functions and avoids taxpayer exposure to loss.

At CDIC . . .

Although effective regulation and supervision can reduce the impact and likelihood of potential failures and increase the stability of the financial system, they cannot eliminate all elements of risk. As the resolution authority for its member institutions within Canada, the Canada Deposit Insurance Corporation (CDIC) is putting in place a robust large bank resolution framework. In addition, CDIC is assisting in the development of the FSB assessment methodology for the *Key Attributes*. While CDIC's work is progressing well, significant effort is still required to enhance the capabilities to effectively resolve a large complex bank.

Risk Governance and Management at CDIC

CDIC has in place an Enterprise Risk Management (ERM) program to identify and manage key risks that could prevent the Corporation from achieving its objectives. The program includes a detailed annual assessment of its most significant risks, as well as quarterly updates to identify and assess any significant changes related to these risks.

As at March 31, 2013, ten significant risks have been identified across four categories: Insurance, Operational, Financial, and Reputation. A summary of the assessment of the Corporation's key risks is presented in the table below.

Summary of Management's Assessment of CDIC's Significant Risks

as at March 31, 2013

	Rating	Trend
Insurance Risks		
Insurance Powers Risk: The risk that CDIC does not have the necessary powers to support the management of its insurance risk in accordance with CDIC's statutory objects.		–
Assessment Risk: The risk that CDIC does not promptly or systematically identify member institutions that pose an unacceptable level of insurance risk.		–
Intervention Risk: The risk that CDIC cannot or does not take timely and effective action with respect to an unacceptable level of insurance risk posed by a member institution, or with respect to failed member institutions.		▼
Operational Risks		
People Risk: The risk resulting from inadequacies in competency, capacity or performance, or from the inappropriate treatment, of CDIC personnel.		▼
Information Risk: The risk that timely, accurate and relevant information is not available to facilitate informed decision making and/or the exercise of effective oversight.		▲
Technology Risk: The risk that CDIC's technology does not appropriately support the achievement of its statutory objects and the conduct of its affairs.		–
Process Risk: The risk resulting from the incorrect execution of, a breakdown in, or a gap in, a policy, practice or control respecting CDIC's processes.		–
Legal/Compliance Risk: The risk that CDIC fails to identify, consider, fulfill or comply with its legal and other obligations and requirements, in the conduct of its affairs.		–
Financial Risk		
Financial Risk: The risk associated with managing CDIC's assets and liabilities, both on- and off-balance sheet.		–
Reputation Risk		
Reputation Risk: The risk of an event significantly affecting stakeholders' perceived trust and confidence in CDIC, and which could result in a financial and other loss to CDIC.		▲

Legend

Residual Risk Ratings:

Acceptable—meaning that the residual risk is acceptable and appropriate risk management practices are in place.

Cautionary—meaning that the residual risk warrants close monitoring and/or that previously identified initiatives to enhance the management of the risk are not yet fully implemented.

Serious Concern—meaning that significant gaps may exist in risk management practices and controls and immediate action is required from Management.

Residual Risk Trends:

— Stable risk rating ▼ Decreasing risk rating ▲ Increasing risk rating

Based on its most recent self-assessment exercise, Management has concluded that although the Corporation's overall risk remains acceptable, certain risks are assessed as cautionary as at March 31, 2013, and warrant additional attention and monitoring by CDIC. These are: intervention, people, and process risks. Moreover, information risk and reputation risk, while assessed as acceptable, are showing an increasing trend. These risks are discussed in greater detail below.

Intervention risk is assessed as cautionary mainly due to CDIC's large bank resolution initiatives, which are still in the early stages of implementation. Further, all members are required to fully implement CDIC's *Data and System Requirements By-law* by June 30, 2013. Until then, CDIC may not be in an optimal position to implement a bridge bank or conduct a payment/transfer of insured deposits for the failure of a member institution of any size with the speed and sophistication it plans to achieve. The Corporation has made good progress in this regard; to date 44 members (of 83) have been found to be compliant. The decreasing trend in intervention risk reflects that initiatives are underway to continue to build our large bank resolution capabilities, as well as progress related to member compliance with our *Data and System Requirements By-law*.

People risk remains cautionary, reflecting challenges CDIC is facing with respect to staffing its new Division with the required expertise. The decreasing trend shows that CDIC has put in place enhanced recruitment programs to attract the required candidates.

Process risk is also assessed as cautionary as a result of the development of many new processes within the Corporation. Moreover, new employees, new roles and new responsibilities all have an impact on process risk, highlighting the need for CDIC to have adequate controls in place, and to appropriately communicate and monitor them.

Information risk is assessed as acceptable with an increasing trend. The trend reflects our complex resolution work; specifically that it requires the Corporation to collect and analyze large volumes of information from the large member institutions. This work is still in the early stages. We are developing the framework for identifying the types of resolution-critical data that are needed from our members to support our ongoing work in this area.

Reputation risk is assessed as acceptable with an increasing trend. As standards in deposit insurance continue to evolve, expectations for the organization are raised, and may result in additional requirements for our members. This risk continues to be mitigated, however, by our focus on intervention readiness and ongoing communication with member institutions.

CDIC Management ERM Representation to the CDIC Board of Directors

June 12, 2013

This representation is provided to support the Board of Directors in fulfilling its responsibilities under Principle 16 of the Board Charter.

During CDIC's fiscal year 2012/2013, Management has, using an enterprise risk management process:

- Identified and assessed the significant risks to which CDIC is exposed and provided the Audit Committee of the Board of Directors and the Board of Directors with reports designed to enable them to understand these risks;
- Reviewed CDIC's policies governing each significant risk to ensure that they continue to be appropriate and prudent; and
- Identified initiatives to enhance the management of each significant risk and monitored the progress in completing each initiative.

Based on the work undertaken by Management during CDIC's 2012/2013 fiscal year and our knowledge of the Corporation's affairs as at March 31, 2013, we represent that:

- CDIC has appropriate and prudent risk management policies governing the management of its risks, and these policies are being adhered to; and
- CDIC has an effective enterprise risk management process.

Based on this work, Management has concluded that, overall, CDIC's risks remain acceptable, although intervention, people, and process risks are assessed as cautionary, meaning that the residual risk in those areas warrants close monitoring. Management has developed initiatives to closely monitor and further mitigate these risks.

In arriving at our conclusion, Management has exercised prudent judgment, caused a reasonable amount of review to take place and applied the concept of significance in the manner contemplated under Principle 16 of its Board Charter.

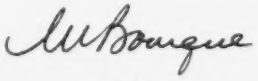

Michèle Bourque
President and Chief Executive Officer

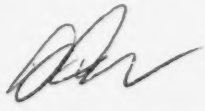

Dean A. Cosman
Vice-President, Finance and Administration, and Chief Financial Officer
Chairperson, Enterprise Risk Management Committee

CDIC Membership

As at March 31, 2013, CDIC had 83 member institutions, a decrease of one from the previous year. During the year, one institution became a new CDIC member (Concentra Trust), one ceased to be a member (BofA Canada Bank) and two subsidiaries of Laurentian Bank of Canada amalgamated (M.R.S. Trust Company and B2B Trust, subsequently becoming B2B Bank).

The year 2012 was characterized by several acquisitions and amalgamations of CDIC members. Recent industry consolidation was partly related to the very competitive operating environment as well as some foreign banks divesting of their Canadian subsidiaries.

Overall, CDIC's membership recorded strong financial performances in their 2012 fiscal year and registered record net profits, improved asset quality and maintained solid capital ratios.

CDIC Member Peer Groups

Member institutions consolidate to 52 distinct groups on the basis of affiliation with a parent. For the purpose of analysis, each member institution or affiliated group is assigned to a peer group based on similar size, geographic reach of its operations and/or its primary business activities.

International—business activities extend across all business lines, includes some international exposure (largest banks)

Regional—business activities extend across most business lines but are geographically focused with some exposure to other regions of Canada

Residential—main business line is residential mortgages

Commercial—main business lines are business loans or commercial mortgages

Consumer—main business lines are retail and investment loans to individuals

Fee Income—revenues largely derived from services and related fees, although these members do not necessarily operate in similar business lines

Financial Performance

Profit and Return on Average Shareholders' Equity

CDIC members earned a combined total net income of $31.7 billion in fiscal 2012, up from $25.6 billion in the prior year (a 24% increase). Stronger profitability was mainly driven by loan growth and higher trading revenue, which more than offset a 21% increase in provisions for credit losses (PCLs). At $7.4 billion, PCLs nonetheless remained well below their peak level of 2009. While 2012 represented a record year in terms of absolute profits, return on average shareholders' equity (ROAE) remained well below the pre-crisis peak of 2006, as institutions improved capital levels in preparation for the introduction of the Basel III capital regime.

Net interest income (before PCLs) and non-interest income increased by 14% and 1%, respectively, while operating expenses rose by 5%. It is worth noting that a portion of the increase in both net income and net interest income was attributable to the start of reporting under International Financial Reporting

Revenue, Provisions and Profits of CDIC Members, 2008–2012 (C$ billions)

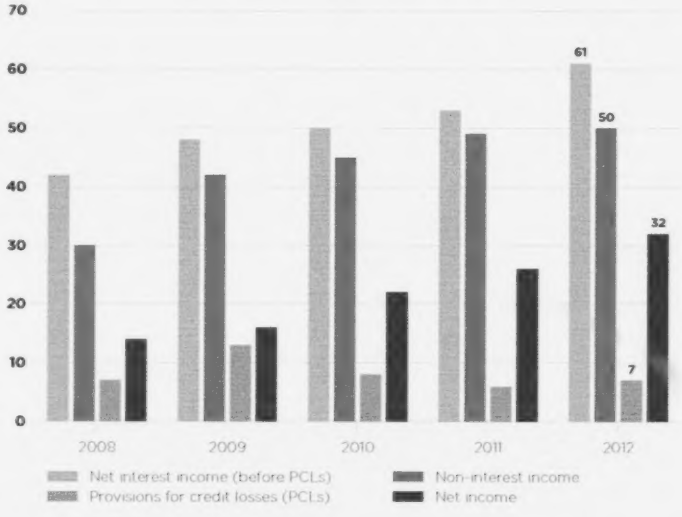

Standards (IFRS) by the International peer group (Canada's five largest banks).

ROAE increased to 15.9% in 2012. Almost all peer groups experienced an improvement in this measure in 2012. The ROAE varies considerably by peer group and individual member due to market conditions in their respective sectors of concentration, varying profitability levels, and degree of leverage utilized.

Return on Average Shareholders' Equity (ROAE) by Peer Group, 2008–2012

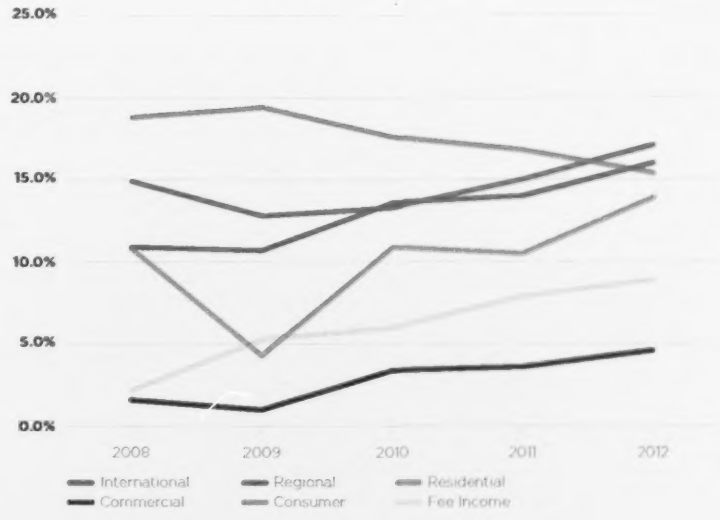

Asset Growth and Quality

Total assets grew by 11% (7% net of IFRS impacts) to $3.7 trillion. Residential mortgages were the largest contributor to growth. While the increase in residential mortgages was evenly split between insured and uninsured mortgages (excluding the effects of IFRS), the Residential, Commercial and Regional peer groups experienced fast growth in uninsured residential mortgages during the year.

Residential mortgages held on the balance sheet of CDIC members totalled more than $900 billion, representing 25% of the membership's on-balance sheet assets. Other large asset classes included securities (21% of total assets, 31% of which were Canadian government securities), personal loans (13%), and commercial loans (12%).

The overall asset quality of the membership further improved in 2012. Impaired assets decreased both on a gross basis (0.4% of total assets, down 18 basis points year over year) and on a net of allowances basis (1.0% of shareholders' equity, down 60 basis points). However, a few members have significantly higher than average net impaired asset ratios, which places them in a relatively weaker position should conditions deteriorate.

Asset Mix— International Peer Group* (%) 2012 (C$3.2 trillion)

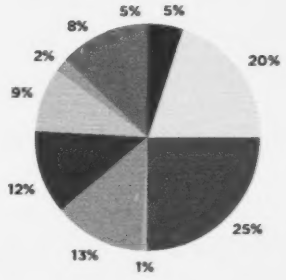

Asset Mix— All Other Peer Groups* (%) 2012 (C$430 billion)

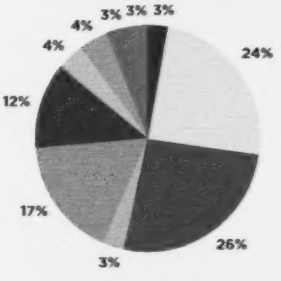

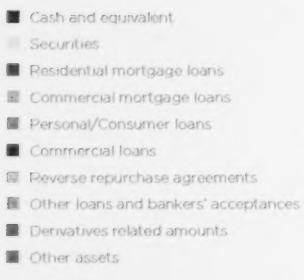

*As at members' fiscal year-end

Some members have higher concentrations of risky assets (relative to equity) such as construction loans, commercial mortgages, or residential mortgages to weaker borrowers. These assets can experience greater than average arrears or impairment under more difficult economic circumstances.

Liquidity Levels

Liquidity levels remained appropriate, although member institutions were holding slightly lower balances of more liquid assets compared to a year ago. Cash and government securities covered 36% of demand and notice deposits, down from 44% in the same period last year. Demand and notice deposits represented 51% of the membership's total deposits, a slight increase from 2011. Given the prevailing low interest rate environment, a substantial portion of deposits continues to be on short terms, pointing to the importance of depositor confidence in maintaining adequate liquidity.

Insured Deposits

As at April 30, 2012, CDIC insured $646 billion in deposits, a 4% increase from the prior year. This amount represented 32% of the $2.0 trillion in deposit liabilities held by member institutions. The International peer group (Canada's big five banks) held 78% of the membership's total insured deposits. Total deposits rose by 8% between April 2011 and April 2012, driven in part by long-term wholesale funding raised by the large Canadian banks.

The Consumer and Residential peer groups had the highest ratios of insured deposits at 88% and 75%, respectively.

Capital Ratios

CDIC members overall maintained good Basel II capital ratios throughout 2012. The membership's Tier 1[1] and total capital ratios increased slightly to 13.3% and 16.0%, respectively. The assets-to-capital multiple (ACM), used as a regulatory measure of leverage, increased slightly from 2011 levels to 16.0 times (from 15.4 times). CDIC members are well positioned to adopt the Basel III capital requirements, including the Common Equity Tier 1 (CET1) ratio of 7.0% in the first quarter of 2013.

CDIC Membership Capitalization

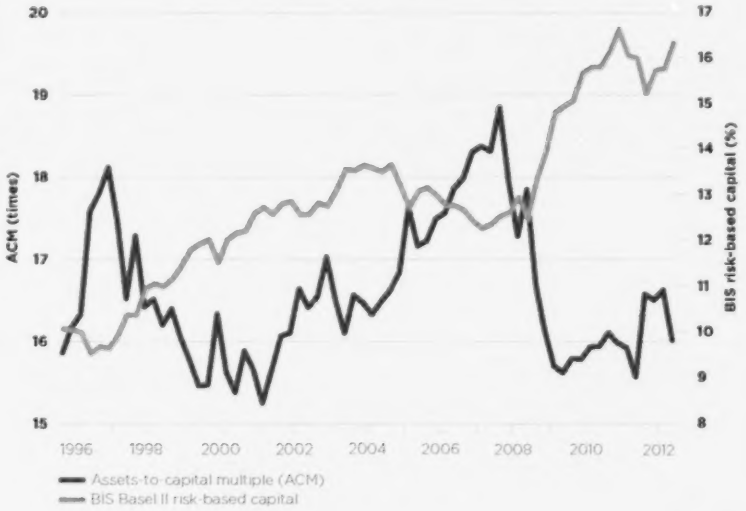

Membership Risk

The CDIC membership as a whole achieved improved profitability and asset quality, while liquidity and capital ratios remained solid. However, all members, and some more than others, carry significant sensitivity to economic factors. In terms of assets, the most significant sensitivity factor remains real estate prices, which are potentially overvalued in some markets or segments.

---

[1] Tier 1 capital consists mostly of common shares and retained earnings.

Some of these markets have begun to experience softening conditions. With their record high level of indebtedness, Canadian households may be more vulnerable than in the past to adverse economic or financial shocks, such as a sudden rise in interest rates or higher unemployment.

Several member institutions continued to record very high on-balance sheet asset growth rates during the year, which have further compounded asset growth since the 2009 to 2010 period. Unless risk management efforts keep pace with growth initiatives, fast asset growth can subsequently lead to credit, liquidity and operational risk challenges. Impaired loan growth often follows a prolonged period of fast growth.

Performance Against Plan

CDIC's Corporate Strategies

Based on its 2012/2013 to 2016/2017 Corporate Plan, in 2012/2013 CDIC focused its efforts on four strategic objectives:

- **Enable Quick Access to Insured Deposits in the Event of a Member Institution Failure**
- **Build Preparedness for Complex Resolutions**
- **Promote Public Awareness of CDIC Deposit Insurance**
- **Optimize the Use of CDIC's Strategic Resources**

These strategies support the Corporation's mandate to provide insurance against the loss of part or all deposits and to promote and otherwise contribute to the stability of the financial system in Canada. Following is a summary of the key activities and achievements carried out this year in support of each of these strategies.

- ***Enable Quick Access to Insured Deposits in the Event of a Member Institution Failure***

CDIC actively monitors and assesses the performance of its member groups and of its membership as a whole in order to ensure that we can respond promptly to a potential deterioration in their circumstances. Monitoring and assessment of members includes a review of regulatory and public information, and ongoing communication with OSFI supervision teams and specialist groups.

Higher risk institutions are the subject of more intense monitoring and reporting; if warranted, they are included in CDIC's intervention planning and coordination. Intervention planning includes identifying steps CDIC would undertake to reduce the risk of failure and potential losses to CDIC, as well as issues that could impede the optimal recovery of assets or the speedy repayment to insured depositors under a resolution scenario. If a failure appears likely, CDIC establishes formal plans to proceed to a member examination, under which we would estimate losses under different resolution options in order to select the least cost alternative.

In 2011/2012, CDIC made major gains in its capacity to quickly (e.g., over a weekend) determine the amounts of insured deposits owing to depositors, by implementing the CDIC *Data and System Requirements By-law*. The by-law requires that member institutions be able to put in place certain capabilities that would allow CDIC to conduct an insurance determination over a weekend. All CDIC member institutions are required to have these capabilities by June 30, 2013; over 50% had them in place by June 30, 2012.

In 2012/2013, the Corporation completed and implemented a parallel project designed to enhance CDIC's intervention systems to ensure the Corporation has the capacity to conduct an insurance determination of even its largest member institutions. As part of this project,

we successfully developed (and applied, for 2012 compliance tests) a system for testing member institutions' compliance with the *Data and System Requirements By-law* and introduced the capability to perform an insurance determination on a member institution with over 10 million depositors.

- ***Build Preparedness for Complex Resolutions***

CDIC's large member institutions are complex international and interconnected financial institutions. A disorderly failure, whether through financial distress or other risk factors, could impact the stability of Canada's financial system. In this regard, and consistent with international best practices, it is critical that CDIC undertake comprehensive planning and preparedness activities in the event of a large member failure. CDIC is working with domestic and international supervisors and resolution authorities, to ensure that the Corporation has the operational capacity to effectively implement resolution methods for large complex members.

CDIC carried out a number of key initiatives during 2012/2013 to support our preparedness to deal with the failure of a complex member. These include: developing resolution plans for our largest member institutions; establishing an advisory panel to provide expert advice on large bank resolution issues; and contributing to a number of domestic and international large bank resolution initiatives.

CDIC prepared a first set of resolution plans for its largest member institutions based on the FSB's *Key Attributes of Effective Resolution Regimes for Financial Institutions*. These plans were developed following a series of information requests and consultations with dedicated teams at each of the large banks. The plans serve to guide the effective use of CDIC's powers to resolve a large member institution in the event that the member's own recovery measures are not feasible or have proven ineffective. CDIC's approach to resolution planning leverages the ongoing coordination between CDIC and OSFI in an effort to make information requests and working meetings with the banks as effective as possible.

During the year an Advisory Panel was established to provide advice to CDIC on a broad range of large bank resolution issues. The Panel consists of individuals with extensive banking, insolvency and legal backgrounds who are experts in Canadian financial services issues. Although bank-specific information is not discussed, CDIC's ability to access the Panel's collective experience has provided valuable insights and perspective on the resolution issues that the Corporation is facing. The inaugural meeting was held in March 2013 and it is intended that meetings will be held twice a year going forward.

Large Bank Resolution Panel Members

James Christie
Robert Kelly
Ron Lalonde
Michael MacKey
Graham Parsons
Robert Sanderson
Barbara Stymiest

Resolution planning continues to be an evolving process and is part of the larger financial sector regulatory agenda. CDIC continued to foster international coordination by pursuing memoranda of understanding (MOUs) with selected foreign resolution authorities, including those of the United States and the United Kingdom. CDIC also actively participated in the FSB cross-border working groups developing guidance on resolution mechanisms.

- ***Promote Public Awareness of CDIC Deposit Insurance***

CDIC's mandate includes contributing to the stability of the Canadian financial system. Promoting awareness of CDIC deposit insurance is integral to this mandate. By informing Canadians about our program and our coverage, we help them to make sound decisions about protecting their savings which, in turn, contributes to their confidence in our financial system.

In 2012/2013, CDIC launched a new Long-Term Public Awareness Strategy and Plan. The strategy maintains a focus on promoting awareness of CDIC, of the $100,000 coverage limit, and of the key financial products that are covered and not covered by CDIC.

The new strategy continues to target the general population and the 50 plus age group. It also targets financial advisors, in recognition of their growing role in helping Canadians make financial decisions and their importance to CDIC's ability to reach Canadians.

The strategy includes advertising campaigns through print and online advertising, and search engine marketing. In addition, CDIC launched a Twitter account and a YouTube channel in 20 2/2013 to increase its reach. These new tools will also serve to enhance CDIC's capabilities to communicate with depositors and stakeholders more quickly and effectively in the event of a bank failure.

- ***Optimize the Use of CDIC's Strategic Resources***

CDIC focused efforts in 2012/2013 on ensuring that our employees are engaged, and our supporting systems are operating efficiently and effectively and will continue to do so in the years to come.

In 2012/2013, human resource related initiatives focused on enhancing management acumen, increasing internal communication, and formalizing divisional learning and development strategies. These initiatives are contributing to ongoing work force stability; employees continue to grow and are part of multidisciplinary work projects across all divisions. Current staff assist new employees in knowledge transfer of deposit insurance-specific knowledge that is not readily found in the open market.

CDIC also took steps in 2012/2013 to enhance the systems that support our work. We completed a review of our Information Systems (IS) service delivery model to increase the efficiency and effectiveness of this critical function and to ensure that resources are principally focused on systems that are core to CDIC's mandate, such as our intervention systems. Recommendations resulting from this review will be implemented in the coming years through the updated IS structure.

CDIC's Corporate Scorecard—2012/2013 to 2016/2017

The following Scorecard is a summary of CDIC's progress as at March 31, 2013, against the key initiatives and performance outcomes identified in its 2012/2013 to 2016/2017 Corporate Plan. As shown in the Scorecard, almost all of the key initiatives were completed or are proceeding as planned and expected outcomes on track, with the following exceptions that experienced slippage in terms of time to completion and/or budget:

Strategy: Enable Quick Access to Insured Deposits in the Event of a Member Institution Failure

- *Develop and enhance alternative methods, activities and processes for non-payout resolutions*—Further development of the operational elements related to non-payout resolution methods for a mid-size member institution is still required. A simulation in this area will therefore likely not take place in 2013/2014 as was originally planned.

Strategy: Build Preparedness for Complex Resolutions

- *Build operational capability related to the use of CDIC powers to resolve a large member institution failure;* and
- *Initiate discussions with resolution counterparts to advance cross-border resolution issues.*

These work streams have not progressed as quickly as originally planned due to a slower than expected pace of hiring staff with the required expertise. However, now that first generation resolution plans are complete, there will be greater focus on other activities going forward, such as internal preparedness and cross-border coordination initiatives.

CDIC's Corporate Scorecard—2012/2013 to 2016/2017

Corporate Strategies	Expected Performance Outcomes	Key Targets (and Status—Behind, On Track, or Exceeding)	Supporting Key Initiatives	Status △▽●	Update
Enable Quick Access to Insured Deposits in the Event of a Member Institution Failure	*Membership Risk Monitoring* CDIC assesses and understands risks of its member institutions in support of preparedness and a prompt response to intervene when required.	Risks of each member group are assessed and documented annually (including risk rating and trend). **(On Track)**	Close monitoring and assessment of CDIC's membership.	△	• Annual risk assessment completed and documented for all member groups. • Management continues to review member risks and trends on a quarterly basis and assessment risk remains well contained.
			Participation in the redesign and replacement of the Tri-Agency Data Sharing System (TDS).	△	• Implementation is on time and within budget.
		Intervention plans are developed for CDIC's highest risk members, and are updated on a regular basis, based on ongoing monitoring and assessments of member institutions. **(On Track)**	Development and timely update of intervention plans for high-risk members.	△	• Intervention plans have been prepared for CDIC's highest risk members. The plans will be updated in 2013/2014 as needed.

Legend
△ Planned progress on schedule and within budget
▽ Slippage in terms of time to completion, budget and/or target variances
● Cancelled or deferred

CDIC's Corporate Scorecard—2012/2013 to 2016/2017

Corporate Strategies	Expected Performance Outcomes	Key Targets (and Status—Behind, On Track, or Exceeding)	Supporting Key Initiatives	Status △▽●	Update
Enable Quick Access to Insured Deposits in the Event of a Member Institution Failure	***Readiness for Insurance Determination*** CDIC can complete an insurance determination on any member institution, regardless of size or complexity, over a weekend.	Evaluation of member institutions' compliance with the *Data and System Requirements By-law* by 2013. **(On Track)**	Development of assessment methodology and tools to assess members' compliance with data and system requirements in support of Fast Insurance Determination (FID). All members to be assessed by the end of 2013, starting in July 2012.	△	• Assessment methodology and tools have been developed. CDIC is on track to complete all assessments by the end of 2013 as originally planned (44 assessments have been completed to date).
		Improve CDIC's proprietary insurance determination software and related processes to accommodate up to 10 million depositors by the end of 2012. **(On Track)**	FID systems project to expand the capacity and speed of the insurance determination tools and processes to manage a member institution with up to 10 million depositors.	△	• ROADMAP is deployed with the capability to perform an insurance determination of a member institution with up to 10 million depositors.
		Test CDIC's ability to accurately perform an insurance determination over a weekend. *—CDIC is in the process of determining the scope/focus of the simulation to be performed.*			
	Readiness for Non-Payout Resolutions CDIC resolution of a failing or failed member institution.	Simulate the failure and resolution of a mid-sized member to assess CDIC's capability and identify process enhancements. **(Behind)** *—Refer to initiative status update.*	Develop and enhance alternative methods, activities and processes for non-payout resolutions (e.g., bridge bank, assisted transaction).	▽	• This activity requires further development of the operational elements to consider in the non-payout resolution of a mid-size member institution.

Legend
△ Planned progress on schedule and within budget
▽ Slippage in terms of time to completion, budget and/or target variances
● Cancelled or deferred

CDIC's Corporate Scorecard—2012/2013 to 2016/2017

Corporate Strategies	Expected Performance Outcomes	Key Targets (and Status—Behind, On Track, or Exceeding)	Supporting Key Initiatives	Status △▽●	Update
Build Preparedness for Complex Resolutions	*Readiness for Complex Resolutions* CDIC is ready to implement non-payout resolutions for larger member institution failures (including bridge institution).	Resolution plans are developed and maintained. **(On Track)**	Preparation of a first set of resolution plans for member institutions pursuant to Financial Stability Board (FSB) guidance in regard to *Key Attributes of Effective Resolution Regimes for Financial Institutions*.	△	• CDIC has completed first generation resolution plans for its six largest members. Plans will be maintained and enhanced throughout 2015 to address resolvability challenges and updated to reflect changes within our members.
			Build operational capability related to the use of CDIC powers (including Financial Institution Restructuring Provisions and bridge institution) to resolve a large member institution failure.	▽	• This work has not progressed as quickly as planned. However, now that first generation resolution plans are complete, there will be greater focus on this initiative going forward. Work to date has included: • Collaboration with safety net partners to allow an institution in resolution continued participation in key settlement and clearing systems. • Development of a large bank resolution communications strategy. • Formation of an advisory panel composed of experienced industry leaders to advise the Corporation across areas related to large bank resolution. • Planning has begun for a bank resolution table-top simulation exercise to be carried out in early 2014 with participants from the Office of the Superintendent of Financial Institutions (OSFI), the Bank of Canada, and the Department of Finance.

Legend
△ Planned progress on schedule and within budget
▽ Slippage in terms of time to completion, budget and/or target variances
● Cancelled or deferred

CDIC's Corporate Scorecard—2012/2013 to 2016/2017

Corporate Strategies	Expected Performance Outcomes	Key Targets (and Status—Behind, On Track, or Exceeding)	Supporting Key Initiatives	Status △▽●	Update
Build Preparedness for Complex Resolutions			Continued contribution to Senior Advisory Committee (SAC) and other inter-agency initiatives on enhancing Canada's large bank resolution framework.	△	• CDIC continues to collaborate with SAC agencies on resolution matters.
	Global Resolutions CDIC has in place internationally compatible resolution strategies and has appropriately mitigated the barriers to achieving a coordinated resolution of globally active member institutions.	Foster international coordination through the development of general (i.e., non-institution specific) memoranda of understanding (MOUs) with selected foreign resolution authorities by March 2013 with more comprehensive coordination agreements to be formulated throughout the planning period. **(Behind)** *—Refer to initiative status update.*	Initiate discussions with resolution counterparts to advance cross-border resolution issues and continued representation at the FSB Cross Border Crisis Management working group.	▽	• This work has not progressed as quickly as planned. However, now that first generation plans are complete, there will be greater focus on this initiative going forward. Work to date has included: • Establishing an MOU between CDIC and the U.S. Federal Deposit Insurance Corporation (FDIC) is at an advanced stage. • Due diligence in establishing an MOU with the U.K. Financial Services Authority is underway. • CDIC continues to be an active member of the FSB Cross-Border Crisis Management working group which aims to make operational cross border resolution strategies.
	International Collaboration CDIC continues to collaborate with international partners to develop international standards and best practices in deposit insurance.	Demonstrate leadership as an active member of the International Association of Deposit Insurers (IADI) Executive Council and on certain FSB working groups. **(On Track)**	Participate in IADI and certain FSB working groups, which supports CDIC contributing to robust deposit insurance systems and improved cross-border resolution mechanisms.	△	• CDIC's CEO continues to be an active member of the IADI Executive Council. CDIC has representatives on the FSB Resolution Steering Group as well as the working groups associated with both resolution planning best practices and implementation of the FSB's *Key Attributes of Effective Resolution Regimes for Financial Institutions*.

Legend
△ Planned progress on schedule and within budget
▽ Slippage in terms of time to completion, budget and/or target variances
● Cancelled or deferred

CDIC's Corporate Scorecard—2012/2013 to 2016/2017

Corporate Strategies	Expected Performance Outcomes	Key Targets (and Status—Behind, On Track, or Exceeding)	Supporting Key Initiatives	Status △▽●	Update
Promote Public Awareness of CDIC Deposit Insurance	*Awareness of CDIC and the Deposit Insurance Limit* Canadians are aware of CDIC, the $100,000 coverage limit, as well as key financial products covered and not covered by CDIC.	Total awareness of CDIC remains at or above 45%, and awareness of the $100,000 coverage limit remains at or above 15% of Canadians throughout the planning period. **(Exceeding)**	Implement CDIC's new Long-Term Public Awareness Strategy and Plan	△	• As at March 31, 2013, total awareness of CDIC was measured at 56% of the general population, and unaided awareness of the $100,000 coverage limit was measured at 24%.
			Leverage financial advisors to reach consumers.	△	• Efforts to encourage financial advisors to discuss CDIC with their clients were undertaken during the year.
			Implement a social media strategy.	△	• CDIC launched its Twitter account in 2012, and also launched a YouTube channel to display corporate videos on CDIC coverage.
Optimize the Use of CDIC's Strategic Resources	*Engaged and Stable Work Force* Employees are provided with training and development opportunities, and succession plans are in place to address predicted retirements/departures.	CDIC achieves best-in-class engagement/satisfaction scores (75%+) on its employee surveys throughout the planning period. ***(Not Measured in 2012)*** *—Employee satisfaction was last measured at 71% in 2011. Another survey is planned for 2013/2014.*	Continue to implement CDIC's Long-Term Human Resource Strategy and Plan (HRSP) (including succession management, conducting employee surveys and developing action plans).	△	• All initiatives identified in the HRSP for the period are complete, including action plans arising from the 2011 employee survey results.
	Focused Information Systems Resources Information Systems (IS) resources are focused on CDIC's core/mandated business activities.	The majority of IS spending is dedicated to core activities throughout the planning period. **(On Track)**	Develop and implement IS Tactical Plan that expands focus on core business initiatives and optimizes IS services.	△	• The IS Tactical Plan was developed and focuses on core activities (e.g., CDIC's insurance determination systems). The plan is currently being implemented.
	Cost Efficiency CDIC is able to manage its operations in a cost-effective manner, while meeting its statutory obligations and adhering to cost containment measures.	Maintain net operating expenses within approved budget levels in 2012/2013 and throughout the rest of the planning period. **(On Track)**	Continue to look for opportunities to increase operational flexibility and efficiencies.	△	• Management conducted a review of the Corporation's IS service delivery model in 2012/2013, and is currently implementing changes to increase organizational efficiencies. • 2012/2013 net operating expenses were within budget.

Legend
△ Planned progress on schedule and within budget
▽ Slippage in terms of time to completion, budget and/or target variances
● Cancelled or deferred

Financial Overview

This section of CDIC's Management's Discussion and Analysis provides a narrative context in which to interpret the Corporation's financial position, financial performance and cash flows. It should be read in conjunction with CDIC's fiscal 2012/2013 annual consolidated financial statements and notes. CDIC's statutory objects are to provide insurance against the loss of part or all of deposits, to promote or otherwise contribute to the stability of the financial system in Canada, and to pursue these objects for the benefit of persons having deposits with member institutions and in such manner as will minimize the exposure of the Corporation to loss. The Corporation's financial position, financial performance and cash flows are influenced by the pursuit of these objects.

Financial Highlights

CDIC earned total comprehensive income of $23 million in fiscal 2012/2013.

Premium revenue was $120 million for the year, a decrease of $104 million (46%) from fiscal 2011/2012. The decrease in premium revenue reflects the impact of a one-time incentive offered to eligible member institutions for early compliance with CDIC's *Data and System Requirements By-law*, as well as improved Differential Premiums categorization for some members, offset by the impact of the growth in insured deposits.

Investment income was $39 million for the year, a decrease of $1 million (3%) from fiscal 2011/2012. Reduced income was a result of lower yields on the investment securities portfolio, partially offset by growth in the portfolio.

Net operating expenses were $36 million for the year, a year-over-year increase of $4 million (13%). Increased operating expenses reflect the staffing of a new Division charged with large bank resolution.

The Corporation's asset base continued to grow during the year. **Total assets** were $2,575 million as at March 31, 2013, an increase of 5% over the 2011/2012 fiscal year. The majority of the Corporation's assets are investment securities, which totalled $2,560 million.

The Corporation's **provision for insurance losses** was $1,250 million as at March 31, 2013, an increase of $100 million compared to last year. The increase reflects an elevated risk environment, a 4% increase in the level of insured deposits and downgrades of the credit ratings of some of CDIC's member institutions.

The Corporation's ***ex ante* funding**, a measure of CDIC's ability to fund interventions, stood at $2,566 million, or 40 basis points of insured deposits, as at March 31, 2013, a year-over-year increase of $122 million.

Basis of Preparation

CDIC's consolidated financial statements include the Corporation's results as well as those of Adelaide Capital Corporation (ACC), a special purpose entity created by CDIC in 1992 to effect the resolution of Central Guaranty Trust Company and Central Guaranty Mortgage Corporation. (Please see Note 2 to the Corporation's fiscal 2012/2013 consolidated financial statements for more information.)

The impact of the consolidation of ACC is immaterial to the consolidated financial results.

Consolidated Statement of Financial Position

Assets

The total assets of the Corporation increased to $2,575 million as at March 31, 2013, from $2,452 million as at March 31, 2012, representing an increase of 5%. The following table summarizes CDIC's assets:

(C$ thousands)	March 31, 2013	March 31, 2012
Assets		
Cash	422	456
Investment securities	2,560,483	2,440,790
Current tax asset	1,286	–
Trade and other receivables	1,545	1,537
Prepayments	244	141
Property, plant and equipment	6,716	6,332
Intangible assets	4,310	2,626
Deferred tax asset	122	206
Total assets	**2,575,128**	**2,452,088**

Investment Securities

CDIC's $2.6 billion investment portfolio forms the majority of its assets. The Corporation's investment strategy is based on two key principles:

- Limit credit and market risk to preserve capital.
- Use the investment portfolio as a funding source for intervention activity.

These principles require that CDIC maintain a conservatively structured portfolio. CDIC's treasury activity follows the *Financial Risk Management Guidelines for Crown Corporations* issued by the Minister of Finance. CDIC's Board Financial Risk Policies further limit risk by setting a maximum amount (and term) that can be invested in each qualifying instrument.

Investment Securities Credit Profile, as at March 31, 2013

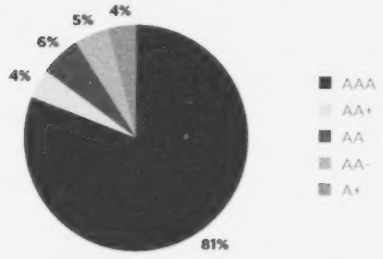

CDIC is restricted under these policies to the obligations of the Government of Canada and agent Crowns and the obligations of Provincial Governments/Municipal Financing Authorities. Counterparties for investments of less than three years must have a minimum credit rating of A. The Corporation's investment securities with a term of more than three years but less than five years are restricted to securities having a minimum credit rating of AA-. Securities with a term of more than five years are not permitted.

As a result of these policies, the credit profile of CDIC's investment portfolio is relatively stable from period to period. CDIC's investments as at March 31, 2013, carry a weighted average yield to maturity of 1.5% (March 31, 2012: 1.7%) with a modified duration of 0.8 year (March 31, 2012: 1.3 years).

Intangible Assets

CDIC's intangible assets represent its investment in specialized systems. Intangible assets have increased by $1.7 million over the previous year, to $4.3 million, as the Corporation continued to enhance its systems that support, among other things, CDIC's ability to respond to a member institution failure.

Future Recoveries

CDIC estimates possible future recoveries from failed member institutions of approximately $14 million. These potential recoveries relate primarily to recoveries of amounts that were previously written off by CDIC and are not reflected in CDIC's financial statements due to uncertainty with respect to both potential amount and ultimate receipt. Factors contributing to this uncertainty include creditor disputes, lawsuits against the estates, and competing claims for specific assets.

Name of Institution (Method of Failure Resolution—Year of Failure)	CDIC's Total Claims (C$ millions)	CDIC's Recoveries to March 31, 2013 (C$ millions)	CDIC's Possible Future Recoveries (C$ millions)	CDIC's Projected Loss as a % of:	
				Claims—Nominal Basis	Claims—NPV* Basis
Standard Trust Co. (Formal Liquidation —1991)	1,164	967	14	16%	33%

* All cash flows are discounted on an annual basis to the year of failure to arrive at the net present value (NPV).

Liabilities

The total liabilities of the Corporation increased to $1,259 million as at March 31, 2013, from $1,159 million as at March 31, 2012, an increase of 9%. The following table summarizes the liabilities of the Corporation:

(C$ thousands)	March 31, 2013	March 31, 2012
Liabilities		
Trade and other payables	5,616	3,828
Current tax liability	–	1,435
Deferred lease inducement	1,412	1,525
Defined benefit obligations	1,820	1,763
Provision for insurance losses	1,250,000	1,150,000
Total liabilities	**1,258,848**	**1,158,551**

Provision for Insurance Losses

The $1,250 million provision for insurance losses represents CDIC's best estimate of the losses it is likely to incur as a result of insuring deposits at member institutions. The provision increased by $100 million in fiscal 2012/2013, reflecting an increase in the level of insured deposits to $646 billion from $622 billion, and downgrades by external credit rating agencies of the credit ratings of some of CDIC's member institutions.

CDIC's provision for insurance losses is estimated based on a number of inputs, including: the level of insured deposits; the expectation of default derived from probability statistics; CDIC's specific knowledge of its members; and an expected loss given default.

The derivation of default probabilities includes both historical and forward-looking perspectives of potential for failure. Moody's Investors Service and Standard & Poor's default statistics are used to derive a historically based view of default. Moody's KMV, a well-known provider of market-based quantitative credit risk products for financial institutions and credit risk investors, is used to provide a forward-looking perspective to the probability of default estimate.

The loss given default estimate is based on the cumulative un-weighted average loss sustained by CDIC in member failures since 1987, adjusted for measurement uncertainty as required by IFRS. In 1987, CDIC's legislation was changed to require that it pursue its objects in a manner so as to minimize its exposure to loss. Accordingly, the losses associated with failures since that time are significantly lower than those incurred by CDIC prior to 1987 and are more indicative of the losses the Corporation can expect to incur in the future.

Ex Ante *Funding*

Sound funding arrangements are critical to the effectiveness of a deposit insurance system and the maintenance of public confidence. CDIC maintains an *ex ante* fund to cover possible deposit insurance losses. The amount of such funding is represented by the aggregate of the Corporation's retained earnings and the provision for insurance losses. The minimum target level of the Corporation's *ex ante* funding is 100 basis points of insured deposits. The Corporation reviews this target funding level regularly to ensure it remains appropriate.

CDIC's *ex ante* funding level was $2,566 million as at March 31, 2013, or 40 basis points of insured deposits. Based on the level of insured deposits as at April 30, 2012, the 100 basis point minimum target would equate to $6,456 million of *ex ante* funding.

The Corporation's *ex ante* funding forms one part of the funding available should the need arise to intervene with a member institution. Additional funds are available through CDIC's authority to borrow under the *Canada Deposit Insurance Corporation Act* (the *CDIC Act*). As at March 31, 2013, the Corporation can borrow up to $19 billion. The borrowing limit is adjusted annually to reflect the growth in insured deposits. Additional borrowings, if required, could be authorized by Parliament through an appropriation act.

The following table sets out the liquid funds available to CDIC as at March 31, 2013:

(C$ millions)	March 31, 2013	March 31, 2012
Available liquid funds:		
Cash	1	1
Fair value of high-quality, liquid investment securities	2,573	2,459
Availability of borrowings:		
Borrowings authorized under the *CDIC Act*, either from market sources or from the Consolidated Revenue Fund*	19,000	18,000
Total available funds	**21,574**	**20,460**

* Includes existing $10 million bank credit facility.

Consolidated Statement of Comprehensive Income

CDIC's total comprehensive income for fiscal 2012/2013 totalled $23 million, a decrease from $180 million in fiscal 2011/2012. The Corporation's financial performance is summarized in the following table:

(C$ thousands)	2012/2013	2011/2012
Revenue		
Premium	120,081	223,887
Investment income	38,985	40,194
Other	45	26
Expenses		
Operating expenses	35,835	31,991
Recovery of amounts previously written off	(166)	(375)
Increase in provision for insurance losses	100,000	50,000
Income tax expense	815	2,345
Net income	22,627	180,146
Other comprehensive income (loss)	116	(94)
Total comprehensive income	**22,743**	**180,052**

Premium Revenue

In the 2012/2013 fiscal year, premium revenue decreased by $104 million (46%) to $120 million. The decrease in premium revenue reflects the impact of a one-time incentive offered to eligible member institutions for early compliance with CDIC's *Data and System Requirements By-law*, as well as improved Differential Premiums categorization for some members, partially offset by the impact of the growth in insured deposits.

Premiums are based on the total amount of insured deposits held by members as of April 30th each year, calculated in accordance with the *CDIC Act* and its *Differential Premiums By-law*, which classifies member institutions into one of four premium categories. Classification is based on a mix of quantitative and qualitative factors. Premium rates, expressed as basis points of insured deposits, are presented below.

Premium Category ***(basis points of insured deposits)***	2012/2013	2011/2012
Category 1	2.8	2.8
Category 2	5.6	5.6
Category 3	11.1	11.1
Category 4	22.2	22.2

The distribution of members among premium categories is set out in the following table:

Distribution of Member Institutions by Premium Category (% of members)					
Premium Category	2012/2013	2011/2012	2010/2011	2009/2010	2008/2009
1	76	73	62	68	75
2	17	20	26	21	20
3	5	5	10	10	5
4	2	2	2	1	-

Investment Income

Investment income was $39 million during the 2012/2013 fiscal year compared to $40 million in the previous year. Although premiums received during the year added to the size of CDIC's investment portfolio, investment income decreased as a result of the low interest rate environment. The weighted average yield on CDIC's investment portfolio decreased from 1.7% as at March 31, 2012, to 1.5% as at March 31, 2013.

Partially offsetting the impact of the lower yields was a realized gain of $238 thousand on the sale of securities during the first quarter of fiscal 2012/2013. The sale was prompted by the downgrade of the external credit rating of one of the Corporation's counterparties. The downgrade resulted in the Corporation temporarily being in non-compliance with its credit risk policy. Management immediately sold sufficient securities to enable continued compliance with its credit risk policy.

Recoveries

In fiscal 2012/2013, the Corporation recovered $166 thousand in relation to amounts previously written off. CDIC occasionally recovers amounts from the estate of failed member institutions; however, there is no certainty with regard to timing or amount. As a result, the Corporation recognizes such recoveries in the period in which they are received.

Operating Expenses

Operating expenses increased to $36 million in fiscal 2012/2013 from $32 million in fiscal 2011/2012. Increased operating expenses mainly reflect the staffing of the new Division charged with large bank resolution.

Profile of Operating Expenses for Fiscal 2012/2013

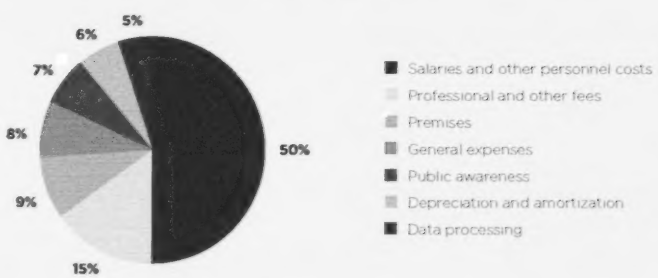

Consolidated Statement of Cash Flows

CDIC's cash flows are summarized in the following table:

(C$ thousands)	2012/2013	2011/2012
Increase in cash from operating activities	127,407	232,621
Decrease in cash from investing activities	(127,441)	(232,904)
Decrease in cash balance	**(34)**	**(283)**

In fiscal 2012/2013, CDIC generated $127 million in cash from its operations, $4 million of which was used to purchase/develop capital assets, and $123 million of which was contributed to the investment portfolio.

Comparison with 2012/2013 Corporate Plan

The following discussion compares the Corporation's actual financial results for fiscal 2012/2013 with the Corporate Plan for the same year.

Statement of Financial Position

Total assets as at March 31, 2013, were $2,575 million, compared to the planned amount of $2,539 million. The variance resulted mainly from higher than planned revenue which increased the balance of investment securities held by the Corporation. The variance in revenue is discussed further below.

Total liabilities as at March 31, 2013, were $1,259 million, compared to the planned amount of $1,157 million. The variance was due to the unplanned increase in the provision for insurance losses. The Corporate Plan assumed no increase in the provision for insurance losses during the 2012/2013 fiscal year. In the first quarter of fiscal 2012/2013 the Corporation recognized an increase in the provision for insurance losses of $100 million.

Statement of Comprehensive Income

Total revenue during the year was $159 million, or $28 million above Plan. The primary sources of revenue are premiums and investment income.

- *Premiums:* Actual premium revenue was $120 million, compared to the planned amount of $89 million. The Corporate Plan was based on certain assumptions regarding the classification of members under the Differential Premiums system and members' eligibility for premium incentives for early compliance with CDIC's *Data and System Requirements By-law*, as well as the growth in insured deposits. Actual results have differed from the assumptions, resulting in the variance between the planned and forecast amounts.
- *Investment income:* Actual investment income was $39 million, compared to the planned amount of $42 million. The Corporate Plan assumed a higher yield on the portfolio than was actually achieved.

Total comprehensive income for the year ended March 31, 2013, was $23 million compared to planned total comprehensive income of $91 million, a negative variance of $68 million. This variance is attributable to an unplanned increase in the provision for insurance losses of $100 million, partially offset by higher than planned revenue.

A Look Ahead to 2013/2014

As set out in the Corporation's 2013/2014 to 2017/2018 Corporate Plan, CDIC's work will be guided by four strategic objectives in fiscal 2013/2014, unchanged from 2012/2013:

- **Enable quick access to insured deposits in the event of a member institution failure**
- **Build preparedness for complex resolutions**
- **Promote public awareness of CDIC deposit insurance**
- **Optimize the use of CDIC's strategic resources**

Details on each of these strategic objectives are provided below.

• Enable Quick Access to Insured Deposits in the Event of a Member Institution Failure

CDIC will continue to enhance its capacity to deliver a quick reimbursement to depositors or transfer of insured deposits to another institution should this be required. The following key initiatives will support this strategic objective in 2013/2014:

- Review and adjust CDIC's risk assessment and monitoring processes.
- Develop and implement a process to monitor member institutions' ongoing compliance with CDIC's *Data and System Requirements By-law*.
- Enhance CDIC's intervention preparedness through expanded intervention plans for specific member institutions.
- Develop and implement new channels for reimbursements to insured depositors.

CDIC requires access to timely and reliable data to assess and monitor the performance of its membership and highlight potential risks as they arise. To this end, work in 2013/2014 will include identifying and implementing, in coordination with the Office of the Superintendent of Financial Institutions (OSFI) and the Bank of Canada, improvements to the regulatory data that are currently available, as well as enhancing our risk assessment tools. Risk assessment information systems will be updated, including upgrades to the business intelligence data warehouse and the e-filing application (used by member institutions to submit data to CDIC).

Following the deadline for member compliance with CDIC's *Data and System Requirements By-law* of June 30, 2013, CDIC will test its remaining member institutions for compliance in 2013/2014 (44 out of 83 have been tested to date). Once initial testing is complete, we will implement a process to ensure ongoing compliance with the by-law. To this end, CDIC will develop a methodology and supporting procedures for monitoring of members' ongoing compliance.

In 2013/2014, the Corporation will also continue to review and revise its intervention plans for its highest risk member institutions and assess alternative payment delivery methods beyond the traditional method of cheques or transfer of deposit base to another financial institution.

• Build Preparedness for Complex Resolutions

Following the formative work undertaken this past year in developing resolution plans for the largest member institutions, second generation plans will be developed in 2013/2014 and further refined on an annual basis thereafter. The 2013/2014 plans will seek to address the challenges identified through work to date, as well as international resolution best practices.

In 2013/2014, CDIC will continue its work with the Senior Advisory Committee (SAC) agencies to finalize policy proposals designed to address possible gaps in CDIC's ability to resolve its large complex members.

A major initiative in 2013/2014 will also be the development of a framework essential to building the Corporation's internal preparedness to effectively handle a large bank failure. The framework will consolidate and enhance existing preparedness activities, including communications, funding, resourcing, valuation and exit options for CDIC's large bank resolution powers.

CDIC will continue to improve its capacity to respond to the failure of a large, complex member through the following initiatives:

- Further develop resolution plans consistent with the FSB's *Key Attributes of Effective Resolution Regimes for Financial Institutions* and international best practices.
- Enhance cooperation with foreign and domestic resolution authorities.
- Develop action plans to address possible gaps with the FSB's *Key Attributes of Effective Resolution Regimes for Financial Institutions*.
- Develop an operational framework for large bank resolution.

• Promote Public Awareness of CDIC Deposit Insurance

CDIC's Long-Term Public Awareness Strategy and Plan aims to make at least 45% of Canadians aware of CDIC. The strategy leverages the relationship financial advisors have with their clients as a means of reaching Canadians to inform them about the deposit insurance program. CDIC will continue to monitor awareness levels through regular omnibus surveys of Canadians during the year.

CDIC will continue to promote awareness of the Corporation's deposit insurance program to contribute to stability and confidence in the Canadian financial system.

• Optimize the Use of CDIC's Strategic Resources

CDIC conducts regular employee surveys to solicit feedback from employees on a wide range of issues. The surveys measure employee engagement and satisfaction, and serve to monitor and measure the impact of actions taken based on previous survey results. An employee engagement survey will formally measure employee engagement in fiscal 2013/2014.

CDIC's work force and effective and efficient processes are essential to the Corporation's ability to fulfill its mandate.

Recruitment will also be an area of focus for the Corporation in 2013/2014, to help ensure that CDIC is able to attract and retain the skills and expertise that are required to further advance the Corporation's key initiatives—in particular those related to large bank resolution activities.

To ensure its information systems are operating effectively, CDIC will continue to implement recommendations from the recent IS service delivery model review. In addition, the Corporation will continue to perform the required upgrades to its back office and supporting systems in 2013/2014 and throughout the planning period.

2013/2014 to 2017/2018 Financial Plan

The projections included in CDIC's 2013/2014 to 2017/2018 Corporate Plan are based on a number of assumptions and, accordingly, actual results may vary materially from the figures included in the Plan. Key financial assumptions include the following:

- A 3.5% growth in insured deposits.
- The premium rate for Category 1 member institutions (the base premium rate) is assumed to increase by one basis point per year, for five years, starting in fiscal 2014/2015.
- Investment income is based on an assumed average yield of 1.5% for fiscal 2013/2014, rising to 1.75% thereafter.
- No member institution failure is assumed during the planning period.[2]
- The provision for insurance losses is forecast to remain at $1,250 million.

2013/2014 Fiscal Year

Total comprehensive income is forecast at $203 million for the 2013/2014 fiscal year.

Total revenues are planned to be $248 million in the 2013/2014 fiscal year, including $195 million of premium revenue and $39 million of investment income.

Planned **premium revenue** of $195 million is $75 million higher than fiscal 2012/2013 premium revenue of $120 million. Fiscal 2012/2013 premium revenue was impacted by a one-time premium incentive for members who demonstrated early compliance with CDIC's *Data and System Requirements By-law*. Fiscal 2013/2014 reflects a return to non-discounted premiums as well as the impact of the forecast 3.5% growth in insured deposits.

Investment income is expected to remain unchanged at $39 million, reflecting a higher fund balance and a continued low interest rate environment.

Net operating expenses are planned to be $42 million in fiscal 2013/2014, compared to $36 million actual operating expenses in fiscal 2012/2013. This increase reflects funding required for the development of the Corporation's large bank resolution capabilities and will ensure that CDIC is well equipped to meet its mandate and responsibilities. Spending on other activities is budgeted to remain relatively flat to fiscal 2012/2013 budget levels, as we maintain our commitment to managing costs in a prudent and responsible manner, in keeping with the spirit of current federal government deficit reduction activities.

Cash and investments are projected to be $2.8 billion at the end of the 2013/2014 fiscal year.

The **provision for insurance losses** is forecast to remain unchanged at $1,250 million at the end of the 2013/2014 fiscal year.

The level of ***ex ante* funding** is forecast to be $2.8 billion at the end of the 2013/2014 fiscal year, representing 41 basis points of forecast insured deposits, an increase of one basis point from the current year.

---

[2] Key to the effective implementation of CDIC's priorities within its operating budget is the absence of interventions in member institutions. The Corporation has not forecast any member interventions during the planning period. As a result, the impact on operations of any intervention is not incorporated into future operating budgets. The cost of interventions, if required, could likely have a material impact on operating expenses.

(C$ millions)	2013/2014 Corporate Plan[a]	2012/2013 Actual Results	2012/2013 Corporate Plan[a]
Consolidated Statement of Financial Position (as at March 31)			
Cash and investments	2,760	2,561	2,525
Other current assets	1	3	1
Capital assets	11	11	13
Total assets	**2,772**	**2,575**	**2,539**
Current liabilities	2	6	3
Provision for insurance losses	1,250	1,250	1,150
Other non-current liabilities	3	3	4
Retained earnings	1,517	1,316	1,382
Total liabilities and equity	**2,772**	**2,575**	**2,539**
Consolidated Statement of Comprehensive Income (for the year ended March 31)			
Revenue			
Premiums	195	120	89
Investment income	39	39	42
Other	14	–	–
	248	159	131
Expenses			
Operating	42	36	39
Increase in provision for insurance losses	–	100	–
	42	136	39
Net income before income tax	206	23	92
Income tax expense	(3)	–	(1)
Net income and total comprehensive income	**203**	**23**	**91**

a The Corporate Plans 2012/2013 to 2016/2017 and 2013/2014 to 2017/2018 were developed based on information as at December 31, 2011, and December 31, 2012, respectively.

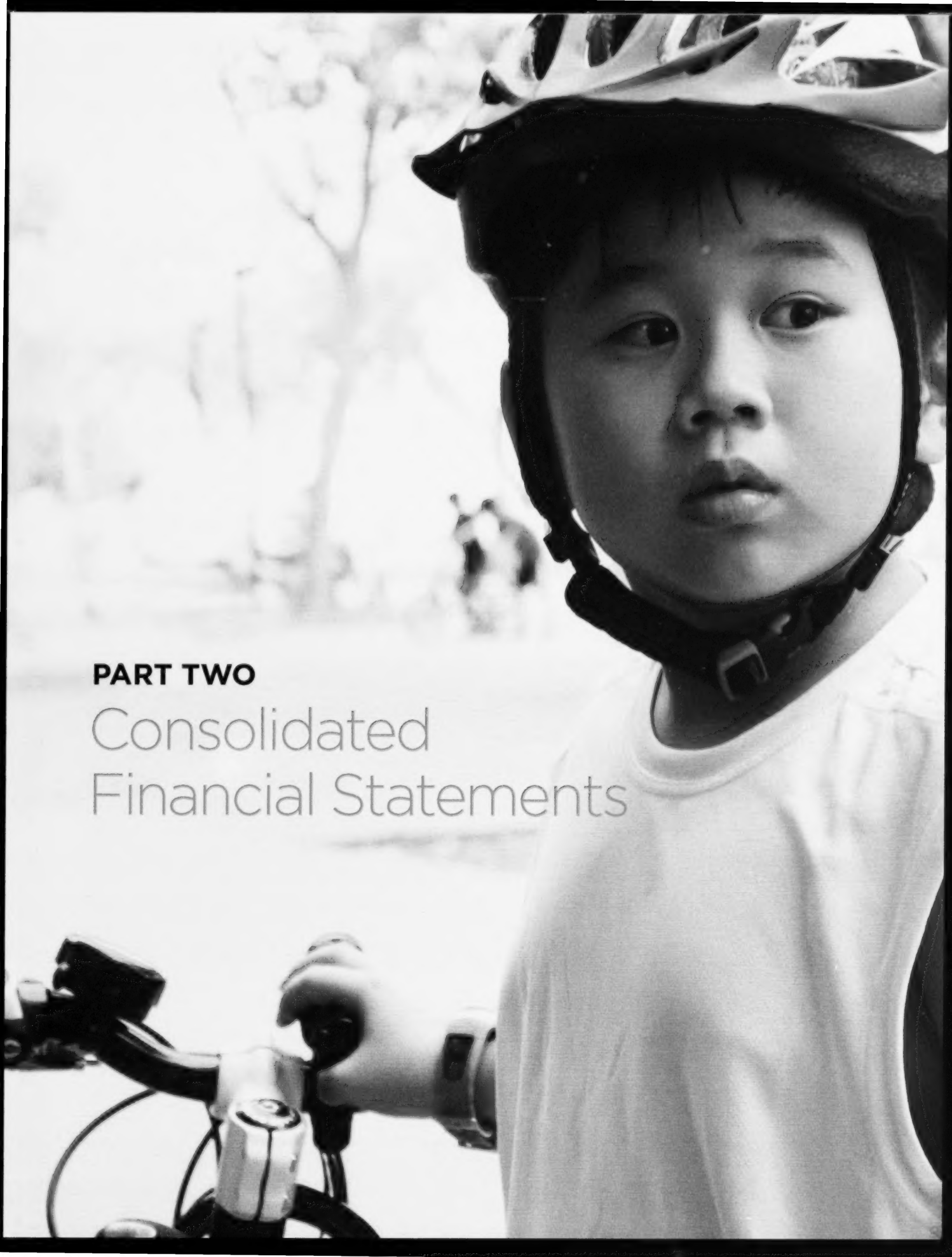

PART TWO

Consolidated Financial Statements

Management Responsibility for Consolidated Financial Statements

June 12, 2013

The accompanying consolidated financial statements of the Canada Deposit Insurance Corporation and the information related to the consolidated financial statements in this *Annual Report* are the responsibility of Management. The consolidated financial statements have been prepared in accordance with International Financial Reporting Standards. The consolidated financial statements include some amounts, the most significant one being the provision for insurance losses, that are necessarily based on Management's best estimates and judgment.

The consolidated financial statements have been approved by the Board of Directors. Financial information presented elsewhere in this *Annual Report* is consistent with that contained in the consolidated financial statements.

In discharging its responsibility for the integrity and fairness of the consolidated financial statements, Management maintains financial and management control systems and practices designed to provide reasonable assurance that transactions are duly authorized, assets are safeguarded and proper records are maintained in accordance with the *Financial Administration Act* and regulations, as well as the *Canada Deposit Insurance Corporation Act* and by-laws of the Corporation. Internal audits examine and evaluate the application of the Corporation's policies and procedures and the adequacy of the system of internal controls. In addition, the internal and external auditors have free access to the Audit Committee of the Board, which oversees Management's responsibilities for maintaining adequate control systems and the quality of financial reporting, and which recommends the consolidated financial statements to the Board of Directors.

These consolidated financial statements have been audited by the Corporation's auditor, the Auditor General of Canada, and his report is included herein.

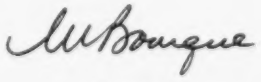

Michèle Bourque
President and Chief Executive Officer

Dean A. Cosman
Vice-President, Finance and Administration, and
Chief Financial Officer

Independent Auditor's Report

Auditor General of Canada
Vérificateur général du Canada

INDEPENDENT AUDITOR'S REPORT

To the Minister of Finance

Report on the Consolidated Financial Statements

I have audited the accompanying consolidated financial statements of Canada Deposit Insurance Corporation, which comprise the consolidated statement of financial position as at 31 March 2013, and the consolidated statement of comprehensive income, consolidated statement of changes in equity and consolidated statement of cash flows for the year then ended, and a summary of significant accounting policies and other explanatory information.

Management's Responsibility for the Consolidated Financial Statements

Management is responsible for the preparation and fair presentation of these consolidated financial statements in accordance with International Financial Reporting Standards, and for such internal control as management determines is necessary to enable the preparation of consolidated financial statements that are free from material misstatement, whether due to fraud or error.

Auditor's Responsibility

My responsibility is to express an opinion on these consolidated financial statements based on my audit. I conducted my audit in accordance with Canadian generally accepted auditing standards. Those standards require that I comply with ethical requirements and plan and perform the audit to obtain reasonable assurance about whether the consolidated financial statements are free from material misstatement.

An audit involves performing procedures to obtain audit evidence about the amounts and disclosures in the consolidated financial statements. The procedures selected depend on the auditor's judgment, including the assessment of the risks of material misstatement of the consolidated financial statements, whether due to fraud or error. In making those risk assessments, the auditor considers internal control relevant to the entity's preparation and fair presentation of the consolidated financial statements in order to design audit procedures that are appropriate in the circumstances, but not for the purpose of expressing an opinion on the effectiveness of the entity's internal control. An audit also includes evaluating the appropriateness of accounting policies used and the reasonableness of accounting estimates made by management, as well as evaluating the overall presentation of the consolidated financial statements.

I believe that the audit evidence I have obtained is sufficient and appropriate to provide a basis for my audit opinion.

Opinion

In my opinion, the consolidated financial statements present fairly, in all material respects, the financial position of Canada Deposit Insurance Corporation as at 31 March 2013, and its financial performance and its cash flows for the year then ended in accordance with International Financial Reporting Standards.

Report on Other Legal and Regulatory Requirements

As required by the *Financial Administration Act*, I report that, in my opinion, the accounting principles in International Financial Reporting Standards have been applied on a basis consistent with that of the preceding year.

Further, in my opinion, the transactions of Canada Deposit Insurance Corporation that have come to my notice during my audit of the consolidated financial statements have, in all significant respects, been in accordance with Part X of the *Financial Administration Act* and regulations, the *Canada Deposit Insurance Corporation Act* and the by-laws of the Canada Deposit Insurance Corporation.

Clyde M. MacLellan, CA
Assistant Auditor General
for the Auditor General of Canada

12 June 2013
Ottawa, Canada

240 rue Sparks Street, Ottawa, Ontario K1A 0G6

Consolidated Financial Statements and Notes

CANADA DEPOSIT INSURANCE CORPORATION
Consolidated Statement of Financial Position
as at March 31, 2013

(in thousands of Canadian dollars)

	Notes	March 31, 2013	March 31, 2012
ASSETS			
Cash		422	456
Investment securities	4	2,560,483	2,440,790
Current tax asset		1,286	-
Trade and other receivables	5	1,545	1,537
Prepayments		244	141
Property, plant and equipment	6	6,716	6,332
Intangible assets	7	4,310	2,626
Deferred tax asset	12	122	206
TOTAL ASSETS		**2,575,128**	**2,452,088**
LIABILITIES			
Trade and other payables		5,616	3,828
Current tax liability		-	1,435
Deferred lease inducement	8	1,412	1,525
Defined benefit obligations	16	1,820	1,763
Provision for insurance losses	9	1,250,000	1,150,000
Total liabilities		**1,258,848**	**1,158,551**
EQUITY			
Retained earnings		1,316,280	1,293,537
TOTAL LIABILITIES AND EQUITY		**2,575,128**	**2,452,088**

The accompanying notes form an integral part of these consolidated financial statements.

Approved by the Board on June 12, 2013

Director

Director

CANADA DEPOSIT INSURANCE CORPORATION
Consolidated Statement of Comprehensive Income for the year ended March 31, 2013

(in thousands of Canadian dollars)

	Notes	Year ended March 31, 2013	Year ended March 31, 2012
REVENUE			
Premium	17	120,081	223,887
Investment income		38,985	40,194
Other		45	26
		159,111	264,107
EXPENSES			
Operating	13	35,835	31,991
Recovery of amounts previously written off		(166)	(375)
Increase in provision for insurance losses	9	100,000	50,000
		135,669	81,616
Net income before income taxes		23,442	182,491
Income tax expense	12	815	2,345
NET INCOME		**22,627**	**180,146**
OTHER COMPREHENSIVE INCOME			
Actuarial gain (loss) on defined benefit obligations	16	155	(126)
Income tax effect		(39)	32
Other comprehensive income (loss), net of tax		116	(94)
TOTAL COMPREHENSIVE INCOME		**22,743**	**180,052**

The accompanying notes form an integral part of these consolidated financial statements.

CANADA DEPOSIT INSURANCE CORPORATION
Consolidated Statement of Changes in Equity for the year ended March 31, 2013

(in thousands of Canadian dollars)

	Retained Earnings and Total Equity
Balance, March 31, 2011	**1,113,485**
Net income	180,146
Other comprehensive loss	(94)
Total comprehensive income	180,052
Balance, March 31, 2012	**1,293,537**
Net income	22,627
Other comprehensive income	116
Total comprehensive income	22,743
Balance, March 31, 2013	**1,316,280**

The accompanying notes form an integral part of these consolidated financial statements.

CANADA DEPOSIT INSURANCE CORPORATION
Consolidated Statement of Cash Flows
for the year ended March 31, 2013

(in thousands of Canadian dollars)

	Year ended March 31, 2013	Year ended March 31, 2012
OPERATING ACTIVITIES		
Net income	22,627	180,146
Add (deduct) items not involving cash:		
Depreciation and amortization	2,022	1,468
Investment income	(38,985)	(40,194)
Tax expense	815	2,345
Defined benefit expense	228	229
Defined benefit payment	(16)	(268)
Change in working capital:		
Increase in provision for insurance losses	100,000	50,000
Decrease in premiums receivable	–	364
(Increase) decrease in prepayments	(103)	260
(Increase) decrease in trade and other receivables	(8)	1,033
Increase in trade and other payables	1,788	1,271
(Decrease) increase in deferred lease inducement	(113)	18
Interest received	42,643	37,188
Income tax paid	(3,491)	(1,239)
Net cash generated by operating activities	127,407	232,621
INVESTING ACTIVITIES		
Purchase of property, plant and equipment, and intangible assets	(4,090)	(3,107)
Purchase of investment securities	(4,435,184)	(3,751,213)
Proceeds from sale or maturity of investment securities	4,311,833	3,521,416
Net cash used in investing activities	(127,441)	(232,904)
Net decrease in cash	(34)	(283)
Cash, beginning of year	456	739
Cash, end of year	422	456

The accompanying notes form an integral part of these consolidated financial statements.

CANADA DEPOSIT INSURANCE CORPORATION

Notes to the Consolidated Financial Statements

March 31, 2013

1 – General Information

The Canada Deposit Insurance Corporation (CDIC or the Corporation) was established in 1967 by the *Canada Deposit Insurance Corporation Act* (the *CDIC Act*). It is a Crown corporation without share capital named in Part I of Schedule III to the *Financial Administration Act* and is funded by premiums assessed against its member institutions. The Corporation is subject to federal income tax pursuant to the provisions of the *Income Tax Act*. The address of the registered office is 50 O'Connor Street, 17th Floor, Ottawa, Ontario.

The objects of the Corporation are to provide insurance against the loss of part or all of deposits in member institutions and to promote and otherwise contribute to the stability of the financial system in Canada. These objects are to be pursued for the benefit of depositors of member institutions and in such manner as will minimize the exposure of the Corporation to loss.

The Corporation has the power to do all things necessary or incidental to the furtherance of its objects, including acquiring assets from and providing guarantees or loans to member institutions and others. Among other things, it may make or cause to be made inspections of member institutions, act as liquidator, receiver or inspector of a member institution or a subsidiary thereof and establish a bridge institution.

The Corporation is an agent of Her Majesty in right of Canada for all purposes of the *CDIC Act*. As a result, all obligations incurred by the Corporation in the course of carrying out its mandate are obligations of Canada.

These consolidated financial statements were approved and authorized for issue by the Corporation's Board of Directors on June 12, 2013.

Basis of Preparation

These consolidated financial statements have been prepared in accordance with International Financial Reporting Standards (IFRS), and are presented in Canadian dollars.

The consolidated financial statements have been prepared on the historical cost basis, except for the provision for insurance losses and the defined benefit obligations, which are measured at their present value. Historical cost is generally based on the fair value of the consideration given in exchange for assets and the amount of cash expected to be paid to satisfy a liability.

The accounting policies set out in Note 2 were consistently applied to all the periods presented unless otherwise noted below.

2 – Significant Accounting Policies

Basis of Consolidation

The consolidated financial statements incorporate the financial statements of the Corporation and the financial statements of Adelaide Capital Corporation (ACC), a special purpose entity controlled by CDIC. Control is achieved where the Corporation has the power to govern the financial and operating policies of an entity so as to obtain benefits from its activities.

The results of ACC are included in the consolidated financial statements until the date control ceases or ACC is dissolved. All transactions, balances, income and expenses between CDIC and ACC are eliminated in full on consolidation.

The overall impact of consolidation is not significant.

These consolidated financial statements do not reflect the assets, liabilities or operations of failed member institutions in which the Corporation has intervened but does not have control.

Judgments

The preparation of consolidated financial statements in accordance with IFRS requires Management to exercise judgment in applying the Corporation's accounting policies. The most significant judgment made by Management, in terms of the amounts recognized in the consolidated financial statements, is with respect to the Corporation's investment securities.

The Corporation holds a significant amount of investment securities. Management has determined, based on an analysis of the facts and circumstances, that: (i) the investment securities are held in order to collect contractual cash flows; and (ii) the contractual terms of the investment securities give rise on specified dates to cash flows that are solely payments of principal and interest on the principal amount outstanding. Therefore, the Corporation measures the investment securities at amortized cost. See "Financial Instruments" below for further details.

Estimates and Assumptions

The preparation of consolidated financial statements in accordance with IFRS requires the use of estimates and assumptions. Estimates and assumptions are reviewed on an ongoing basis. Revisions are recognized in the period in which the estimates or assumptions are revised and any future periods affected.

Estimating CDIC's provision for insurance losses involves significant estimation uncertainty and requires Management to make significant assumptions.

The provision for insurance losses represents CDIC's best estimate of the losses it is likely to incur as a result of insuring deposits of member institutions. The provision is estimated by assessing the aggregate risk of the Corporation's members based on: (i) the level of insured deposits; (ii) the expectation of default derived from probability statistics and the Corporation's specific knowledge of its members; and (iii) an expected loss given default. See "Provision for Insurance Losses" below for further details on how the provision is measured.

Actual results in the near term could differ significantly from these estimates, including the timing and extent of losses the Corporation incurs as a result of future failures of member institutions. This could require a material adjustment to the carrying amount of the provision for insurance losses. In the event that actual results vary from the current estimates, the Corporation can recommend that the annual premium rates charged to member institutions be increased or decreased, depending on the situation.

Financial Instruments

In fiscal 2011/2012, the Corporation early adopted IFRS 9 *Financial Instruments*, issued by the International Accounting Standards Board (IASB) in November 2009 (IFRS 9 (2009)).

Recognition and initial measurement

All financial assets and financial liabilities are recognized initially at fair value plus directly attributable transaction costs.

Purchases of financial assets that require delivery of assets within a time frame established by regulation or convention in the marketplace (regular way trades) are recognized on the settlement date, that is, the date the asset is delivered to or by CDIC.

Interest income and gains or losses on the sale of investment securities are recognized in investment income.

Classification

A) Financial assets

Subsequent to initial recognition, a financial asset is measured at amortized cost if it meets both of the following conditions:

- The asset is held within a business model whose objective is to hold assets in order to collect contractual cash flows; and
- The contractual terms of the financial asset give rise on specified dates to cash flows that are solely payments of principal and interest on the principal amount outstanding.

If a financial asset does not meet both of these conditions, it is subsequently measured at fair value. All the Corporation's financial assets are subsequently measured at amortized cost.

B) Financial liabilities

Subsequent to initial recognition, all the Corporation's financial liabilities are measured at amortized cost.

Amortized cost measurement

Amortized cost is the amount at which a financial asset or financial liability is measured at initial recognition minus principal repayments, plus or minus the cumulative amortization using the effective interest method or any difference between that initial amount and the maturity amount, and minus any reduction for impairment or uncollectibility.

Fair value measurement

Fair value is the amount at which an asset could be exchanged, or a liability settled, between knowledgeable, willing parties in an arm's length transaction.

Identification and measurement of impairment

The Corporation assesses at the end of each reporting period whether there is any objective evidence that financial assets carried at amortized cost are impaired. Impairment losses on assets carried at amortized cost are measured as the difference between the asset's carrying amount and the present value of estimated future cash flows discounted at the asset's original effective interest rate. Impairment losses are recognized in net income and reflected in an allowance account.

Cash

Cash includes cash on hand and demand deposits. Cash is measured at amortized cost on the statement of financial position.

Investment Securities

Investment securities are debt instruments, such as Treasury bills and Government of Canada bonds, held by the Corporation. Investment securities are measured on the statement of financial position at amortized cost, plus accrued interest.

Interest income on investment securities is recognized using the effective interest method.

Trade and Other Receivables

Trade and other receivables are measured at amortized cost less any impairment losses.

Property, Plant and Equipment

Items of property, plant and equipment are measured at cost less accumulated depreciation and any impairment losses. Depreciation is charged on a straight-line basis over the estimated useful lives of the assets. The estimated useful lives, residual values and depreciation methods are reviewed annually at the end of each year, with the effect of any changes in estimate being accounted for on a prospective basis. The following useful lives are used in the calculation of depreciation:

- Leasehold improvements—shorter of the term of the lease and the useful life of the leasehold improvement
- Furniture and equipment—five years
- Computer hardware—three years

Depreciation expense is included in operating expenses. The gain or loss arising on the disposal or retirement of an asset is determined as the difference between the sale proceeds and the carrying amount of the asset, and is recognized in operating expenses.

Items of property, plant and equipment are reviewed at each reporting date to determine whether there is any indication of impairment. If any such indication exists, then the asset's recoverable amount is estimated. An impairment loss is recognized if the carrying amount of the asset exceeds its recoverable amount. Impairment losses are recognized in operating expenses.

Intangible Assets

The Corporation records an internally generated intangible asset arising from the development of software once a project has progressed beyond a conceptual, preliminary stage to that of application development. Development costs that are directly attributable to the design and testing of an application are capitalized if, and only if, all of the following have been demonstrated:

- the technical feasibility of completing the intangible asset so that it will be available for use;
- the intention to complete the intangible asset and use it;
- the ability to use the intangible asset;
- how the intangible asset will generate probable future economic benefits;
- the availability of adequate technical, financial and other resources to complete the development and to use the intangible asset; and
- the ability to measure reliably the expenditure attributable to the intangible asset during its development.

The amount initially recognized for internally generated intangible assets is the sum of directly attributable costs incurred from the date when the intangible asset first meets the recognition criteria listed above.

Subsequent to initial recognition, internally generated intangible assets are measured at cost less accumulated amortization and any impairment losses, and are amortized on a straight-line basis over their estimated useful lives which range from three to seven years. The estimated useful lives, residual values and depreciation methods are reviewed annually at the end of each year, with the effect of any changes in estimate being accounted for on a prospective basis.

Amortization of intangible assets is included in operating expenses.

The Corporation considers potential indicators of impairment at the end of each reporting period. If any indication of impairment exists, the recoverable amount of the asset is estimated to determine the extent of the loss. Intangible assets that are not yet available for use are tested for impairment annually, irrespective of the presence of indicators, by comparing carrying amounts to recoverable amounts. Impairment losses are included in operating expenses.

Trade and Other Payables

Trade and other payables are measured at amortized cost. The carrying amounts of trade and other payables approximate fair value due to their short term to maturity.

Provision for Insurance Losses

Provisions are to be recognized when the Corporation has a present obligation as a result of a past event, it is probable that the Corporation will be required to settle the obligation, and a reliable estimate can be made of the amount of the obligation.

The Corporation has a stand-ready obligation to provide insurance against the loss of part, or all, of deposits in a member institution in the event of failure. The provision for insurance losses represents the Corporation's best estimate of the consideration required to settle this obligation and is determined in accordance with IAS 37 *Provisions, Contingent Liabilities and Contingent Assets*. The estimate takes into account the risks and uncertainties surrounding the obligation. The provision is estimated by assessing the aggregate risk of the Corporation's member institutions based on: (i) the level of insured deposits; (ii) the expectation of default derived from probability statistics and the Corporation's specific knowledge of its members; and (iii) an expected loss given default.

The Corporation calculates its expected losses as a result of member institution failures on a present value basis. The loss given default is expressed as a percentage of insured deposits and reflects the cumulative unweighted average of losses sustained since the *CDIC Act* was amended in 1987 to require that CDIC pursue its objects in a manner so as to minimize its exposure to loss, plus an adjustment for measurement uncertainty. The present value of the provision is determined using a pre-tax risk-free discount rate.

Changes in the provision for insurance losses that result from quarterly estimations for financial reporting purposes are recognized as an adjustment to the provision for insurance loss in the period in which the changes occur.

Premium Revenue

Premium revenue is recognized at the fair value of the consideration received and reported as income proportionately over the fiscal year. Premiums are determined annually based on the amount of insured deposits held by member institutions as at April 30 of the current fiscal year, and are payable in two equal installments on July 15 and December 15.

Premium rates are fixed annually considering the Corporation's financial condition, the economic environment, the risk profile of the membership, and the actual and projected size of the Corporation's *ex ante* funding relative to the target.

Other Revenue

Other revenue includes sub-lease income, certain interest income, and foreign exchange gains and losses.

Leases

Leases are classified as finance leases when the terms of the lease transfer substantially all risks and rewards of ownership to the lessee. All other leases are treated as operating leases.

All of the Corporation's leases are treated as operating leases.

Rentals payable under operating leases are charged to operating expenses on a straight-line basis over the term of the lease. In the event that lease incentives are received, such incentives are recognized as a liability. The aggregate benefit of incentives is recognized as a reduction of operating expenses on a straight-line basis over the term of the lease. Rental income from operating sub-leases is recognized on a straight-line basis over the term of the lease.

Public Service Pension Plan

All eligible employees of the Corporation participate in the Public Service Pension Plan, a contributory defined benefit plan established through legislation and sponsored by the Government of Canada. Contributions are required by both the employees and the Corporation to cover current service cost. Pursuant to legislation currently in place, the Corporation has no legal or constructive obligation to pay further contributions with respect to any past service or funding deficiencies of the Public Service Pension Plan. Consequently, contributions are recognized as an operating expense in the year when employees have rendered service and represent the total pension obligation of the Corporation.

Defined Benefit Obligations

The Corporation sponsors defined benefit plans in the form of resignation benefits, retirement benefits and death benefits. The cost of the benefits earned by employees is actuarially determined using the projected unit credit method. The determination of the benefit expense requires the use of assumptions such as the discount rate to measure obligations, expected resignation rates, and the expected rate of future compensation. Actual results may differ from estimates based on assumptions.

Past service costs are recognized immediately in the statement of comprehensive income to the extent that the benefits have vested. The unvested portion is amortized on a straight-line basis over the average remaining period until the benefits become vested. Current service costs and any past service costs, together with the unwinding of the discount on plan liabilities, are charged to operating expenses.

The liability recognized in the statement of financial position is the present value of the defined benefit obligations at the end of the reporting period adjusted for unrecognized past service costs. The present value of the defined benefit obligation is determined by discounting the estimated future cash outflows using interest rates for high-quality corporate bonds that have terms to maturity approximating the terms of the related pension liability. All actuarial gains and losses that arise in calculating the present value of the defined benefit obligation are recognized immediately in retained earnings as other comprehensive income.

Income Taxes

Income tax expense represents the sum of the current and deferred tax expenses.

Current tax is recognized in net income except to the extent that it relates to items recognized in other comprehensive income or directly in equity.

Deferred tax is recognized, using the liability method, on temporary differences arising between the tax bases of assets and liabilities and their carrying amounts in the statement of financial position. Deferred tax is calculated using tax rates and income tax laws that have been enacted or substantively enacted at the end of the reporting period, and which are expected to apply when the related deferred income tax asset is realized or the deferred income tax liability is settled. Deferred tax relating to actuarial gains and losses on defined benefit obligations is recognized directly in retained earnings as other comprehensive income.

3 - Future Accounting Changes

At the date these consolidated financial statements were authorized, certain standards, interpretations and amendments to existing standards were issued by the IASB but are not yet effective. Unless otherwise noted, the Corporation does not plan to early adopt any of the changes.

IFRS 9 *Financial Instruments*: In November 2009, the IASB issued IFRS 9 (2009), introducing new requirements for classifying and measuring financial assets. This was the IASB's first step in its project to replace IAS 39 *Financial Instruments: Recognition and Measurement*. In October 2010, the IASB issued IFRS 9 (2010), incorporating new requirements for accounting for financial liabilities, and carrying over from IAS 39 the requirements for de-recognition of financial assets and financial liabilities. IFRS 9 (2010) must be applied retrospectively for annual periods beginning on or after January 1, 2015, with early adoption of either IFRS 9 (2009) or IFRS 9 (2010) permitted. The Corporation elected to adopt IFRS 9 (2009) in advance of its effective date and does not expect the additional requirements of IFRS 9 (2010) to have a material impact on its consolidated financial statements.

IFRS 10 *Consolidated Financial Statements*, IFRS 11 *Joint Ventures*, IFRS 12 *Disclosures of Involvement with Other Entities*, IAS 27 *Separate Financial Statements*, and IAS 28 *Investments in Associates and Joint Ventures*: In May 2011, the IASB issued this set of revised standards, effective for annual periods beginning on or after January 1, 2013. IFRS 10 eliminates the risks and rewards approach included in SIC-12 *Consolidation—Special Purpose Entities*, and instead uses the concept of control (defined by the presence of three elements) as the single basis for consolidation, irrespective of the nature of the investee. The application of IFRS 10 could, in some cases, result in the consolidation of an entity that had not previously been consolidated. The Corporation is currently evaluating the potential impact, if any, of this set of revised standards on CDIC's consolidated financial statements.

IFRS 13 *Fair Value Measurement*: In May 2011, the IASB issued IFRS 13, a new standard that defines "fair value," and sets out a single framework for measuring fair value and requires disclosures about fair value measurements. The standard is effective for annual periods beginning on or after January 1, 2013, with prospective application required. The Corporation does not expect the new standard to have any material impact on its consolidated financial statements.

IAS 19 *Employee Benefits*: In June 2011, the IASB amended IAS 19 to eliminate the option to defer the recognition of gains and losses, known as the "corridor method" and require that remeasurements be presented in other comprehensive income. The amendments also require enhanced disclosure requirements surrounding defined benefit plans and related risks. The amended version of IAS 19 is effective for financial years beginning on or after January 1, 2013, with early adoption permitted. The Corporation does not expect the amendments to have any material impact on its consolidated financial statements.

IAS 1 *Financial Statement Presentation*: In June 2011, the IASB amended IAS 1, providing classification guidance on items contained in other comprehensive income. The amendments to IAS 1 must be applied retrospectively for annual periods beginning on or after July 1, 2012. The Corporation does not expect the amendment to have any material impact on its consolidated financial statements. IAS 1 was further amended as part of the *Annual Improvements to IFRS 2009-2011 Cycle* clarifying the requirements for comparative information. This amendment is effective for annual periods beginning on or after January 1, 2013. The Corporation does not expect the amendment to have any material impact on its consolidated financial statements.

4 – Investment Securities

Information on the maturity and composition of the Corporation's investment securities is included in the tables below.

(C$ thousands)	Remaining Term to Maturity March 31, 2013			
	90 days or less	91 days to 1 year	1 to 5 years	Total
Treasury bills	331,012	643,728	-	974,740
Weighted average effective yield (%)	1.02	1.07	-	1.05
Bonds	212,670	583,223	789,850	1,585,743
Weighted average effective yield (%)	1.73	1.42	1.92	1.71
Other	-	-	-	-
Weighted average effective yield (%)	-	-	-	-
Total investment securities	**543,682**	**1,226,951**	**789,850**	**2,560,483**
Weighted average effective yield (%)	**1.30**	**1.23**	**1.92**	**1.46**

(C$ thousands)	Remaining Term to Maturity March 31, 2012			
	90 days or less	91 days to 1 year	1 to 5 years	Total
Treasury bills	74,244	107,831	-	182,075
Weighted average effective yield (%)	0.91	1.03	-	0.98
Bonds	177,986	828,425	1,243,303	2,249,714
Weighted average effective yield (%)	1.59	1.53	1.86	1.74
Other	9,001	-	-	9,001
Weighted average effective yield (%)	0.95	-	-	0.95
Total investment securities	**261,231**	**936,256**	**1,243,303**	**2,440,790**
Weighted average effective yield (%)	**1.38**	**1.47**	**1.86**	**1.66**

(C$ thousands)	March 31, 2013			March 31, 2012
	Amortized Cost	Gross Unrealized Gains (Losses)	Fair Value	Fair Value
Treasury bills	974,740	193	974,933	182,325
Bonds	1,585,743	12,724	1,598,467	2,267,907
Other	-	-	-	9,001
Total investment securities	**2,560,483**	**12,917**	**2,573,400**	**2,459,233**

The carrying amounts in the above tables include accrued interest.

5 – Trade and Other Receivables

(C$ thousands)	March 31, 2013	March 31, 2012
Accounts receivable	77	69
Other receivables	1,468	1,468
Total trade and other receivables	**1,545**	**1,537**

As at March 31, 2013, and March 31, 2012, none of the receivable balances were past due and there was no objective evidence of impairment.

The carrying amount of accounts receivable approximate fair value due to their short term to maturity. Other receivables consist of a note receivable due on June 30, 2015, the fair value of which was $1,455 thousand as at March 31, 2013 (March 31, 2012: $1,438 thousand).

6 – Property, Plant and Equipment

(C$ thousands)	Computer Hardware	Furniture and Equipment	Leasehold Improvements	Total
Cost				
Balance, March 31, 2011	**4,435**	**1,764**	**4,969**	**11,168**
Additions	622	109	720	1,451
Retirements	(55)	–	–	(55)
Balance, March 31, 2012	**5,002**	**1,873**	**5,689**	**12,564**
Additions	727	70	673	1,470
Retirements	–	–	–	–
Balance, March 31, 2013	**5,729**	**1,943**	**6,362**	**14,034**
Accumulated depreciation				
Balance, March 31, 2011	**3,345**	**742**	**1,145**	**5,232**
Depreciation	642	152	261	1,055
Retirements	(55)	–	–	(55)
Balance, March 31, 2012	**3,932**	**894**	**1,406**	**6,232**
Depreciation	615	145	326	1,086
Retirements	–	–	–	–
Balance, March 31, 2013	**4,547**	**1,039**	**1,732**	**7,318**
Carrying amounts				
Balance, March 31, 2011	1,090	1,022	3,824	5,936
Balance, March 31, 2012	1,070	979	4,283	6,332
Balance, March 31, 2013	**1,182**	**904**	**4,630**	**6,716**

Included in property, plant and equipment at March 31, 2013, is an amount of $719 thousand relating to leasehold improvements in the course of construction (March 31, 2012: $720 thousand).

7 – Intangible Assets

(C$ thousands)	Computer Software	Computer Software Under Development	Total
Cost			
Balance, March 31, 2011	**1,439**	**487**	**1,926**
Additions—internal development	–	1,656	1,656
Transfers	207	(207)	–
Retirements	–	–	–
Balance, March 31, 2012	**1,646**	**1,936**	**3,582**
Additions—internal development	–	2,620	2,620
Transfers	2,394	(2,394)	–
Retirements	–	–	–
Balance, March 31, 2013	**4,040**	**2,162**	**6,202**
Accumulated amortization			
Balance, March 31, 2011	**543**	**–**	**543**
Amortization	413	–	413
Retirements	–	–	–
Balance, March 31, 2012	**956**	**–**	**956**
Amortization	936	–	936
Retirements	–	–	–
Balance, March 31, 2013	**1,892**	**–**	**1,892**
Carrying amounts			
Balance, March 31, 2011	896	487	1,383
Balance, March 31, 2012	690	1,936	2,626
Balance, March 31, 2013	**2,148**	**2,162**	**4,310**

8 – Deferred Lease Inducement

The Corporation has received lease inducements from one of its landlords, in the form of free rent periods and reimbursements for leasehold improvements. The aggregate benefit of these incentives is recognized as a reduction of operating expenses on a straight-line basis over the term of the lease. A total of $1,299 thousand is expected to be recognized as reduction of operating expenses more than 12 months after March 31, 2013 (more than 12 months after March 31, 2012: $1,412 thousand).

9 – Provision for Insurance Losses

The provision for insurance losses represents the Corporation's best estimate of the future outflow of economic benefits resulting from the Corporation's duty to insure deposits held by member institutions in the event of failure. The estimate is based on an expected loss calculation and is subject to uncertainty surrounding amount and timing of losses. As such, actual losses may differ significantly from estimates.

Changes in the provision for insurance losses are summarized as follows:

(C$ thousands)	Provision for Insurance Losses
Balance, March 31, 2011	**1,100,000**
Additional provisions	50,000
Balance, March 31, 2012	**1,150,000**
Additional provisions	100,000
Balance, March 31, 2013	**1,250,000**

10 – Financial Instruments

The table below sets out the carrying amounts of the Corporation's financial assets and financial liabilities, all of which are measured at amortized cost in accordance with IFRS 9 (2009).

(C$ thousands)	March 31, 2013	March 31, 2012
Cash	422	456
Investment securities	2,560,483	2,440,790
Trade and other receivables	1,545	1,537
Financial assets	**2,562,450**	**2,442,783**
Trade and other payables	5,616	3,828
Financial liabilities	**5,616**	**3,828**

See Note 4 for additional information on the maturity and composition of the Corporation's investment securities.

Fair Value of Financial Instruments

With the exception of investment securities and certain trade and other receivables, the carrying amounts of the Corporation's financial instruments measured at amortized cost approximate their fair values. The fair values of the Corporation's investment securities are disclosed in Note 4 and are determined based on quoted prices in active markets. The fair value of certain trade and other receivables are disclosed in Note 5 and are based on a discounted cash flow model, discounting expected future cash flows using a discount rate appropriate to a AA-rated counterparty.

Financial Risk Management Objectives

The Corporation's assets consist primarily of its investment securities. CDIC's investment strategy is based on two key principles: limiting credit and market risk to preserve principal; and the use of the investment portfolio as the initial funding source for intervention activity. CDIC has a comprehensive risk management framework to evaluate, monitor and manage its risks. All risks, financial and other, are managed in accordance with an Enterprise Risk Management (ERM) framework which sets out the responsibilities of the Board of Directors. The ERM process and results are subject to review by the Corporation's internal audit function.

Formal policies are in place for all significant financial risks to which CDIC is exposed. The policies are reviewed regularly, at least annually, in order to ensure that they continue to be appropriate and prudent. Significant financial risks that arise from transacting and holding financial instruments include credit, liquidity and market risks.

Credit risk

Credit risk is defined as the risk of loss attributable to counterparties failing to honour their obligation, whether on- or off-balance sheet, to CDIC. CDIC's maximum exposure to credit risk is the carrying amount of cash, investment securities, and trade and other receivables held on the consolidated statement of financial position. None of the trade and other receivables are past due.

The credit risk policy sets out, among other things, that the Board of Directors shall approve investment dealers, securities vendors, agents acting on behalf of CDIC, and others with whom CDIC is authorized to transact with respect to financial transactions. Investments are to be held with approved creditworthy counterparties that must have a minimum credit rating from an external credit rating agency (Standard & Poor's or Moody's). CDIC cannot exceed Board-approved limits for transactions, by transactor, either individually or on a combined basis.

The Corporation's financial risk policies limit investments to the obligations of the Government of Canada and agent Crowns and the obligations of Provincial Governments/Municipal Financing Authorities. Risk is further limited by setting a maximum amount and term for each investment. Counterparties for investments of less than three years must have a minimum credit rating of A. The Corporation's investment securities with a term of more than three years but less than five years are restricted to securities having a minimum credit rating of AA-. Securities with a term of more than five years are not permitted.

Further, CDIC adheres to the *Minister of Finance Financial Risk Management Guidelines for Crown Corporations* in order to minimize its credit risk.

The following table summarizes the credit quality of CDIC's investment securities by credit rating:

(C$ thousands) Credit rating	March 31, 2013	March 31, 2012
AAA	2,087,132	1,977,154
AA+	93,791	48,481
AA	143,211	122,315
AA-	141,752	249,327
A+	94,597	43,513
Total investment securities	**2,560,483**	**2,440,790**

CDIC may at times intervene in one capacity or another, in providing financial assistance to a troubled financial institution, either in the form of a loan, by guarantee or otherwise. The Corporation could also have to make payment to insured depositors in the event of a member institution failure. The latter action results in claims receivable by the Corporation. Realization on its claims is largely dependent on the credit quality or value of assets held within the estates of failed member institutions, thus exposing CDIC to additional credit risk. The Corporation is closely involved in the asset realization process of these failed institutions in order to mitigate credit risk and minimize any potential loss to CDIC.

Liquidity risk

Liquidity risk is defined as the risk that funds will not be available to CDIC to honour its cash obligations, whether on- or off-balance sheet, as they arise.

Exposure to liquidity risk relates firstly to funding ongoing day-to-day operations. Potential cash requirements could also arise to fund payouts of insured deposits in the case of a member institution failure or to provide financial assistance for other member intervention activities. The predictability of these events is difficult. The Corporation's liquidity risk is subject to extensive risk management controls and is managed within the framework of policies and limits approved by the Board. The Board receives reports on risk exposures (semi-annually) and performance against approved limits (quarterly). The Asset/Liability Committee (ALCO) provides senior management oversight of liquidity risks through their regularly scheduled meetings.

The liquidity risk policy sets out, among other things, Management's responsibilities in managing the Corporation's portfolio of investment securities while respecting, firstly, the parameters established under all the financial policies, and, secondly, CDIC's mandate and statutory objects. The maturity profile of the portfolio is to be matched against maturing debt, if any, or any other cash outflow requirements and is also to comply with Board-approved term to maturity portfolio allocations.

The Corporation also has authority to borrow funds from the capital markets or from the Consolidated Revenue Fund, subject to ministerial approval. CDIC currently has authority to borrow up to $19 billion (March 31, 2012: $18 billion). Under the *Budget Implementation Act, 2009*, the borrowing limit is adjusted annually to reflect the growth of insured deposits.

Market risk

Market risk is defined as the risk of loss attributable to adverse changes in the values of financial instruments and other investments or assets owned directly or indirectly by CDIC, whether on- or off-balance sheet, as a result of changes in market prices (due to changes in interest rates, foreign exchange rates and other price risks).

Principal exposures to market risk relate to the Corporation holding financial assets or liabilities where values are influenced by market conditions, such as its portfolio of investment securities. CDIC's main exposure to market risk is through interest rate risk. The Corporation's exposure to foreign exchange risks and other price risks is insignificant.

Interest rate risk

The Corporation accounts for its investment securities at amortized cost but obtains fair market values for the investment securities on a monthly basis for disclosure and financial risk management purposes. As a result, the Corporation obtains a clear picture of the impact of changes in interest rates on the market value of its investment securities. The difference between the amortized cost of its investment securities and their fair market value is disclosed in Note 4 of these consolidated financial statements. Movement in interest rates can have a significant impact on the Corporation's consolidated financial statements, specifically on its investment income due to the size of its portfolio of investment securities and the relative importance of the revenue it generates. CDIC manages its interest rate exposures with the objective of enhancing interest income within established risk tolerances while diligently respecting approved policies. Interest rate shock analyses are performed on a regular basis on the Corporation's investment securities to evaluate the impact of possible interest rate fluctuations on interest income.

Other financial assets exposed to interest rate risk include cash which is held at short-term interest rates. Such exposure is not significant.

The following table shows how after-tax net income would have been affected by a 100 basis point increase or by a 25 basis point decrease in interest rates based on the investment portfolios at the end of each corresponding fiscal year.

	Increase (Decrease) in Net Income	
(C$ thousands)	2012/2013	2011/2012
100 basis point increase	7,151	3,752
25 basis point decrease	(1,788)	(938)

Currency risk and other price risk

The market risk policy sets out, among other things, Management's responsibility to not expose the Corporation to any material equity, foreign exchange or commodity related positions. CDIC cannot engage in trading financial instruments other than to meet its liquidity requirements, which are funding day-to-day operations and funding intervention solutions respecting member institutions.

11 – Capital Management

The Corporation's capital is comprised of *ex ante* funding. CDIC is not subject to externally imposed capital requirements. There has been no change in what the Corporation considers as capital and management of capital was performed on a basis consistent with that of the preceding year.

The Corporation has determined that it is prudent to maintain an amount of advance or *ex ante* funding to absorb losses. The amount of such funding is represented by the aggregate of the Corporation's retained earnings and its provision for insurance losses. The Corporation's Board of Directors, on December 7, 2011, approved an increase in the target for the Corporation's *ex ante* fund to a minimum of 100 basis points of insured deposits from a target range of between 40 and 50 basis points.

The Corporation has not yet achieved the target for capital as determined by the *ex ante* funding process. The key mechanism used to manage the level of capital is premium rates.

Ex Ante Funding

(C$ thousands)	Actual		Target
	March 31, 2013	March 31, 2012	March 31, 2013
Retained earnings	1,316,280	1,293,537	
Provision for insurance losses	1,250,000	1,150,000	
Total *ex ante* funding	**2,566,280**	**2,443,537**	**6,456,094***
Total basis points of insured deposits	**40***	**39****	**100**

*Based on level of insured deposits as at April 30, 2012.
**Based on level of insured deposits as at April 30, 2011.

12 – Income Taxes

The Corporation is subject to federal income tax. The Corporation's primary source of taxable income is its interest income. From this amount, allowable expenditures are deducted in order to arrive at its net income for tax purposes. Under the provisions of the *Income Tax Act* the Corporation's premium revenue is not taxable.

The following table sets out details of income tax expense recognized in net income:

(C$ thousands)	2012/2013	2011/2012
Current income tax:		
Current income tax expense	764	2,057
Adjustments in respect of current income tax of previous years	6	20
Deferred tax:		
Relating to the origination and reversal of temporary differences	45	250
Resulting from reduction in tax rate	–	18
Income tax expense recognized in net income	**815**	**2,345**

The following table sets out details of income tax expense (recovery) recognized in other comprehensive income:

(C$ thousands)	2012/2013	2011/2012
Defined benefit plan actuarial gains (losses)	39	(32)
Income tax expense (recovery) recognized in other comprehensive income	**39**	**(32)**

The following table presents a reconciliation of the Corporation's recognized income tax expense to income tax expense based on the Canadian federal tax rate:

(C$ thousands)	2012/2013	2011/2012
Net income before income taxes	23,442	182,491
Tax expense at the Canadian federal tax rate of 25.0% (2012: 26.1%)	5,861	47,679
Non-taxable premium revenue	(30,020)	(58,495)
Increase in non-deductible provision for insurance losses	25,000	13,064
Other	(26)	97
Income tax expense recognized in net income	**815**	**2,345**

Deferred tax assets and liabilities are attributable to the following:

	Consolidated Statement of Financial Position		Recognized in Net Income	
(C$ thousands)	March 31, 2013	March 31, 2012	2012/2013	2011/2012
Property, plant and equipment, and intangible assets	(538)	(454)	(83)	(190)
Holdbacks	13	-	13	-
Lease incentives	353	381	(28)	(48)
Short-term employee benefits	10	10	-	(1)
Defined benefit obligations	284	269	53	(29)
Deferred tax expense			**(45)**	**(268)**
Net deferred tax assets	**122**	**206**		

13 – Operating Expenses

(C$ thousands)	2012/2013	2011/2012
Salaries and other personnel costs	18,185	15,481
Professional and other fees	5,236	4,084
Premises	3,190	3,296
General expenses	3,037	2,435
Public awareness	2,458	3,852
Depreciation and amortization	2,022	1,468
Data processing	1,964	1,621
	36,092	32,237
Expense recoveries from related parties	257	246
Total operating expenses	**35,835**	**31,991**

The Corporation provides call centre services on a cost-recovery basis to the Office of the Superintendent of Financial Institutions (OSFI) through an outsourcing arrangement with a third party. In fiscal 2011/2012, the Corporation also provided such services to the Financial Consumer Agency of Canada (FCAC).

14 – Related Party Disclosures

The consolidated financial statements incorporate the financial statements of the Corporation and the financial statements of Adelaide Capital Corporation (ACC), a special purpose entity controlled by the Corporation. CDIC holds no equity interest in ACC; however, CDIC has majority representation on ACC's Board of Directors and is exposed to the majority of the risks and rewards of the special purpose entity by virtue of its outstanding loan to ACC. Based on these facts and circumstances, Management has determined that CDIC controls ACC and is required to consolidate ACC in its financial statements. Balances and transactions between the Corporation and ACC have been eliminated on consolidation and are not disclosed in this Note.

Although CDIC is a corporation without share capital, its parent is the Government of Canada as all the Directors of the Corporation, other than *ex officio* Directors, are appointed by the Governor in Council or by a minister of the Government of Canada with the approval of the Governor in Council.

The Corporation is related in terms of common ownership to all Government of Canada departments, agencies and Crown corporations. The Corporation has transacted with related parties through both the provision and receipt of various services. Such transactions were conducted in the normal course of operations and are measured at the exchange amount, which is the amount of consideration established and agreed to by the related parties. The following table discloses significant related party transactions:

		Expense for the Fiscal Year		Capitalized Costs for the Fiscal Year		Balance Payable	
(C$ thousands)	Note	2012/ 2013	2011/ 2012	2012/ 2013	2011/ 2012	March 31, 2013	March 31, 2012
Bank of Canada	a	(472)	(549)	2,162	-	(722)	(244)
Public Service Pension Plan	b	(2,394)	(1,869)	-	-	-	-

a CDIC, OSFI and the Bank of Canada jointly control the Tri-Agency Data System (TDS), a database used for collecting financial data from federally regulated deposit-taking institutions. The three parties share equally the operating and capital costs of the system, which the Bank of Canada coordinates.

b All eligible employees of the Corporation participate in the Public Service Pension Plan, a contributory defined benefit plan established through legislation and sponsored by the Government of Canada. See Note 16 for further details.

Remuneration of Key Management Personnel

The amounts in the table below were recognized as expenses related to Key Management Personnel remuneration.

(C$ thousands)	2012/2013	2011/2012
Short-term benefits	2,268	1,891
Post-employment benefits	16	48
Termination benefits	243	-
Total Key Management Personnel remuneration	**2,527**	**1,939**

15 – Commitments

The Corporation leases office space in Ottawa and Toronto. The lease of office space in Ottawa ends in September 2020, with two consecutive renewal options, both for five-year terms. The lease of office space in Toronto ends in October 2016, with an option to renew for an additional five years.

Minimum lease payments recognized as an expense for the year ended March 31, 2013, totalled $1.4 million (2012: $1.8 million).

The following table shows future aggregate minimum lease payments (exclusive of other occupancy costs) under non-cancellable operating leases:

(C$ thousands)	March 31, 2013	March 31, 2012
Not later than one year	1,526	1,368
Later than one year and not later than five years	6,317	5,637
Later than five years	4,189	5,277
Total	**12,032**	**12,282**

As at March 31, 2013, the Corporation had $180 thousand in commitments to purchase property, plant and equipment (March 31, 2012: nil).

As at March 31, 2013, CDIC had commitments of $2,975 thousand in relation to the development of intangible assets (March 31, 2012: $5,136 thousand).

16 – Post-Employment Benefit Obligations

Public Service Pension Plan

All eligible employees of the Corporation participate in the Public Service Pension Plan, a contributory defined benefit plan established through legislation and sponsored by the Government of Canada. Contributions to the Public Service Pension Plan are required from both the employees and the Corporation. As required under present legislation the contributions made by the Corporation to the Public Service Pension Plan are 8.00 times (2012: 8.95 times) the employee's contribution on amounts of salaries in excess of $150.9 thousand (2012: $148.0 thousand). For amounts of salaries below $150.9 thousand, the Corporation's contribution rate depends on the employee's employment start date. For employment start dates before January 1, 2013, the Corporation's contribution rate is 1.64 times (2012: 1.74 times) the employee's contribution; and for employment start dates after December 31, 2012, the Corporation's contribution rate is 1.57 times the employee's contribution.

In the financial statements of the Corporation, the Public Service Pension Plan is treated as a defined contribution plan. The Corporation's expense in relation to the Public Service Pension Plan is provided in Note 14. The only obligation of the Corporation with respect to the pension plan is to make the specified contributions.

Defined Benefit Obligations

The Corporation sponsors defined benefit plans in the form of resignation benefits, retirement benefits and death benefits.

Retirement benefits are provided by the Corporation to certain employees upon retirement based on years of service and final salary. Resignation benefits are provided to certain employees with 10 or more years of continuous employment with the Corporation. The death benefit plan provides a lump sum payment based on salary at the time of death. These benefit plans are unfunded, require no contributions from employees and thus have no assets. The benefit plans have a plan deficit equal to the accrued benefit liability. Benefits are paid from the Corporation's operations.

The most recent actuarial valuation of the unfunded obligations, and the related current service cost and past service cost, was carried out as at March 31, 2013, by an independent actuary, using the projected unit credit method. The principal assumptions used for the purposes of the actuarial valuations were as follows:

	March 31, 2013	March 31, 2012
Discount rate	3.73%	4.04%
Rate of compensation increase:		
Fiscal 2012/2013	N/A	1.5% + merit
Fiscal 2013/2014	2.0% + merit	2.0% + merit
Thereafter	2.0% + merit	2.0% + merit

The following table shows amounts recognized in operating expenses in respect of these defined benefit plans:

(C$ thousands)	2012/2013	2011/2012
Current service cost	166	150
Interest on obligation	74	79
Past service gains	(12)	-
Defined benefit obligations expense	**228**	**229**

The expense for the year is included in operating expenses as salaries and other personnel costs. The following table shows cumulative actuarial gains/losses recognized immediately in retained earnings as other comprehensive income:

(C$ thousands)	Actuarial Gains (Losses)
Cumulative amount at March 31, 2011	**(22)**
Recognized during the period	(126)
Cumulative amount at March 31, 2012	**(148)**
Recognized during the period	155
Cumulative amount at March 31, 2013	**7**

The amount included in the statement of financial position is equivalent to the present value of the unfunded defined benefit obligation. The following table presents movements in the present value of the defined benefit obligation:

(C$ thousands)	Defined Benefit Obligations
Balance, March 31, 2011	**1,676**
Current service cost	150
Interest cost	79
Benefit payments	(268)
Actuarial loss	126
Balance, March 31, 2012	**1,763**
Current service cost	166
Interest cost	74
Past service gains	(12)
Benefit payments	(16)
Actuarial gain	(155)
Cumulative amount at March 31, 2013	**1,820**

Selected historical information in relation to the defined benefit obligation is provided below.

(C$ thousands)	2012/2013	2011/2012	2010/2011	April 1, 2010
Present value of the defined benefit obligation	1,820	1,763	1,676	1,612
Experience gain (loss) arising on plan liabilities	211	27	(28)	
As a percentage of end of period defined benefit obligations	11.6%	1.5%	-1.7%	

17 – Premium Revenue

Under CDIC's *Differential Premiums By-law*, members are classified into four different categories based on a system that scores them according to a number of criteria or factors. The premium rates in effect for the 2012/2013 fiscal year are as follows:

Premium Category *(basis points of insured deposits)*	2012/2013	2011/2012
Category 1	2.8	2.8
Category 2	5.6	5.6
Category 3	11.1	11.1
Category 4	22.2	22.2

Premium revenue of $120 million was recorded during the year, compared to $224 million for the same period last year, a 46% decrease. The decrease in premium revenue reflects the impact of a one-time incentive offered to eligible member institutions for early compliance with CDIC's *Data and System Requirements By-law*, and the impact of changes in member classification under the *Differential Premiums By-law*, partially offset by higher insured deposits.

18 – Reclassification of Prior Year Comparative Figures

The Corporation has reclassified certain comparative figures in the consolidated statement of cash flows to conform to the current presentation which provides more relevant information about CDIC's cash flows. The reclassification was immaterial and did not have an impact on the consolidated statement of financial position or the consolidated statement of comprehensive income. As a result, a third consolidated statement of financial position, as at April 1, 2011, and the related note disclosures, have not been provided.

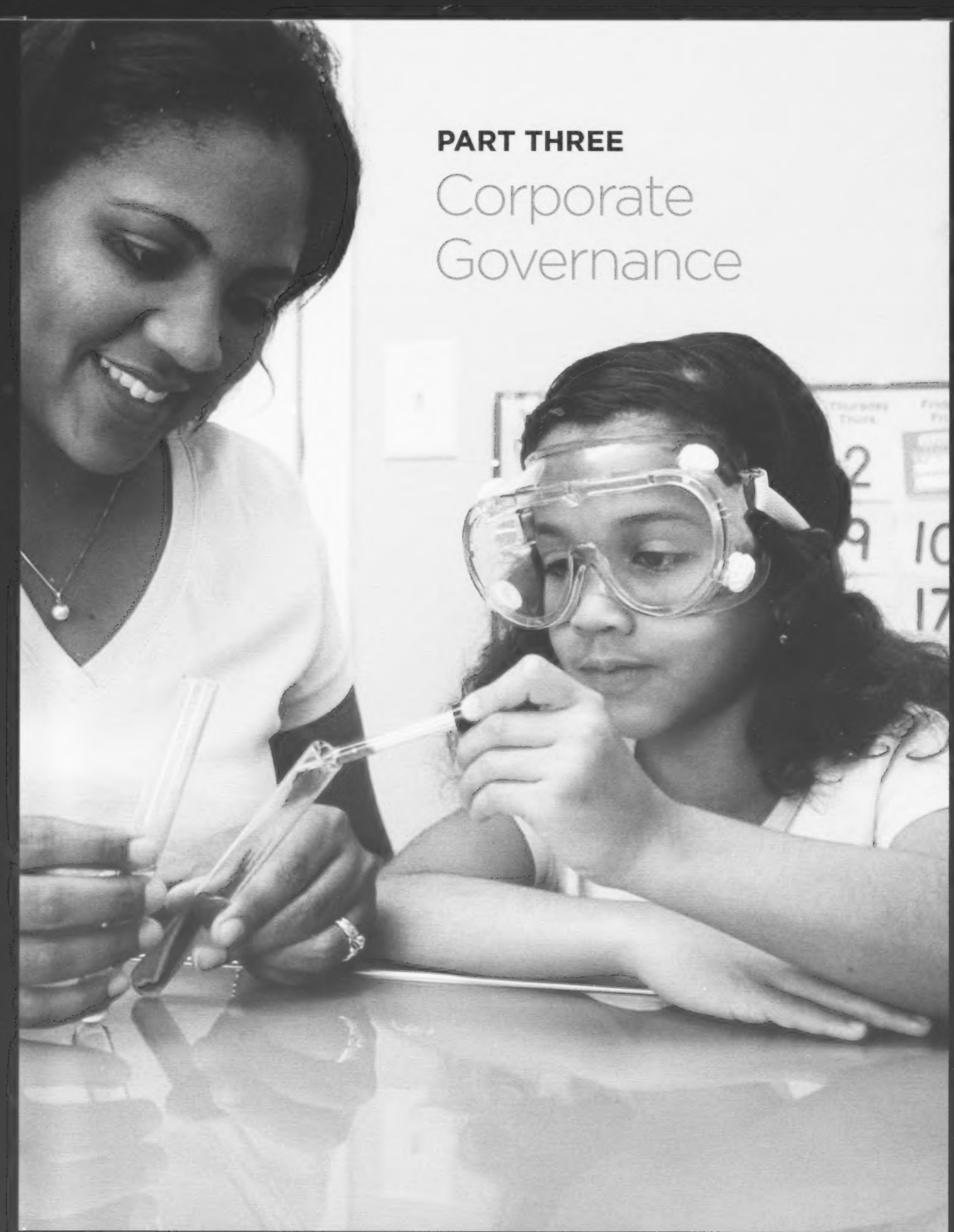

PART THREE

Corporate Governance

Corporate Governance

CDIC remains committed to and maintains a strong governance framework. This section of our *Annual Report* presents information about the CDIC Board of Directors, including its committees and attendance. It also outlines how CDIC works to meet public service expectations in the area of good governance.

More About Governance

For additional information on how CDIC is governed, including information about Board and committee charters, mandates and Directors, please visit our website at **www.cdic.ca**.

Board of Directors

CDIC's affairs are administered by its Board, made up of a Chairperson, five other private sector Directors and five *ex officio* Directors (the Governor of the Bank of Canada, the Deputy Minister of Finance, the Superintendent of Financial Institutions (OSFI), a Deputy Superintendent of Financial Institutions or another officer of OSFI appointed by the Minister of Finance, and the Commissioner of the Financial Consumer Agency of Canada (FCAC)).

CDIC's Board of Directors oversees the strategic direction of the Corporation and ensures that significant business risks are identified and well managed. The Board's commitment to effective stewardship and its overall mandate are outlined in its charter. An overview of the composition of CDIC's Board of Directors and of its supporting committees follows.

Board of Directors Composition

Bryan P. Davies
Chair
Joined: June 2006
Re-appointed as Chair for a five-year term, effective June 2011

Private Sector Directors

George Burger
Business Executive
Toronto, Ontario
Joined: November 2010
Appointed for a three-year term

Les Cannam
Chartered Accountant
Saskatoon, Saskatchewan
Joined: January 2009
Board member from January 2009 to June 2012

John S. McFarlane
Lawyer
Halifax, Nova Scotia
Joined: September 2008
Re-appointed September 2011 for a three-year term

Éric Pronovost
Chartered Accountant
Trois-Rivières, Québec
Joined: September 2008
Re-appointed September 2011 for a three-year term

Shelley M. Tratch
Lawyer
Vancouver, British Columbia
Joined: December 2006
Re-appointed February 2013 for a three-year term

Angela Tu Weissenberger
Economist
Calgary, Alberta
Joined: June 2012
Appointed for a three-year term

Ex Officio *Directors*

Mark Carney
Governor
Bank of Canada
Joined: February 2008
Appointed for a seven-year term

Julie Dickson
Superintendent
of Financial Institutions
Office of the Superintendent
of Financial Institutions
Joined: October 2006
Appointed for a seven-year term

Michael Horgan
Deputy Minister
Department of Finance
Joined: September 2009
Appointed to hold office during pleasure

Ursula Menke
Commissioner
Financial Consumer
Agency of Canada
Joined: December 2007
Appointed for a five-year term

Ted Price
Deputy Superintendent
Office of the Superintendent
of Financial Institutions
Joined: January 2007
Appointed pursuant to s. 5(1)(b.1) of the CDIC Act

Alternates (*for* Ex Officio *Directors*)

Agathe Côté
Deputy Governor
Bank of Canada
Designated Alternate: August 2010

Jeremy Rudin
Assistant Deputy Minister
Financial Sector Policy Branch
Department of Finance
Designated Alternate: October 2008

Names in bold denote current Board members.

Board Committees

Four committees supported the Board in its governance activities throughout 2012/2013: the Audit Committee, the Human Resources and Compensation Committee, the Governance and Nominating Committee, and the Executive Committee.

Audit Committee

Mandate:

The Audit Committee oversees internal and external audits and risk management, and advises the Board on financial issues, including the review and approval of quarterly financial reports, and the review of the Management's Discussion and Analysis (MD&A) section of CDIC's *Annual Report* (which includes the consolidated financial statements).

Composition:

- **É. Pronovost (Chair)**—Member since September 2008 and Chair since June 2009
- **G. Burger**—Member since January 2011
- **J.S. McFarlane**—Member since September 2008
- **T. Price**—Member since January 2007
- **A. Tu Weissenberger**—Member since June 2012

Human Resources and Compensation Committee

Mandate:

The Human Resources and Compensation Committee reviews and advises the Board on human resource issues including: policies, succession planning, Chief Executive Officer (CEO) performance management, compliance with standards of business conduct and ethics, statutory requirements, and compensation.

Composition:

- **S.M. Tratch (Chair)**—Member since January 2007 and Chair since February 2008
- **B.P. Davies**—Chair from September 2006 to February 2008 and Member since September 2006
- **J. Dickson**—Member since February 2008
- **J.S. McFarlane**—Member since September 2008
- **A. Tu Weissenberger**—Member since June 2012

Governance and Nominating Committee

Mandate:

The Governance and Nominating Committee ensures that appropriate structures and processes are in place for effective oversight of and direction for CDIC's activities, including the Corporation's public awareness strategy and campaign.

Composition:

- **J.S. McFarlane (Chair)**—Chair since January 2011
- **G. Burger**—Member since January 2011
- **B.P. Davies**—Chair from June 2006 to June 2009 and Member since June 2006
- **U. Menke**—Member since February 2008
- **S.M. Tratch**—Member since January 2007

Executive Committee

Mandate:

The Executive Committee meets when required, at the request of the Board, the Chairperson, or the President and CEO, to review any matter referred to it by any of them that would not be considered within the mandate of any other Committee of the Board; and to carry out such other functions as are assigned or delegated to it by the Board.

Composition:

- **B.P. Davies (Chair)**—Member and Chair since June 2006
- **M. Carney**—Member since February 2008
- **S.M. Tratch**—Member since January 2009

Board and Committee Meetings and Attendance
(April 1, 2012, to March 31, 2013)

Board members' attendance at the Board meetings and the Board Committee meetings in respect of which they are members is summarized below.

	Board Committees				
	Board of Directors	**Executive Committee**	**Audit Committee**	**Governance and Nominating Committee**	**Human Resources and Compensation Committee**
Number of Meetings[a]	6[b]	0	4	3	4
Attendance					
Private Sector Directors					
B.P. Davies—Chair	6	N/A	3[c]	2	4
G. Burger	5		4	3	
J.S. McFarlane	6		4	3	4
É. Pronovost	6		4		
S.M. Tratch[d]	6	N/A		3	4
A. Tu Weissenberger[e]	6		3		3
Directors who departed during the year					
L. Cannam[f]	0		1		1
***Ex Officio* Directors (Alternates)**					
Bank of Canada—M. Carney (A. Côté)	5 (5)	N/A			
Superintendent of Financial Institutions—J. Dickson	6				4
Office of the Superintendent of Financial Institutions—T. Price	4		4		
Department of Finance—M. Horgan (J. Rudin)	1 (5)				
Financial Consumer Agency of Canada—U. Menke[g]	5			3	

[a] Also includes meetings attended by telephone.
[b] Includes a Strategic Planning Session of the Board and a Briefing Session.
[c] The Chair of the Board is invited to Audit Committee meetings but is not a Committee member.
[d] S.M. Tratch was re-appointed on February 7, 2013, as a Director for a three-year term.
[e] A. Tu Weissenberger was appointed on June 8, 2012, as a Director for a term of three years. She was also appointed as a Member of both the Audit Committee and the Human Resources and Compensation Committee, effective June 13, 2012.
[f] L. Cannam ceased to be a Director on June 8, 2012.
[g] U. Menke was re-appointed as Commissioner of the Financial Consumer Agency of Canada for a term of six months, effective December 3, 2012.

Directors' Fees

In 2012/2013, private sector Directors' fees for the performance of their services in respect of their office totalled $106,247 (compared to $85,376 in 2011/2012).

Executive Team

CDIC's executive team is comprised of its President and CEO, along with four vice-presidents, each responsible for a Division within the Corporation. The President and CEO is appointed by the Governor in Council, which also approves compensation for this position. The salary range for the current CEO is set between $251,800 and $296,200. CEO performance objectives are determined and evaluated annually by the Board of Directors and submitted to the Minister of Finance. Officers are appointed by the Board of Directors. The Board also approves the salary range for these individuals which, as at March 31, 2013, was $181,906 to $242,527. CDIC's officers, as of March 31, 2013, are set out below.

Michèle Bourque
President and CEO

Dean A. Cosman
Vice-President, Finance and Administration, and Chief Financial Officer

M. Claudia Morrow
Vice-President, Corporate Affairs, General Counsel and Corporate Secretary

Thomas J. Vice
Vice-President, Complex Resolution Division

Vacant
Senior Vice-President, Insurance and Risk Assessment

Travel and hospitality expenses for CDIC's officers are disclosed quarterly on the Corporation's website (**www.cdic.ca**).

CDIC's Organizational Structure

as at March 31, 2013

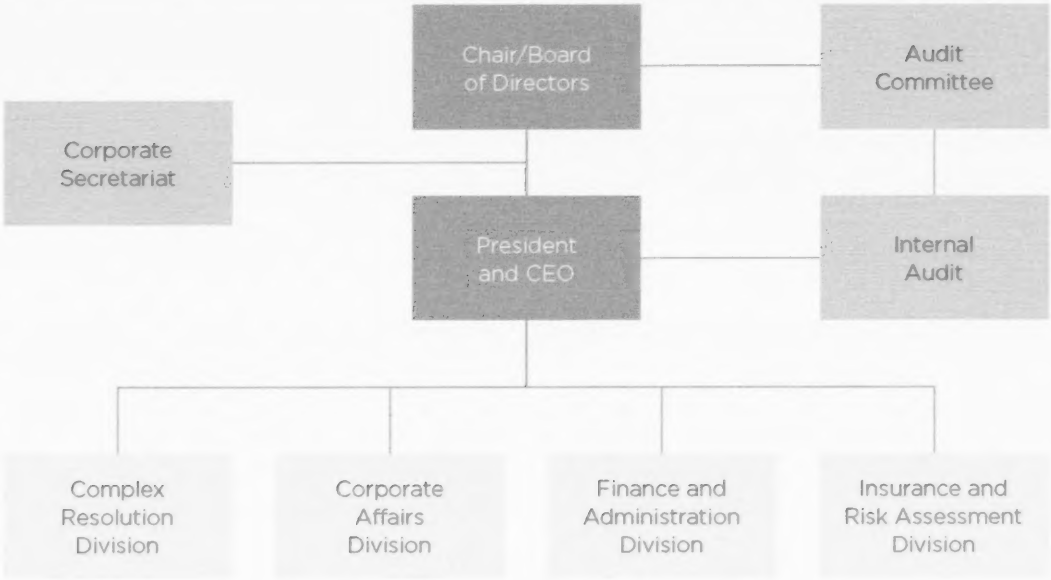

Addressing Public Service Expectations

Ethical Behaviour and Integrity

Promoting ethical behaviour and integrity is an important focus for CDIC. Adherence to our codes and ethics-related policies is a condition of employment. Directors and employees must confirm their compliance with their respective codes annually. CDIC employees are also subject to the *Values and Ethics Code for the Public Sector*. Compliance with the codes and other ethics-related corporate practices is reported to the Audit Committee and the Human Resources and Compensation Committee.

Ethics Training

Mandatory employee ethics training is conducted every two years. In our most recent session (March 2012) employees were required to review CDIC policies and codes related to business conduct and ethical behaviour through online tools.

Annual Public Meeting

In October 2012, CDIC hosted its Annual Public Meeting (APM) in Saskatoon, Saskatchewan, in collaboration with Advocis, the Financial Advisors Association of Canada. The APM is an opportunity for CDIC to provide information to stakeholders and the public on our services and mandate, as well as to answer any questions.

Glossary

Glossary

Basel III Accord: The third of the Basel Accords, Basel III was developed in a response to deficiencies in financial regulation revealed by the global financial crisis. It is meant to strengthen bank capital requirements and introduces new regulatory requirements on bank liquidity and bank leverage. *(Accord de Bâle III)*

Basis Point: One basis point is equivalent to 0.01%. *(Point de base)*

Bridge Bank: A CDIC member institution, established temporarily, designed to preserve critical functions of the institution and help maintain financial stability in the event that a CDIC member is no longer viable. *(Institution-relais)*

Deposit: As defined in the *Canada Deposit Insurance Corporation Act* (the *CDIC Act*), a deposit is the unpaid balance of money received or held by a CDIC member institution from or on behalf of a person in the usual course of deposit-taking business for which the member:

(a) is obliged to give credit to that person's account or is required to issue an instrument for which the member is primarily liable; and
(b) is obliged to repay on a fixed day or on demand by that person or within a specified period of time following demand by that person, including any interest that has accrued or which is payable to that person. *(Dépôt)*

Eligible Deposit: To be eligible for CDIC deposit insurance protection, deposits must be: in Canadian currency, payable in Canada; repayable no later than five years from the date of deposit; and held in a financial institution that is a CDIC member. Eligible deposits are: savings and chequing accounts; term deposits, such as Guaranteed Investment Certificates (GICs); money orders; drafts; certified drafts and cheques. Not all deposits are eligible; for example, foreign currency deposits and investments in mortgages, stocks and mutual funds are not covered by CDIC. *(Dépôt assurable)*

***Ex Ante* Funding:** The accumulation of a reserve or fund to cover deposit insurance claims in anticipation of the failure of a member institution which, in the case of CDIC, is the aggregate of the retained earnings and the provision for insurance losses. *(Financement* ex ante*)*

Ex Officio: Holding a second position or office by virtue of being appointed to a first. For example, when individuals are appointed to certain senior government positions (Governor of the Bank of Canada, Superintendent or Deputy Superintendent of Financial Institutions, Deputy Minister of Finance, or Commissioner of the Financial Consumer Agency of Canada), they automatically become members of CDIC's Board of Directors, and continue as Directors as long as they hold those positions. *(Nommé (ou membre) d'office)*

Failure Resolution: The process of arranging the orderly resolution of the business and affairs of a failed member, either as a going-concern solution or as a winding up. *(Règlement de faillite)*

Fast Insurance Determination: The ability to quickly determine the amount of insured deposits owed to depositors. *(Accélération du calcul des dépôts à rembourser)*

Financial Institution Restructuring Provisions: Provisions of the *CDIC Act* whereby an order may be made by the Governor in Council, to carry out a transaction or a series of transactions to restructure a substantial part of the business of a failing or failed member institution. *(Programme de restructuration des institutions financières)*

Financial Stability Board: A body established to coordinate internationally the work of national financial authorities and international standard-setting bodies, and to develop and promote effective regulatory, supervisory and other financial sector policies in the interest of financial stability. *(Conseil de stabilité financière)*

International Financial Reporting Standards (IFRS): Standards for accounting and reporting, developed and revised by the International Accounting Standards Board (IASB) to support reliable and relevant reporting that is understandable and comparable across international jurisdictions. IFRS have increasingly replaced national financial reporting standards. *(Normes internationales d'information financière)*

Joint Deposit: A deposit jointly held by two or more owners, all of whom are identified on the records of the member institution holding the deposit as having an interest in the deposit. *(Dépôt en commun)*

Member Institution: A bank, trust company, loan company, federal credit union, or an association governed by the *Cooperative Credit Associations Act* whose deposits are insured by CDIC. *(Institution membre)*

Non-Payout Resolution: The resolution of a failing or failed member institution through methods and approaches that do not involve a payout to depositors. Alternatives can include establishing a bridge bank (see "Bridge Bank") and assisting with the sale of all or part of the institution. *(Règlement autre qu'un remboursement)*

Payout: The process undertaken by CDIC to make deposit insurance payments to the insured depositors of a failed member institution. CDIC may make a payment of deposit insurance in one of two ways: (1) by issuing cheques to insured depositors; and/or (2) by providing insured depositors with new demand deposits at another member institution. *(Remboursement des dépôts assurés)*

Premium Year: The period beginning on May 1 in one year and ending on April 30 in the next year. *(Exercice comptable des primes)*

Premiums: The amount that is payable to CDIC by a member institution for deposit insurance coverage. It is calculated annually as a percentage of the total eligible insured deposits that are held by the institution as of April 30. CDIC has a differential premiums system in which institutions are classified in one of four premium categories. Institutions classified in the best premium category pay the lowest premiums. *(Primes)*

Provision for Loss: The amount set aside on a balance sheet to provide for anticipated or possible loss or expenditure. CDIC maintains a provision for insurance losses that reflects the organization's best estimate of the losses it is likely to incur as a result of insuring deposits at member institutions. *(Provision pour pertes)*

Tax-Free Savings Accounts: A Tax-Free Savings Account (TFSA) is a way for residents of Canada to set money aside, tax-free, throughout their lifetime. The TFSA rules allow a variety of financial products and other types of investments to be held in a TFSA. In the 2009 Federal Budget, the Government amended the *CDIC Act* to provide separate coverage for TFSAs; however, only eligible deposits held in a TFSA are covered by CDIC. *(Compte d'épargne libre d'impôt)*

Tier 1 Capital Ratio: The ratio of a bank's core equity capital to its risk-weighted assets. *(Ratio de fonds propres de catégorie 1)*

SADC
Société d'assurance-dépôts du Canada

2013

Rapport annuel

La SADC – Pour protéger les épargnes de toute une vie

Canada

Mandat de la SADC

La SADC est l'un des cinq organismes fédéraux qui composent le filet de sécurité financier du Canada*. Notre rôle, tel que le définit notre mandat, est unique : nous devons fournir une assurance contre les risques de perte totale ou partielle de dépôts et encourager la stabilité du système financier du Canada, à l'avantage des personnes qui confient des dépôts aux institutions membres de la SADC. Par ailleurs, nous devons nous acquitter de notre mandat de manière à minimiser les risques de perte pour la Société. Pour de plus amples informations sur la SADC, on peut consulter le site Web de la Société (**www.sadc.ca**).

Plafond d'assurance-dépôts de 100 000 dollars

Quels dépôts sont protégés ?

La SADC protège chacun des dépôts assurables définis ci-dessous jusqu'à concurrence de 100 000 dollars par déposant (somme du principal et des intérêts courus) auprès d'une même institution membre :

- épargnes au nom d'une seule personne
- épargnes au nom de plusieurs personnes (dépôts en commun)
- épargnes en fiducie au nom d'une autre personne
- épargnes dans des REER (régimes enregistrés d'épargne-retraite)
- épargnes dans des FERR (fonds enregistrés de revenu de retraite)
- épargnes dans des comptes d'impôts fonciers sur des biens hypothéqués
- épargnes dans des comptes d'épargne libre d'impôt (CELI)

En quoi consiste un dépôt assurable ?

Constituent des dépôts assurables :

- les comptes d'épargne et les comptes de chèques
- les certificats de placement garanti (CPG) et les autres dépôts dont le terme initial jusqu'à l'échéance est de cinq ans ou moins
- les mandats, les chèques de voyage, les traites bancaires et les chèques certifiés émis par des institutions membres de la SADC
- les débentures émises par des sociétés de prêt membres de la SADC

Le dépôt doit être effectué en dollars canadiens et être payable au Canada.

C'est aux déposants de s'assurer que les registres de l'institution membre de la SADC contiennent tous les renseignements requis pour que ces épargnes bénéficient d'une protection distincte (consulter le site Web de la SADC, **www.sadc.ca**, pour plus de précisions).

Quels dépôts ne sont pas protégés ?

L'assurance-dépôts de la SADC ne protège pas tous les comptes ou produits financiers. Par exemple, la SADC n'assure pas les fonds communs de placement, les actions et les dépôts en devises, y compris en dollars américains.

Contactez-nous

La SADC s'est engagée à sensibiliser les consommateurs à l'assurance-dépôts. Vous pouvez communiquer avec nous par la poste, par téléphone, courriel ou télécopieur.

Siège social
Société d'assurance-dépôts du Canada
50, rue O'Connor, 17e étage
C.P. 2340, succursale D
Ottawa (Ontario) K1P 5W5

Bureau de Toronto
Société d'assurance-dépôts du Canada
79, rue Wellington Ouest, bureau 1200
C.P. 156
Toronto (Ontario) M5K 1H1

Service d'information sans frais : 1-800-461-SADC (7232)
Site Web : www.sadc.ca
Courriel : info@sadc.ca
Télécopieur : 613-996-6095

* L'Agence de la consommation en matière financière du Canada (ACFC), la Banque du Canada, le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF), le ministère des Finances et la SADC forment le filet de sécurité financier du Canada.

ISBN : CC391-1/2013F-PDF

État récapitulatif des données financières et statistiques

Exercices terminés le 31 mars[a]	2013	2012	2011	2010	2009
Éléments tirés de l'état de la situation financière (en millions de dollars canadiens)					
Trésorerie et placements	2 561	2 441	2 209	1 954	1 771
Provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts	1 250	1 150	1 100	1 100	800
Résultats non distribués	1 316	1 294	1 113	858	960
Éléments tirés de l'état du résultat (en millions de dollars canadiens)					
Produits tirés des primes	120[b]	224	253	198	92
Produits tirés des placements	39	40	33	31	54
Charges opérationnelles	36	32	31	31	26
Augmentation de la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts	100	50	–	300	149
Total du résultat global	23[b]	180	255	(102)	(37)
Institutions membres (nombre)					
Banques canadiennes et filiales	49	46	44	42	41
Sociétés et associations de fiducie et de prêt canadiennes	16	17	21	20	20
Filiales d'institutions financières étrangères	18	21	20	20	20
Nombre total d'institutions membres	83	84	85	82	81
Total des dépôts assurés[c] (en milliards de dollars canadiens)	646	622	604	590	512
Taux de croissance des dépôts assurés (en pourcentage)	3,9 %	3,0 %	2,4 %	15,2 %	7,3 %
Financement *ex ante* (en milliards de dollars canadiens)	2,57	2,44	2,21	1,96	1,76
Points de base des dépôts assurés	40	39	37	33	34
Employés (Nombre)					
Nombre d'employés permanents[d]	102	99	96	96	97
Limite d'emprunt[e] (en milliards de dollars canadiens)	19	18	17	17	6

a Les chiffres sont consolidés. Ils incluent les résultats de la SADC et d'Adelaide Capital Corporation (ACC), une entité ad hoc contrôlée par la SADC. Les chiffres de 2009 et 2010 sont fonction des principes comptables généralement reconnus au Canada (PCGR) ; ceux de 2011, 2012 et 2013 des Normes internationales d'information financière (IFRS).

b Les produits tirés des primes et le total du résultat global ont diminué en 2012-2013, en raison de la réduction de prime unique consentie aux institutions membres qui se sont conformées à l'avance au *Règlement administratif de la SADC sur les exigences en matière de données et de systèmes*.

c Les dépôts assurés sont calculés au 30 avril de chaque année. Les montants indiqués à l'égard des exercices se terminant le 31 mars ont donc été calculés au 30 avril précédent.

d Ces données correspondent au nombre d'employés permanents à temps plein à la fin de chaque exercice.

e La *Loi d'exécution du budget de 2009* a fait passer de 6 à 15 milliards de dollars la somme maximale que la SADC peut emprunter ; ce montant est indexé annuellement sur la croissance des dépôts assurés. Ainsi, au 31 décembre 2012, la SADC avait le droit d'emprunter jusqu'à 19 milliards de dollars.

Faits marquants de 2012-2013

- Au 31 mars 2013, la SADC protégeait 650 milliards de dollars de dépôts assurables auprès de 83 institutions membres.

- Dans l'ensemble, les institutions membres de la SADC ont enregistré de solides résultats durant leur exercice 2012 ; leurs bénéfices nets ont atteint de nouveaux records, la qualité de leur actif s'est améliorée et leurs ratios de fonds propres demeurent solides. En même temps, les institutions membres demeurent sensibles à l'incertitude qui entoure certains facteurs économiques.

- En 2012-2013, la SADC peut désormais calculer beaucoup plus rapidement le montant des dépôts assurés à rembourser aux déposants en cas de faillite d'une institution membre. À cet égard, les institutions membres de la SADC doivent prendre des mesures précises pour permettre à la SADC d'accélérer le calcul des dépôts assurés. Elles ont jusqu'au 30 juin 2013 pour le faire, mais plus de la moitié l'on déjà fait.

- La Société a poursuivi sa préparation en consacrant davantage de ressources à sa fonction de règlement de faillite des institutions membres de grande taille et de nature complexe. Elle a rédigé une première série de plans de règlement à l'égard de ses plus grandes institutions membres, en s'appuyant sur les *Caractéristiques fondamentales d'un cadre de règlement efficace des faillites d'institutions financières* publiées par le Conseil de stabilité financière.

- Durant l'exercice, la Société a inauguré une nouvelle stratégie et un nouveau plan à long terme de sensibilisation du public pour continuer à mieux faire connaître la SADC, le plafond d'assurance-dépôts de 100 000 dollars, les principaux produits financiers assurés par la SADC et ceux qui ne le sont pas. La nouvelle stratégie mise sur les conseillers financiers, prévoit des campagnes publicitaires, notamment dans la presse écrite et sur Internet, et compte aussi sur le référencement Web.

Table des matières

Message du président du conseil 4

Message de la présidente et première dirigeante 6

PARTIE UN
Rapport de gestion 8

Contexte d'exploitation de la SADC 9

Gouvernance et gestion des risques 9

Déclaration de la direction sur la gestion des risques de l'entreprise à l'intention du conseil d'administration 12

Institutions membres de la SADC 13

Rendement par rapport au plan 16

Fiche de rendement de la SADC – 2012-2013 à 2016-2017 18

Revue financière 24

À l'horizon de 2013-2014 32

PARTIE DEUX
États financiers consolidés 36

Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers consolidés de la SADC 37

Rapport de l'auditeur indépendant 38

États financiers consolidés et notes complémentaires 39

PARTIE TROIS
Gouvernance de la Société 68

Conseil d'administration 69

Comités du conseil 71

Honoraires des administrateurs 74

Haute direction 74

Répondre aux attentes à l'égard de la fonction publique 75

Glossaire 76

Message du président du conseil

Message du président du conseil

Sur fond d'incertitude économique généralisée, la SADC a marqué de nouveaux progrès dans sa capacité à régler la faillite de l'une ou l'autre de ses institutions membres, quelles que soient leur taille ou la complexité de leurs activités. Notre nouvelle division, chargée du règlement de faillite des institutions membres de grande taille et de nature complexe, a vu ses effectifs augmenter, et nos systèmes de surveillance et d'intervention ont connu d'importantes améliorations.

Des enjeux économiques persistants ont déclenché, partout dans le monde, une vague de réformes du secteur financier orchestrées par le Conseil de stabilité financière (CSF). En phase avec les normes internationales élaborées par le CSF, la SADC a, durant l'exercice, entrepris l'élaboration et la mise à jour de plans de règlement de faillite à l'égard de ses plus grandes institutions membres. Elle contribue ainsi à veiller à ce que le Canada dispose d'un cadre de règlement de faillite efficace.

La SADC a également évalué ses activités à la lumière des *Caractéristiques fondamentales d'un cadre de règlement efficace des faillites d'institutions financières* du CSF et s'est soumise à deux évaluations par des pairs du CSF. Il en est ressorti que la Société serait sans conteste en mesure de régler d'éventuelles faillites bancaires. Toutefois, il reste encore beaucoup à faire avec nos partenaires au Canada et à l'étranger.

En février, la SADC a accueilli une conférence de l'Association internationale des assureurs-dépôts (AIAD) et les réunions du conseil exécutif et du comité permanent de celle-ci, ainsi que le premier congrès du comité régional pour l'Amérique du Nord de l'AIAD. Plus de 100 délégués représentant une trentaine de pays se sont entretenus des règlements de faillite transfrontières. Ces rencontres préparent le terrain aux dispositions que les autorités de règlement, partout dans le monde, auraient à prendre si de grandes banques aux activités complexes, présentes dans plusieurs pays, venaient à faire faillite.

Je tiens à remercier tous les membres du conseil d'administration de leur apport durant l'exercice, et en particulier M. Les Cannam, qui a quitté le conseil en 2012-2013. Par ailleurs, le conseil a accueilli M[me] Angela Tu Weissenberger.

Je remercie sincèrement Michèle Bourque, présidente et première dirigeante de la Société, ainsi que l'équipe de direction et les employés hors pair de la SADC, pour cet exercice riche en défis et en réalisations.

Bryan P. Davies

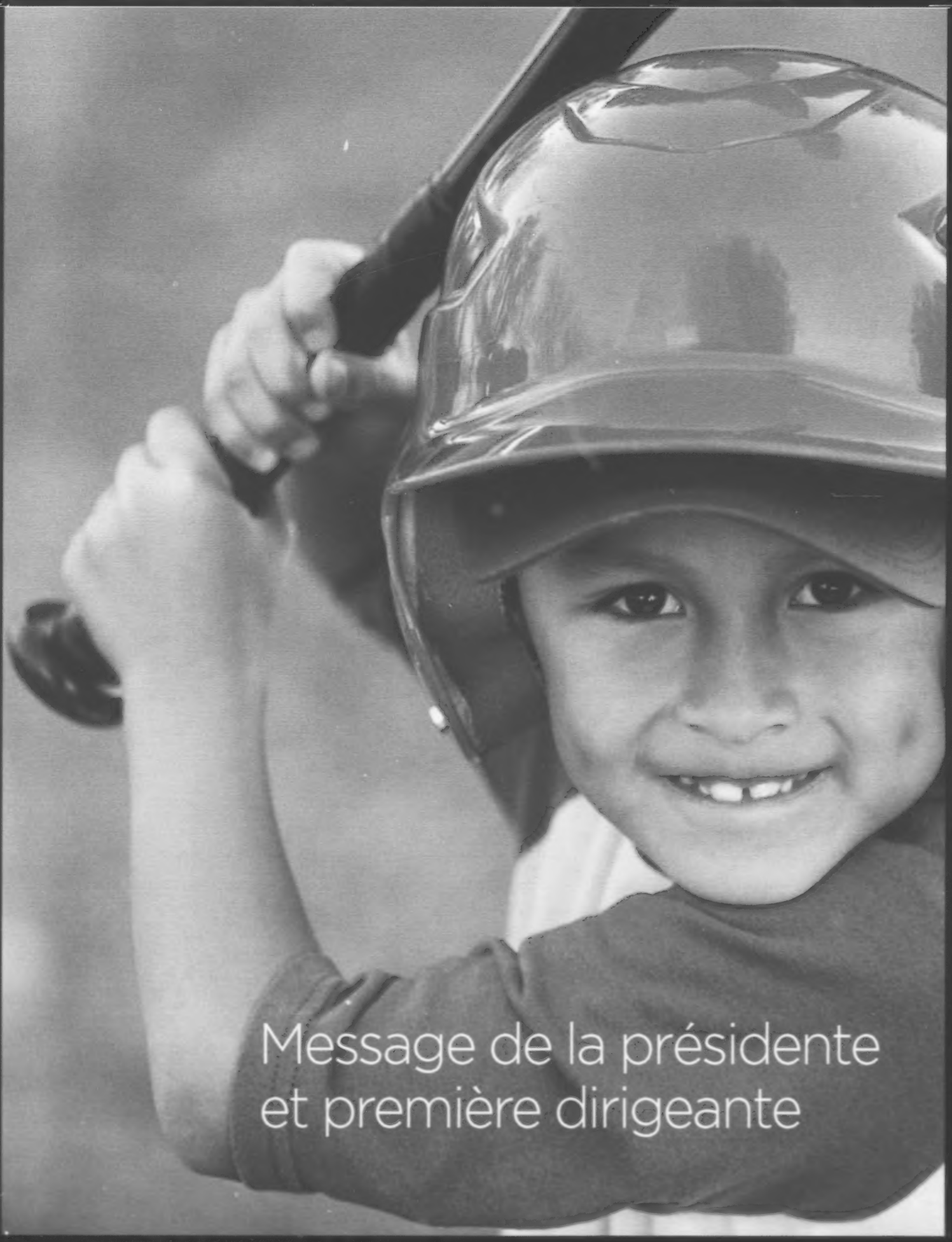

Message de la présidente et première dirigeante

Message de la présidente et première dirigeante

L'année écoulée aura été synonyme de changement et de croissance, à la SADC. À mi-parcours de mon mandat de présidente et première dirigeante, une réflexion s'impose, en particulier au vu de certaines activités clés menées par la SADC et des progrès enregistrés sur plusieurs fronts, qui nous permettent d'aborder l'avenir avec confiance.

Au cours de l'exercice, la SADC a grandement accru sa capacité à rembourser ou virer rapidement les dépôts assurables en cas de faillite d'une institution membre, la plupart de nos membres ayant mis en œuvre les exigences visées par le *Règlement administratif de la SADC sur les exigences en matière de données et de systèmes*. Ce règlement a été conçu pour permettre à la SADC de calculer beaucoup plus rapidement le montant à rembourser aux déposants. Toutes les institutions membres sont tenues de respecter ce nouveau règlement d'ici au 30 juin 2013, et plus de la moitié se sont conformées un an à l'avance. En parallèle, nous avons continué de renforcer nos systèmes liés à l'intervention de manière à pouvoir régler la faillite d'une institution comptant 10 millions de déposants – une réussite importante.

À titre d'autorité de règlement des faillites bancaires au Canada, la SADC a, entre autres, mis au point la première génération de plans de règlement visant nos institutions membres les plus grandes. Ces plans donnent à la SADC les moyens de déployer pleinement ses pouvoirs, c'est-à-dire de régler de manière efficace la faillite de nos institutions membres, le cas échéant, quelle que soit leur taille. Ce travail ne pourrait se faire sans le soutien et la collaboration de nos institutions membres, de nos partenaires du filet de sécurité financier et de nos homologues étrangers.

Durant l'exercice, la SADC a mis en œuvre une nouvelle stratégie de sensibilisation du public à long terme. Cette stratégie repose sur des publicités imprimées et en ligne. Elle mise en outre sur les liens qu'entretiennent les conseillers financiers avec leurs clients. Nous sommes maintenant présents dans le monde des médias sociaux, grâce à YouTube et à Twitter. Si ces outils permettent de suivre ce qui se dit, ils seraient pour nous un moyen précieux de communiquer avec le public dans l'éventualité d'une faillite d'institution membre.

En 2012-2013, nous avons su gérer nos charges opérationnelles de manière prudente. Nous avons continué d'accroître notre efficacité opérationnelle en remaniant certaines fonctions. Cela nous a permis de circonscrire la croissance des dépenses aux activités de la Société liées au règlement de faillite des institutions de grande taille.

Cette année encore, j'ai eu l'honneur de travailler sous la direction de notre conseil d'administration et de son président, Bryan P. Davies. Le soutien et le travail assidu du conseil sont précieux en ces temps où la Société relève des défis importants.

C'est un privilège pour moi que de travailler avec une équipe de direction et un personnel de talent, dont le dévouement n'est plus à démontrer. Nos efforts et nos réussites témoignent de leur travail acharné. Je les en remercie.

Le travail accompli jusqu'ici nous permet d'aborder avec confiance les tâches ardues qui nous attendent. Nous continuerons de travailler avec nos partenaires, nos institutions membres et des autorités de règlement étrangères à la protection des déposants et à la stabilité du système financier canadien.

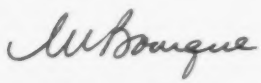

Michèle Bourque

PARTIE UN

Rapport de gestion

Rapport de gestion

Contexte d'exploitation de la SADC

Au Canada . . .

Des vents contraires, comme la faiblesse de l'économie états-unienne et la récession européenne, continuent de freiner la croissance de l'économie et des exportations canadiennes. Au pays, l'endettement des ménages reste à la hausse, mais on note un certain ralentissement des dépenses de ces derniers. Les changements apportés depuis peu par le gouvernement fédéral aux prêts hypothécaires assurés – de même que les lignes directrices émises par le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) visant les prêts hypothécaires résidentiels – ont contribué à modérer les marchés immobiliers, et par le fait même la croissance des marchés hypothécaires.

À l'échelle internationale . . .

La crise financière de 2008 a montré que la faillite d'institutions financières de grande taille pouvait avoir de graves répercussions sur le plan national, mais aussi sur le plan international, étant donné la présence de telles institutions dans divers pays. Pour mieux prévenir, des mesures ont été prises et des réformes réglementaires menées, qui visent à renforcer les institutions financières de par le monde et à limiter les répercussions potentielles de telles faillites sur la stabilité du système financier et les contribuables. Ces réformes comprennent l'adoption des exigences de l'accord de Bâle III, qui visent à relever la qualité et le niveau des fonds propres des institutions financières, ainsi que les liquidités de ces dernières. De nombreux pays travaillent à la mise en place des *Caractéristiques fondamentales d'un cadre de règlement efficace des faillites d'institutions financières (les Caractéristiques fondamentales)* que le Conseil de stabilité financière (CSF) a publiées en 2011. Ces caractéristiques se veulent un moyen de régler la faillite d'une institution financière de manière à préserver les fonctions économiques vitales de cette institution et en évitant d'exposer les contribuables à des risques de pertes.

À la SADC . . .

Une réglementation et une surveillance efficaces peuvent contribuer à limiter la probabilité et les conséquences d'une faillite et ainsi à renforcer la stabilité du système financier, mais elles ne peuvent éliminer tous les éléments de risque. À titre d'autorité responsable du règlement de faillite de ses institutions membres au Canada, la Société d'assurance-dépôts du Canada (SADC) travaille à l'établissement d'un cadre de règlement de faillite des grandes banques qui soit robuste. De plus, elle contribue à l'élaboration de la méthode d'évaluation du CSF quant au respect des *Caractéristiques fondamentales*. Les travaux de la SADC vont bon train, mais il reste encore beaucoup à faire pour accroître notre capacité à régler la faillite d'une institution de grande taille et de nature complexe.

Gouvernance et gestion des risques

La SADC dispose d'un programme de gestion des risques de l'entreprise (GRE) qui lui permet de cerner et de gérer les risques importants qui pourraient l'empêcher d'atteindre ses objectifs. Le programme comprend une évaluation annuelle détaillée des risques recensés et des mises à jour trimestrielles permettant de déceler et d'évaluer toute évolution substantielle de ces risques.

Au 31 mars 2013, la SADC a recensé dix risques importants, dans quatre catégories de risques (risques d'assurance, d'exploitation, financier et de réputation). L'évaluation des risques importants de la SADC est résumée dans le tableau qui suit.

Résumé de l'évaluation par la direction des risques importants de la SADC

au 31 mars 2013

	Ampleur	Tendance
Risques d'assurance		
Risque lié aux pouvoirs d'assureur-dépôts : Le risque que la SADC ne possède pas les pouvoirs nécessaires pour assurer la gestion de son risque d'assurance conformément à son mandat.		–
Risque d'évaluation : Le risque que la SADC ne reconnaisse pas rapidement ou systématiquement les institutions membres qui représentent un risque d'assurance inacceptable.		–
Risque d'intervention : Le risque que la SADC ne prenne pas les mesures qui s'imposent, ou ne soit pas en mesure de les prendre, à l'endroit d'une institution membre représentant un risque d'assurance inacceptable ou à l'endroit d'une institution membre ayant fait faillite.		▼
Risques d'exploitation		
Risque de personnes : Le risque attribuable à l'insuffisance des compétences, des habiletés ou du rendement du personnel de la SADC, ou à un traitement inadéquat de ce personnel.		▼
Risque d'information : Le risque que l'on ne dispose pas en temps utile des informations pertinentes et exactes pour prendre des décisions éclairées et rendre plus efficace la surveillance exercée par la SADC.		▲
Risque lié à la technologie : Le risque que l'infrastructure technologique de la SADC n'appuie pas de manière adéquate la poursuite du mandat de la Société, qui lui est conféré par la loi, ainsi que la conduite de ses affaires.		–
Risque de processus : Le risque attribuable à l'exécution incorrecte, à la défaillance ou à l'interruption d'une politique, d'une pratique ou d'une mesure de contrôle liée à un processus de la SADC.		–
Risque juridique / de non-conformité : Le risque que la SADC ne parvienne pas à déterminer ses obligations légales et autres, ou à s'y conformer, dans la conduite de ses affaires.		–
Risque financier		
Risque financier : Le risque lié à la gestion des actifs et des passifs de la SADC figurant au bilan et hors bilan.		–
Risque de réputation		
Risque de réputation : Le risque qu'un événement nuise sensiblement à la confiance des parties intéressées envers la SADC, ce qui entraînerait des pertes financières et autres pour celle-ci.		▲

Légende

Ampleur des risques résiduels :

Acceptable – le risque résiduel est jugé acceptable et des pratiques de gestion appropriées sont en place.

Préoccupant – le risque résiduel nécessite une étroite surveillance et(ou) les mesures déjà prévues pour améliorer la gestion du risque ne sont pas encore entièrement mises en œuvre.

Sérieux – il existe peut-être des lacunes considérables dans les pratiques de gestion du risque et dans les mesures de contrôle, ce qui requiert l'intervention immédiate de la direction.

Tendance des risques résiduels :

— Risque stable ▼ Risque en baisse ▲ Risque en hausse

Au terme de sa plus récente évaluation des risques, la direction a conclu que l'ampleur des risques auxquels s'expose la Société demeure acceptable dans l'ensemble, mais que certains risques méritaient la mention « préoccupant » au 31 mars 2013 et nécessitaient une attention et une surveillance accrues de la part de la SADC. Il s'agit du risque d'intervention, du risque de personnes et du risque de processus. Par ailleurs, bien qu'ils soient également acceptables, le risque d'information et le risque de réputation affichent une tendance à la hausse. Ces risques sont commentés plus longuement dans les paragraphes suivants.

Le *risque d'intervention* est jugé préoccupant dans la mesure où les activités de la Société en matière de règlement de faillite d'institutions de grande taille et de nature complexe en sont encore au premier stade. De plus, en attendant le plein respect par toutes les institutions membres du *Règlement administratif de la SADC sur les exigences en matière de données et de systèmes* (d'ici au 30 juin 2013), la Société pourrait ne pas être parfaitement en mesure d'établir une institution-relais ou de rembourser ou virer des dépôts assurés avec toute la rapidité et tout le raffinement auxquels elle aspire en cas de faillite d'une institution membre, quelle que soit la taille de cette dernière. Il faut toutefois noter les progrès réalisés jusqu'à présent sur ce plan, 44 institutions membres sur 83 ayant déjà été jugées en conformité avec les exigences. Le risque d'intervention affiche une tendance à la baisse en raison des activités déployées par la SADC pour renforcer sa capacité à régler la faillite d'institutions membres de grande taille et vu les progrès enregistrés au chapitre de la conformité au *Règlement administratif de la SADC sur les exigences en matière de données et de systèmes*.

Le *risque de personnes* demeure préoccupant, vu le défi que représente le recrutement d'experts pour la nouvelle Division des règlements complexes et des plans d'urgence. La tendance à la baisse de ce risque résulte de la mise en œuvre de programmes d'embauche bonifiés pour attirer les candidats dont la SADC a besoin.

Le *risque de processus* mérite lui aussi la mention « préoccupant », car de nombreux processus sont en cours d'élaboration. L'arrivée de nouveaux employés, et donc l'ajout de nouveaux rôles et de nouvelles responsabilités, influe aussi sur le risque de processus. Il est donc plus que jamais besoin pour la SADC de disposer des mesures de contrôle nécessaires, de les communiquer et d'en faire le suivi.

Le *risque d'information* est jugé acceptable, avec une tendance à la hausse qui reflète le travail de la Société relatif aux règlements de faillite complexes. Ce travail exige la cueillette de volumes importants de données auprès de nos institutions membres de grande taille, et leur analyse. Nous n'en sommes qu'au premier stade ; nous travaillons à l'élaboration de paramètres destinés à identifier les types de données essentielles que doivent nous fournir les institutions membres pour nous permettre d'assurer ces fonctions avec constance.

Le *risque de réputation* est jugé acceptable, avec également une tendance à la hausse. Les normes en matière d'assurance-dépôts continuent d'évoluer et donnent lieu à des attentes plus grandes à l'égard de la Société et à de nouvelles exigences à l'égard des institutions membres. Ce risque demeure toutefois atténué par l'attention que la Société porte à sa capacité d'intervention et par la communication qu'elle maintient avec ses institutions membres.

Déclaration de la direction sur la gestion des risques de l'entreprise à l'intention du conseil d'administration

Le 12 juin 2013

Le conseil d'administration de la SADC s'appuie sur la présente déclaration pour s'acquitter des responsabilités qui lui échoient en vertu du principe 16 de la Charte du conseil d'administration de la SADC concernant la gestion des risques de l'entreprise.

Au cours de l'exercice 2012-2013, la direction a, dans le cadre du processus de gestion des risques de l'entreprise qu'elle a mis en place :

- recensé et évalué les principaux risques auxquels s'expose la SADC et remis au Comité de vérification du conseil et au conseil d'administration des rapports explicatifs sur ces risques ;
- révisé les politiques de la SADC à l'égard de chacun des principaux risques pour s'assurer qu'elles demeurent appropriées et prudentes ;
- déterminé de nouvelles activités visant à optimiser la gestion de chacun des principaux risques et fait le suivi de leur réalisation.

À la lumière du travail réalisé par la direction au cours de l'exercice 2012-2013 de la SADC et de notre connaissance des activités de la Société au 31 mars 2013, nous déclarons que :

- La SADC s'est dotée de politiques appropriées et prudentes concernant la gestion de ses risques et que ces politiques sont respectées ;
- La SADC dispose d'un processus de gestion des risques de l'entreprise efficace.

À la lumière de ce travail, la direction conclut que le risque d'ensemble de la SADC demeure acceptable, bien que le risque d'intervention, le risque de personnes et le risque de processus soient jugés « préoccupants », ce qui signifie que l'élément résiduel de chacun de ces risques mérite une étroite surveillance. La direction a élaboré des projets visant la surveillance étroite et une plus grande atténuation de ces risques.

Pour arriver à ces conclusions, la direction a fait preuve d'un jugement prudent, veillé à ce qu'ait lieu un nombre raisonnable d'évaluations et appliqué la notion d'importance conformément à la manière envisagée au principe 16 de la Charte de son conseil d'administration.

La présidente et première dirigeante,

Michèle Bourque

Le vice-président, Finances et Administration, et directeur financier,
président du Comité de gestion des risques de l'entreprise,

Dean A. Cosman

Institutions membres de la SADC

Au 31 mars 2013, la SADC comptait 83 institutions membres, soit une de moins qu'un an plus tôt. Au cours de l'exercice, une institution a adhéré à la SADC (la Société de Fiducie Concentra), une autre a mis fin à son adhésion (la Banque BofA Canada) et deux filiales de la Banque Laurentienne du Canada (Compagnie de fiducie M.R.S. et B2B Trust) ont fusionné pour devenir la Banque B2B.

Plusieurs acquisitions et fusions ont eu lieu parmi les institutions membres de la SADC en 2012. Ce récent mouvement de consolidation s'explique en partie par la vive concurrence que se livrent les institutions mais aussi par le fait que certaines banques étrangères se départissent de leurs filiales canadiennes.

Dans l'ensemble, les institutions membres de la SADC ont enregistré de solides résultats financiers durant leur exercice 2012 : leurs bénéfices nets ont atteint de nouveaux records, la qualité de leur actif s'est améliorée et leurs ratios de fonds propres sont demeurés excellents.

Groupes affinitaires d'institutions membres

Les institutions membres de la SADC forment 52 groupes distincts, si l'on tient compte de leur lien avec une institution mère. Aux fins d'analyse, la Société classe les institutions membres ou groupes affiliés en groupes affinitaires définis selon la taille des institutions, l'aire géographique dans laquelle s'exercent leurs activités et(ou) leurs principaux secteurs d'activité.

Activités internationales – activités dans tous les secteurs du marché ; une certaine présence à l'étranger (les plus grandes banques)

Activités régionales – ces institutions sont présentes dans la plupart des secteurs du marché, mais concentrent surtout leurs activités dans une région du Canada

Prêts hypothécaires résidentiels – ces institutions membres concentrent une très grande partie de leurs activités dans le secteur des prêts hypothécaires résidentiels

Prêts aux entreprises – ces institutions membres concentrent leurs activités dans le secteur des prêts aux entreprises et dans celui des prêts hypothécaires commerciaux

Prêts aux particuliers – ces institutions membres se concentrent dans les prêts aux particuliers et les prêts placement

Services tarifés – ces institutions membres tirent une bonne partie de leurs revenus de services tarifés, mais elles ne sont pas nécessairement présentes dans les mêmes secteurs du marché

Résultats financiers

Bénéfice et rendement de l'avoir moyen des actionnaires

Le bénéfice net combiné des institutions membres de la SADC s'est élevé à 31,7 milliards de dollars durant l'exercice 2012, en hausse de 24 pour 100 par rapport aux 25,6 milliards de dollars enregistrés un an plus tôt. Cette rentabilité accrue est principalement attribuable à la croissance des portefeuilles de prêts et des revenus de négociation, qui a plus que compensé la hausse de 21 pour 100 des provisions pour pertes sur créances. Celles-ci s'établissent à 7,4 milliards de dollars, bien en deçà de leur sommet de 2009. S'il s'agit là de bénéfices record en termes absolus, le rendement de l'avoir moyen des actionnaires (RAMA) demeure nettement inférieur au sommet atteint en 2006, avant la crise financière, car les institutions ont relevé leurs ratios de fonds propres en prévision de l'entrée en vigueur de l'accord de Bâle III.

Le revenu net d'intérêts (avant les provisions pour pertes sur créances) et le revenu autre que d'intérêts ont augmenté de 14 et de 1 pour 100 respectivement, tandis que les frais d'exploitation ont crû de 5 pour 100. Fait à noter, la hausse du bénéfice net comme du revenu net d'intérêts s'explique en partie par l'adoption des Normes internationales d'information financière (IFRS) par le groupe affinitaire « Activités internationales » (les cinq plus grandes banques canadiennes).

Revenus, provisions et bénéfices des institutions membres de la SADC 2008-2012 (en milliards de dollars)

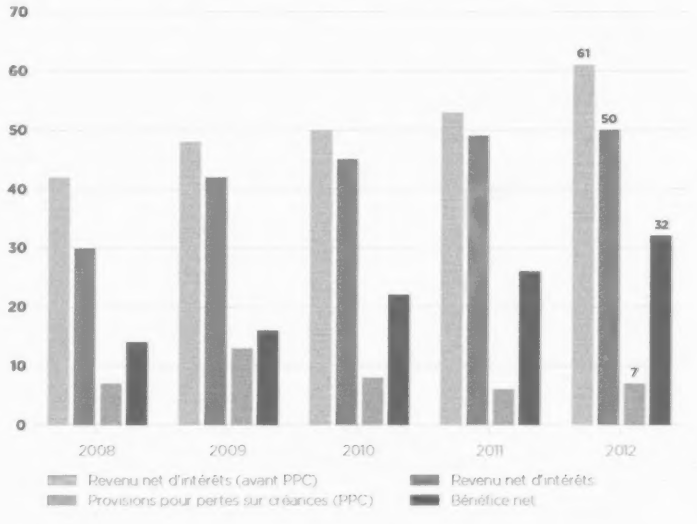

Le RAMA a atteint 15,9 pour 100 en 2012. La majorité des groupes affinitaires ont constaté une hausse de ce coefficient durant l'exercice. Le RAMA varie considérablement d'un groupe affinitaire à un autre ou d'une institution à l'autre, selon l'évolution de la conjoncture propre à chaque secteur, et selon le niveau de rentabilité et l'effet de levier employés.

Rendement de l'avoir moyen des actionnaires (RAMA) par groupe affinitaire, 2008-2012

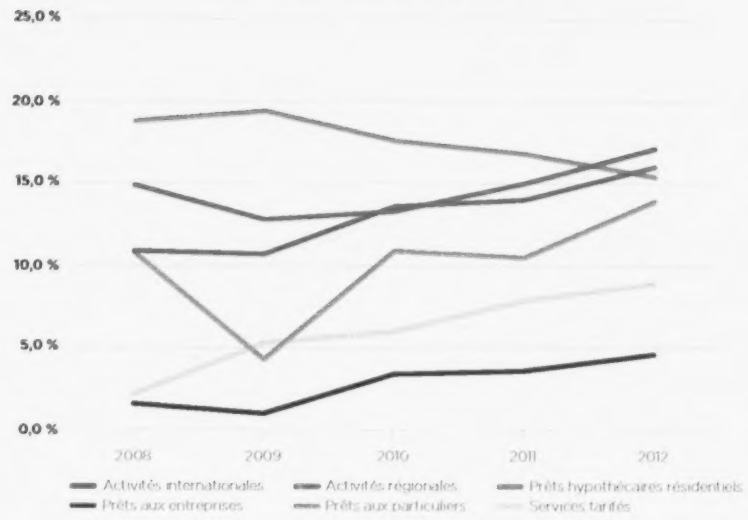

Croissance et qualité de l'actif

L'actif total a progressé de 11 pour 100 (ou 7 pour 100 si l'on exclut les conséquences de l'adoption des IFRS), pour atteindre 3,7 billions de dollars. Les prêts hypothécaires résidentiels ont le plus contribué à cette croissance. Si la croissance de ces prêts a été sensiblement la même pour les prêts assurés et non assurés (compte non tenu des effets des IFRS), les groupes affinitaires « Prêts hypothécaires résidentiels », « Prêts aux entreprises » et « Activités régionales » ont constaté une croissance accélérée des prêts hypothécaires résidentiels non assurés au cours de l'exercice.

Les prêts hypothécaires résidentiels inscrits au bilan des institutions membres de la SADC se sont élevés à plus de 900 milliards de dollars, représentant le quart des éléments d'actif au bilan. Les autres catégories d'actif importantes comprennent les valeurs mobilières (21 pour 100 de l'actif total, dont 31 pour 100 en titres du gouvernement du Canada), les prêts personnels (13 pour 100) et les prêts aux entreprises (12 pour 100).

Dans l'ensemble, la qualité de l'actif des institutions membres s'est de nouveau améliorée en 2012. Les actifs douteux ont diminué, qu'il s'agisse des actifs bruts (0,4 pour 100 de l'actif total, soit 18 points de base de moins qu'un an plus tôt) ou nets des provisions (1,0 pour 100 de l'avoir des actionnaires, soit 60 points de base de moins). Toutefois, les ratios d'éléments d'actif douteux nets de certaines institutions membres sont nettement plus élevés que la moyenne, ce qui les fragiliserait en cas de détérioration de la conjoncture.

Composition de l'actif
Groupe Activités internationales* (%)
2012 (3,2 billions de dollars)

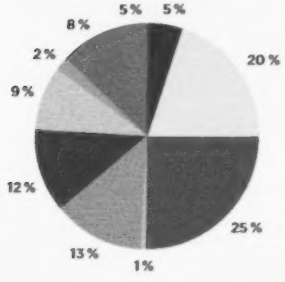

Composition de l'actif
Tous les autres groupes affinitaires* (%)
2012 (430 milliards de dollars)

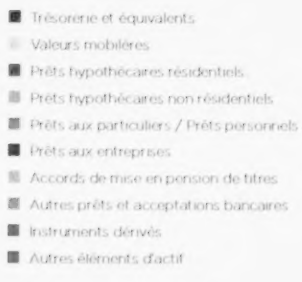

* À la fin de l'exercice de chaque institution membre

Certaines institutions membres détiennent une plus grande concentration d'éléments d'actif à risque (relativement à l'avoir des actionnaires), comme des prêts à la construction, des prêts aux entreprises ou des prêts hypothécaires résidentiels consentis à des emprunteurs moins fiables. Si la conjoncture économique se détériorait, ces éléments d'actif pourraient donner lieu à des arriérés ou à des prêts douteux supérieurs à la moyenne.

Niveaux de liquidité

Les niveaux de liquidité sont demeurés adéquats, même si les soldes d'éléments d'actif les plus liquides ont diminué légèrement par rapport à l'exercice précédent. Les liquidités et titres d'État couvraient 36 pour 100 des dépôts à vue et à préavis, comparativement à 44 pour 100 à la même époque un an plus tôt. Les dépôts à vue et à préavis représentaient 51 pour 100 du total des dépôts des institutions membres, soit un peu plus qu'en 2011. Étant donné que les taux d'intérêt demeurent bas, les dépôts à court terme représentent toujours une fraction importante de l'ensemble des dépôts ; il est donc important que les déposants aient confiance dans leurs institutions financières pour que celles-ci puissent maintenir des liquidités suffisantes.

Dépôts assurés

Au 30 avril 2012, les dépôts assurés par la SADC s'élevaient à 646 milliards de dollars, soit 4 pour 100 de plus qu'à l'exercice précédent. Les dépôts assurés représentaient 32 pour 100 du passif-dépôts global des institutions membres, qui s'élève à 2,0 billions de dollars. Le groupe affinitaire « Activités internationales », soit les cinq grandes banques canadiennes, détenait 78 pour 100 du volume global des dépôts assurés détenus par les institutions membres. Le total des dépôts a augmenté de 8 pour 100 entre avril 2011 et avril 2012, propulsé en partie par le financement de gros à long terme auquel ont recours les grandes banques canadiennes.

Les groupes affinitaires « Prêts aux particuliers » et « Prêts hypothécaires résidentiels » ont affiché les plus hauts ratios de dépôts assurés, soit 88 et 75 pour 100 respectivement.

Ratios de fonds propres

Dans l'ensemble, les institutions membres de la SADC ont maintenu de bons ratios de fonds propres en 2012, selon l'accord de Bâle II. Le ratio de fonds propres de catégorie 1[1] s'est établi à 13,3 pour 100 et celui du total des fonds propres à 16,0 pour 100. Le ratio actif/fonds propres, mesure réglementaire de l'effet de levier, a légèrement augmenté par rapport à 2011 en passant de 15,4 à 16,0. Les institutions membres de la SADC n'auront pas de difficulté à se conformer aux exigences de l'accord de Bâle III, dont le ratio d'actions ordinaires de catégorie 1 de 7,0 pour 100, dès le premier trimestre de 2013.

Ratio de capital réglementaire des institutions membres de la SADC

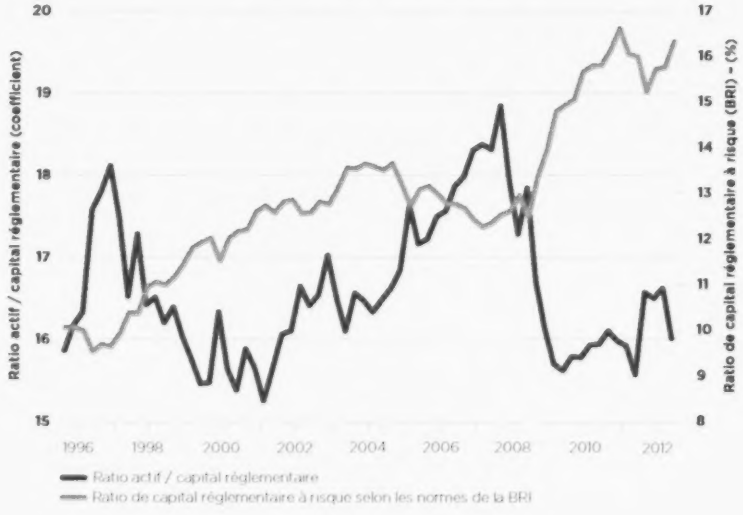

[1] Les fonds propres de catégorie 1 comprennent surtout des actions ordinaires et des bénéfices non répartis.

Risques liés aux institutions membres

Les institutions membres de la SADC, dans leur ensemble, ont amélioré leur rentabilité et la qualité de leur actif, tout en maintenant des liquidités et des ratios de fonds propres solides. Toutes les institutions membres sont toutefois très sensibles aux facteurs économiques, et certaines plus que d'autres. En ce qui a trait aux éléments d'actif, les prix de l'immobilier demeurent le principal facteur de sensibilité, car ils pourraient être surévalués dans certains secteurs ou régions. Certains secteurs montrent toutefois des signes de faiblesse. Fortement endettés, les ménages canadiens sont peut-être moins prêts que par le passé à faire face à une situation économique difficile ou à des chocs financiers, par exemple une hausse soudaine des taux d'intérêt ou du chômage.

Plusieurs institutions membres ont de nouveau enregistré une croissance accélérée des éléments d'actif à leur bilan durant l'exercice, ce qui ajoute au taux de croissance de l'actif constaté depuis la période 2009-2010. Il importe que les activités de gestion du risque suivent le rythme des efforts de croissance, sans quoi les risques de crédit, de liquidité et d'exploitation risquent d'être exacerbés. Toute période prolongée de croissance rapide s'accompagne souvent d'une augmentation des prêts douteux.

Rendement par rapport au plan

Stratégies d'entreprise de la SADC

Conformément au *Plan d'entreprise 2012-2013 à 2016-2017*, la SADC a, au cours de l'exercice, concentré ses efforts sur les quatre stratégies d'entreprise suivantes :

- **Permettre un accès rapide aux dépôts assurés en cas de faillite d'une institution membre**
- **Se préparer à des règlements de faillite complexes**
- **Sensibiliser le public au régime d'assurance-dépôts de la SADC**
- **Optimiser l'emploi des ressources stratégiques de la SADC**

Ces stratégies soutiennent le mandat de la Société, qui consiste à fournir une assurance contre les risques de perte totale ou partielle de dépôts et à encourager la stabilité du système financier au Canada. La suite de la présente section propose un résumé des principales activités et réalisations de l'exercice à l'appui de chacune des stratégies d'entreprise.

• Permettre un accès rapide aux dépôts assurés en cas de faillite d'une institution membre

La SADC surveille et évalue activement le rendement de chaque groupe d'institutions membres et de l'ensemble de ces institutions afin de pouvoir intervenir promptement si la situation de ces institutions se détériore. Pour ce faire, la SADC examine les données exigées des institutions membres par l'autorité de réglementation et toute information publique pertinente, et communique régulièrement avec les équipes de surveillance et groupes spécialisés du BSIF.

Les institutions présentant un risque élevé font l'objet d'une surveillance accrue et de rapports plus fréquents ; s'il y a lieu, la SADC en tient compte dans la planification et la coordination de ses interventions. Pour planifier ses interventions, la SADC recense les mesures qu'elle devrait prendre pour réduire le risque de faillite de l'institution et de pertes éventuelles pour elle-même, ainsi que les enjeux qui pourraient nuire au recouvrement optimal des éléments d'actif ou au prompt remboursement des déposants assurés en cas de règlement. Si la faillite est probable, la SADC planifie formellement l'examen de l'institution de manière à estimer les pertes à prévoir selon différentes méthodes de règlement, dans le but de choisir la solution la moins coûteuse.

En 2011-2012, la SADC a nettement fait progresser sa capacité de calculer rapidement (en un seul week-end) le montant des dépôts assurés à rembourser, en mettant en œuvre le *Règlement administratif de la SADC sur les exigences en matière de données et de systèmes*. En vertu de ce règlement administratif, les institutions membres doivent se doter de certaines capacités afin que la SADC puisse procéder au calcul des dépôts à rembourser au cours d'un week-end. Toutes les institutions membres de la SADC

sont tenues de se doter de ces capacités au plus tard le 30 juin 2013. Au 30 juin 2012, déjà, plus de la moitié d'entre elles les avaient mises en place.

En 2012-2013, la SADC a élaboré et mis en œuvre un projet parallèle visant à renforcer ses systèmes d'intervention pour lui permettre de procéder au calcul des dépôts à rembourser, même dans le cas des institutions membres de plus grande taille. Dans le cadre de ce projet, la Société a conçu et utilisé dans ses tests de conformité de 2012 un système servant à vérifier la conformité des institutions membres au *Règlement administratif de la SADC sur les exigences en matière de données et de systèmes*, et elle s'est dotée de la capacité de calculer les dépôts à rembourser d'une institution comptant plus de 10 millions de déposants.

- ***Se préparer à des règlements de faillite complexes***

Les plus grandes institutions membres de la SADC possèdent une structure complexe ; leurs activités ont une envergure internationale et sont interconnectées. Une faillite désordonnée, avec les problèmes et les risques qu'elle engendrerait, pourrait compromettre la stabilité du système financier canadien. Pour cette raison, et afin de se conformer aux meilleures pratiques internationales, la SADC se doit d'être prête, tant en matière de plans de règlement que d'activités d'intervention visant ses institutions membres de grande taille. Elle collabore avec des organismes de surveillance et de réglementation au pays et à l'étranger dans le but de se doter de la capacité opérationnelle nécessaire à la mise en œuvre de méthodes de règlement efficaces à l'égard d'institutions membres de grande taille et de nature complexe.

La SADC a entrepris plusieurs projets importants durant l'exercice 2012-2013 dans le but de renforcer sa capacité à faire face à la faillite d'une institution membre de nature complexe. Elle a ainsi rédigé des plans de règlement à l'égard de chacune de ses institutions membres de grande taille, mis sur pied un comité consultatif chargé de donner des conseils éclairés sur des questions liées au règlement de la faillite d'institutions de grande taille et participé à divers projets nationaux et internationaux à ce sujet.

La SADC a rédigé une première série de plans de règlement à l'égard de ses plus grandes institutions membres, en s'appuyant sur les *Caractéristiques fondamentales* du CSF. Avant de rédiger ces plans, elle a consulté des équipes spécialisées à chacune des grandes banques et leur a adressé diverses demandes de renseignements. Ces plans faciliteraient une utilisation efficace des pouvoirs de la SADC si elle devait intervenir pour régler la faillite d'une institution membre de grande taille après que les propres mesures d'assainissement de cette dernière se soient révélées impraticables ou inefficaces. Dans ce travail de planification, la SADC continue de coordonner ses activités avec celles du BSIF afin d'optimiser les demandes de renseignements auprès des banques et les rencontres de travail avec ces dernières.

Au cours de l'exercice, un comité consultatif en matière de règlement a été fondé pour conseiller la SADC sur une vaste gamme d'enjeux liés au règlement de faillite d'institutions de grande taille. Le comité regroupe des experts du secteur canadien des services financiers, des spécialistes des banques, de l'insolvabilité et du droit. Même s'il n'a pas accès à certaines informations sur les institutions membres, la SADC met à profit la riche variété de ses compétences et de ses précieux conseils pour relever les défis que représenterait le règlement d'institutions de grande taille. Le comité a tenu sa première réunion en mars 2013. Il entend se réunir deux fois par an.

Membres du comité consultatif sur le règlement de faillite de grandes banques

James Christie
Robert Kelly
Ron Lalonde
Michael MacKey
Graham Parsons
Robert Sanderson
Barbara Stymiest

La planification des règlements de faillite, en constante évolution, s'inscrit dans le programme de réglementation de l'ensemble du secteur financier. La SADC a continué de favoriser la coordination à l'échelle internationale en travaillant à l'établissement de protocoles d'entente avec les autorités responsables du règlement des faillites bancaires dans certains pays, dont les États-Unis et le Royaume-Uni. Elle a aussi pris part à des groupes de travail transfrontières mis sur pied par le CSF pour élaborer des lignes directrices en matière de mécanismes de règlement.

- ***Sensibiliser le public au régime d'assurance-dépôts de la SADC***

La SADC a notamment pour mandat d'encourager la stabilité du système financier canadien ; sensibiliser le public à l'assurance-dépôts de la SADC fait partie intégrante de ce mandat. En renseignant les Canadiens sur ses activités et son régime d'assurance-dépôts, elle les aide à prendre des décisions éclairées concernant la protection de leurs épargnes, renforçant du même coup leur confiance dans le système financier.

En 2012-2013, la Société a inauguré une nouvelle stratégie et un nouveau plan à long terme de sensibilisation du public. L'objectif demeure de mieux faire connaître la SADC, le plafond d'assurance-dépôts de 100 000 dollars, les principaux produits financiers assurés par la SADC, et ceux qui ne le sont pas.

La nouvelle stratégie continue de cibler la population en général et les personnes de 50 ans et plus. Elle vise aussi les conseillers financiers, de plus en plus consultés par les Canadiens, et sur lesquels elle mise pour communiquer avec le public.

La stratégie comprend des campagnes publicitaires dans les journaux et sur Internet, entre autres dans les moteurs de recherche. En outre, la SADC a créé un compte Twitter ainsi qu'une chaîne YouTube durant l'exercice 2012-2013, pour atteindre un public plus large. Ces nouveaux outils permettraient d'ailleurs à la Société de communiquer plus rapidement et plus efficacement avec les déposants et les autres parties intéressées en cas de faillite d'une institution membre.

- ***Optimiser l'emploi des ressources stratégiques de la SADC***

En 2012-2013, la SADC a également déployé des efforts pour que son personnel demeure motivé et que ses systèmes de soutien fonctionnent de manière efficace et efficiente au cours des années à venir.

Durant l'exercice, les projets liés aux ressources humaines ont eu pour but de rehausser les compétences des gestionnaires en matière de gestion du personnel, d'améliorer les communications internes et d'officialiser les stratégies d'apprentissage et de perfectionnement des divisions. Ces activités contribuent à la stabilité des effectifs en favorisant l'épanouissement des employés et leur participation à des projets multidisciplinaires touchant toutes les divisions. Le personnel établi aide les nouvelles recrues à acquérir les connaissances propres à l'assurance-dépôts, difficilement accessibles ailleurs.

En 2012-2013, la SADC a pris des mesures pour améliorer les systèmes qui appuient ses activités. Elle a terminé l'examen du modèle de prestation de services de ses Systèmes informatiques (SI) afin d'accroître l'efficacité et l'efficience de cette fonction vitale et de s'assurer que la principale partie de ses ressources est affectée aux systèmes essentiels à l'exécution de son mandat, comme ses systèmes d'intervention. Les recommandations issues de cet examen seront mises en œuvre au cours des prochaines années dans le cadre de la mise à jour de la structure des SI.

Fiche de rendement – 2012-2013 à 2016-2017

La fiche de rendement qui suit résume l'avancement des projets de la SADC au 31 mars 2013, par rapport aux principales stratégies et aux indicateurs de rendement clés énoncés dans le *Plan d'entreprise 2012-2013 à 2016-2017*. On constate que la majorité des stratégies de soutien ont été déployées ou progressent comme prévu, et que les résultats attendus sont au rendez-vous, à l'exception des points suivants, qui présentent un retard ou un écart par rapport au budget.

Stratégie : Permettre un accès rapide aux dépôts assurés en cas de faillite d'une institution membre

- *Élaborer et peaufiner des méthodes, activités et processus appuyant des solutions autres qu'un remboursement* – Il reste à élaborer davantage les éléments opérationnels devant être pris en compte dans le déploiement de méthodes de règlement autres que le remboursement des dépôts à l'égard d'institutions membres de taille moyenne. Il est donc peu probable que la simulation correspondante ait lieu comme prévu durant l'exercice 2013-2014.

Stratégie : Se préparer à des règlements de faillite complexes

- *Accroître la capacité opérationnelle de la Société en ce qui concerne l'utilisation de ses pouvoirs dans le but de procéder au règlement de la faillite d'une institution membre de grande taille ;* et
- *Amorcer des discussions avec les autorités de règlement d'autres pays afin de faire progresser les questions touchant les règlements transfrontières.*

Ces volets ont évolué moins vite que prévu, car l'embauche d'employés possédant les compétences requises s'est révélée plus ardue qu'on l'anticipait. Toutefois, maintenant que les plans de règlement de première génération sont achevés, nous pourrons nous concentrer davantage sur d'autres activités comme la préparation à l'interne et les efforts de coordination transfrontières.

Fiche de rendement de la SADC – 2012-2013 à 2016-2017

Stratégies d'entreprise	Résultats escomptés	Cibles importantes (et situation : retard, progression selon les plans, dépassement)	Principales stratégies de soutien	Situation △▽●	Mise à jour
Permettre un accès rapide aux dépôts assurés en cas de faillite d'une institution membre	***Surveillance des risques que représentent les institutions membres*** La SADC évalue et comprend les risques posés par ses institutions membres de manière à pouvoir réagir promptement et à intervenir s'il le faut.	Chaque année, la Société évalue et documente le risque (ampleur et tendance) que représente chaque groupe d'institutions membres. **(Progression selon les plans)**	Étroite surveillance et évaluation des institutions membres de la SADC	▲	• Évaluation annuelle des risques que représente chaque groupe d'institutions membres – terminée et documentée • La direction continue d'examiner tous les trimestres les risques liés aux institutions membres et les tendances à cet égard ; le risque d'évaluation est bien contenu.
			Participation à la refonte et au remplacement de la Base de données tripartite (BDT)	▲	• La mise en œuvre du projet se déroule dans les temps et dans les limites du budget.
		La SADC établit des plans d'intervention adaptés aux institutions membres à risque élevé et les met à jour régulièrement, à la lumière de la surveillance et de l'évaluation continue de ces dernières. **(Progression selon les plans)**	Établissement et mise à jour en temps voulu des plans d'intervention propres aux institutions membres à risque élevé	▲	• Les plans d'intervention concernant les institutions membres à risque élevé sont prêts. Ces plans seront mis à jour au besoin en 2013-2014.

Légende
▲ Progression selon les plans, dans le respect des échéances et du budget
▼ Retard ou écart par rapport au budget ou aux cibles établies
● Annulation ou report à un exercice ultérieur

Fiche de rendement de la SADC – 2012-2013 à 2016-2017

Stratégies d'entreprise	Résultats escomptés	Cibles importantes (et situation : retard, progression selon les plans, dépassement)	Principales stratégies de soutien	Situation △▽●	Mise à jour
Permettre un accès rapide aux dépôts assurés en cas de faillite d'une institution membre	***Capacité de calcul des dépôts à rembourser*** La SADC peut calculer les dépôts à rembourser quelle que soit la taille de l'institution membre ou la complexité de ses activités, dans un délai d'un week-end.	Contrôle de la conformité des institutions membres au *Règlement administratif de la SADC sur les exigences en matière de données et de systèmes* d'ici 2013. **(Progression selon les plans)**	Établissement d'une méthode et d'outils de contrôle de la conformité des institutions membres aux exigences en matière de données et de systèmes pour faciliter l'accélération du calcul des dépôts à rembourser (ACDR). Le contrôle de toutes les institutions membres a commencé en juillet 2012 et se conclura d'ici la fin de 2013.	▲	• La méthode et les outils d'évaluation ont été conçus. La SADC devrait avoir contrôlé toutes les institutions membres d'ici la fin de 2013, comme prévu. 44 institutions membres ont été contrôlées jusqu'à présent.
		Amélioration du logiciel de calcul des dépôts à rembourser de la SADC et des processus connexes afin de pouvoir traiter le remboursement d'un maximum de 10 millions de déposants d'ici la fin de 2012. **(Progression selon les plans)**	Travaux de renforcement (capacité et vitesse accrues) des systèmes qui sous-tendent les outils et processus d'ACDR de manière à pouvoir traiter un remboursement maximal de 10 millions de déposants.	▲	• ROADMAP est déployé et permet de calculer les dépôts à rembourser dans le cas de la faillite d'une institution membre comptant jusqu'à 10 millions de déposants.
		Mettre à l'essai la capacité de la SADC de calculer en un week-end le montant des dépôts à rembourser. *La SADC détermine actuellement l'ampleur et la portée à donner à la simulation.*			
	Capacité d'apporter des solutions autres qu'un remboursement Règlement par la SADC de la faillite d'une institution membre.	Simulation de la faillite et du règlement de la faillite d'une institution membre de taille moyenne afin d'évaluer la capacité de règlement de la SADC et de relever les améliorations à apporter aux processus. **(Retard)** – *Se reporter aux colonnes Situation et Mise à jour.*	Élaborer et peaufiner des méthodes, activités et processus appuyant des solutions autres qu'un remboursement (par exemple l'établissement d'une institution-relais, la facilitation de transactions de vente).	▼	• Il reste encore à élaborer davantage les éléments opérationnels devant être pris en compte dans le déploiement de méthodes de règlement autres que le remboursement des dépôts à l'égard d'institutions membres de taille moyenne.

Légende
▲ Progression selon les plans, dans le respect des échéances et du budget
▼ Retard ou écart par rapport au budget ou aux cibles établies
● Annulation ou report à un exercice ultérieur

Fiche de rendement de la SADC – 2012-2013 à 2016-2017

Stratégies d'entreprise	Résultats escomptés	Cibles importantes (et situation : retard, progression selon les plans, dépassement)	Principales stratégies de soutien	Situation △▽●	Mise à jour
Se préparer à des règlements de faillite complexes	*Capacité de procéder à des règlements complexes* La SADC est prête à apporter des solutions autres qu'un remboursement en cas de faillite d'une institution de grande taille (y compris en établissant une institution-relais).	Établir et tenir à jour des plans de règlement **(Progression selon les plans)**	Préparation d'un premier lot de plans de règlement à l'égard des institutions membres conformément aux lignes d'orientation du Conseil de stabilité financière (CSF) concernant les *Caractéristiques fondamentales d'un cadre de règlement efficace des faillites d'institutions financières*	△	• La SADC a terminé une première génération de plans de règlement à l'égard des six institutions membres les plus grandes. Les plans seront tenus à jour et peaufinés tout au long de 2013 pour qu'ils répondent aux défis en matière de règlement de faillite et reflètent tout changement dans les institutions membres.
			Accroître la capacité opérationnelle de la Société pour que celle-ci puisse exercer ses pouvoirs (y compris le recours au Programme de restructuration des institutions financières et à une institution-relais), dans le but de procéder au règlement de la faillite d'une institution membre de grande taille	▽	• Cette stratégie de soutien n'a pas progressé comme prévu. Toutefois, maintenant que la première génération de plans de règlement est prête, elle devrait recevoir davantage d'attention. Les travaux ont néanmoins consisté en ce qui suit : • Collaboration avec nos partenaires du filet de sécurité financier afin de permettre à une institution en cours de règlement de faillite de continuer de participer aux systèmes de paiement et de compensation. • Élaboration d'une stratégie de communication applicable lors du règlement de faillite d'une institution membre de grande taille. • Formation d'un comité consultatif, composé d'experts du secteur, chargé de conseiller la SADC sur des points concernant le règlement de faillite d'institutions de grande taille. • Amorce de la planification d'une simulation en salle qui devrait avoir lieu au début de 2014 et regrouper des participants du BSIF, de la Banque du Canada et du ministère des Finances.
			Continuer de contribuer aux projets du Comité consultatif supérieur (CCS) et d'autres organismes portant sur le renforcement du cadre de règlement de faillites d'institutions de grande taille au Canada	△	• La SADC poursuit sa collaboration avec les membres du CCS sur des questions liées au règlement de faillite.

Légende
△ Progression selon les plans, dans le respect des échéances et du budget
▽ Retard ou écart par rapport au budget ou aux cibles établies
● Annulation ou report à un exercice ultérieur

Fiche de rendement de la SADC – 2012-2013 à 2016-2017

Stratégies d'entreprise	Résultats escomptés	Cibles importantes (et situation : retard, progression selon les plans, dépassement)	Principales stratégies de soutien	Situation △▽●	Mise à jour
Se préparer à des règlements de faillite complexes	*Règlements internationaux* La SADC dispose de stratégies de règlement de faillite compatibles avec les pays étrangers et a su atténuer les obstacles s'opposant à un règlement coordonné de la faillite d'une institution membre d'envergure mondiale.	Favoriser la coordination entre pays en élaborant des protocoles d'entente de portée générale (non limités à une institution en particulier) avec les autorités responsables du règlement des faillites bancaires de plusieurs pays d'ici mars 2013, des ententes de coordination plus complètes devant être formulées durant la période de planification. **(Retard)** – *Se reporter aux colonnes Situation et Mise à jour*	Amorcer des discussions avec les autorités de règlement d'autres pays afin de faire progresser les questions touchant les règlements transfrontières et continuer de participer au groupe de travail du Conseil de stabilité financière (CSF) sur la gestion de crise transfrontière.	▽	• Cette stratégie de soutien n'a pas progressé comme prévu. Toutefois, maintenant que la première génération de plans de règlement est prête, elle devrait recevoir davantage d'attention. Les travaux ont néanmoins consisté en ce qui suit : • Un protocole d'entente entre la SADC et la Federal Deposit Insurance Corporation est en bonne voie de se conclure. • Exercice d'une diligence raisonnable en vue de l'établissement d'un protocole d'entente avec la Financial Services Authority du Royaume-Uni. • La SADC demeure un membre actif du groupe de travail du CSF sur la gestion de crise transfrontière, groupe qui a pour objectif d'établir des stratégies opérationnelles de règlement transfrontière.
	Collaboration à l'étranger La SADC continue de collaborer avec ses partenaires internationaux à l'établissement de normes internationales et de pratiques exemplaires en matière d'assurance-dépôts.	Faire preuve de leadership en tant que membre actif du conseil exécutif de l'Association internationale des assureurs-dépôts (AIAD) et de certains groupes de travail du CSF. **(Progression selon les plans)**	Participation à l'AIAD et à certains groupes de travail du CSF dans le but d'accroître la robustesse des régimes d'assurance-dépôts, et indirectement celui de la SADC, et d'améliorer les mécanismes de règlements transfrontières.	△	• La présidente et première dirigeante de la SADC demeure un membre actif du conseil exécutif de l'AIAD. La SADC compte des représentants au sein du groupe directeur de règlement de faillite du CSF et des groupes de travail s'occupant des pratiques exemplaires en matière de planification de règlement de faillite et de la mise en œuvre des *Caractéristiques fondamentales d'un cadre de règlement efficace des faillites d'institutions financières* du CSF.
Sensibiliser le public au régime d'assurance-dépôts de la SADC	*Sensibilisation à la SADC et au plafond d'assurance-dépôts* Le public canadien connaît la SADC, le plafond d'assurance-dépôts de 100 000 dollars et les principaux produits financiers assurés ou non par la SADC.	Le niveau global de sensibilisation des Canadiens à la SADC demeure fixé à 45 pour 100 ou plus, et le taux de sensibilisation au plafond de 100 000 dollars reste à 15 pour 100 ou plus pour toute la période de planification. **(Dépassement)**	Mise en œuvre de la nouvelle stratégie et du nouveau plan à long terme de sensibilisation du public de la SADC.	△	• Au 31 mars 2013, le niveau global de sensibilisation de la population canadienne était de 56 pour 100, et la proportion des personnes pouvant mentionner sans aide le plafond de 100 000 dollars atteignait 24 pour 100.
			Recours aux conseillers financiers pour transmettre notre message aux consommateurs.	△	• Des efforts ont été déployés durant l'exercice pour encourager les conseillers financiers à parler de la SADC avec leurs clients.
			Mise en place d'une stratégie de médias sociaux.	△	• En 2012, la SADC a ouvert un compte Twitter ; elle s'est aussi dotée d'une chaîne YouTube où elle affiche des vidéos informatives sur la protection d'assurance-dépôts.

Légende
△ Progression selon les plans, dans le respect des échéances et du budget
▽ Retard ou écart par rapport au budget ou aux cibles établies
● Annulation ou report à un exercice ultérieur

Fiche de rendement de la SADC – 2012-2013 à 2016-2017

Stratégies d'entreprise	Résultats escomptés	Cibles importantes (et situation : retard, progression selon les plans, dépassement)	Principales stratégies de soutien	Situation △▽●	Mise à jour
Optimiser l'emploi des ressources stratégiques de la SADC	*Motivation et stabilité du personnel* Les employés ont accès à des activités de formation et de perfectionnement et des plans de relève ont été mis en place en prévision de départs à la retraite ou d'autres départs.	Obtenir d'excellents résultats (plus de 75 pour 100) au chapitre de la motivation et de la satisfaction des employés de la SADC, sur tenue de sondages auprès du personnel pendant la période de planification. ***(Pas de sondage en 2012)*** *– À l'issue du sondage auprès des employés de 2011, la motivation et la satisfaction se traduisaient par un taux de 71 pour 100. Un sondage est prévu en 2013-2014.*	Poursuivre la mise en œuvre de la stratégie et du plan à long terme en matière de ressources humaines – PSRH (qui prévoient entre autres la gestion de la relève, la tenue de sondages sur la satisfaction des employés et l'élaboration de plans d'action s'il y a lieu).	▲	• Toutes les activités ou stratégies pour la période qui sont exposées dans le PSRH ont été menées à bien, y compris les plans d'action élaborés à la lumière des résultats du sondage sur la satisfaction des employés de 2011.
	Emploi ciblé des ressources des Systèmes informatiques Les ressources des Systèmes informatiques (SI) se concentrent sur les activités essentielles de la Société et celles qui font partie de son mandat.	Durant la période de planification, les dépenses des SI seront consacrées en majorité à des activités essentielles. **(Progression selon les plans)**	Élaborer et déployer un plan tactique en matière de SI qui vise une plus grande concentration sur les activités premières de la Société et l'optimisation des services des SI.	▲	• Le plan tactique a été élaboré et est axé sur les activités premières de la SADC (les systèmes servant au calcul des dépôts à rembourser par exemple). Son déploiement est en cours.
	Rentabilité La SADC est en mesure de gérer son exploitation de manière rentable, tout en s'acquittant de ses obligations et de son mandat et en respectant les mesures de compression des coûts.	Veiller à ce que les charges opérationnelles nettes ne dépassent pas le budget approuvé en 2012-2013 et durant le reste de la période de planification. **(Progression selon les plans)**	Rechercher d'autres occasions d'accroître la souplesse opérationnelle et les économies.	▲	• La direction a passé en revue le modèle d'offre de services des SI en 2012-2013 ; elle met actuellement en œuvre des changements en vue d'une plus grande efficience organisationnelle. • Les charges opérationnelles nettes de 2012-2013 s'inscrivent dans les limites du budget approuvé.

Légende
▲ Progression selon les plans, dans le respect des échéances et du budget
▼ Retard ou écart par rapport au budget ou aux cibles établies
● Annulation ou report à un exercice ultérieur

Revue financière

Cette partie du rapport fournit un contexte descriptif utile à l'interprétation de la situation financière de la Société, de ses résultats et de ses flux de trésorerie. Elle doit être lue en parallèle avec les états financiers de l'exercice 2012-2013 de la Société et des notes y afférentes. Le mandat légal de la SADC consiste à fournir une assurance contre les risques de perte totale ou partielle de dépôts, à encourager la stabilité financière du Canada et à poursuivre ces fins à l'avantage des personnes qui détiennent des dépôts auprès d'institutions membres et de manière à minimiser les possibilités de perte pour elle-même. La situation financière de la Société, ses résultats et ses flux de trésorerie sont tributaires de la poursuite de ces objectifs.

Résultats financiers – Points saillants

Le total du résultat global de la Société s'est établi à 23 millions de dollars durant l'exercice 2012-2013.

Les **produits tirés des primes** se sont élevés à 120 millions de dollars, soit 104 millions de moins (ou 46 pour 100) qu'à l'exercice 2011-2012. Cette diminution s'explique par la réduction de prime unique offerte aux institutions membres se conformant à l'avance au *Règlement administratif de la SADC sur les exigences en matière de données et de systèmes*, mais aussi par l'amélioration du classement de certaines institutions membres parmi les catégories de tarification. L'augmentation du volume des dépôts assurés a compensé en partie cette diminution.

Les **produits tirés des placements** se sont élevés à 39 millions de dollars, soit 1 million de dollars de moins (ou 3 pour 100) qu'à l'exercice 2011-2012. Cette baisse s'explique par les rendements moindres du portefeuille de placement ; elle n'a été compensée qu'en partie par la croissance de ce dernier.

Les **charges opérationnelles nettes** se sont établies à 36 millions de dollars sur l'ensemble de l'exercice, en hausse de 4 millions (ou 13 pour 100) par rapport à l'exercice précédent. La hausse des charges opérationnelles résulte de la dotation en personnel d'une nouvelle division consacrée au règlement de faillite des institutions de grande taille.

Les actifs de la Société ont continué de croître durant l'exercice. Au 31 mars 2013, le **total des actifs** se chiffrait à 2 575 millions de dollars, une hausse de 5 pour 100 par rapport à l'exercice 2011-2012. Les actifs de la Société étaient composés en majorité de titres de placement d'une valeur globale de 2 560 millions de dollars.

La **provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts** s'établissait à 1 250 millions de dollars au 31 mars 2013, soit 100 millions de dollars de plus qu'un an plus tôt. Cette hausse s'explique par des risques accrus, une augmentation de 4 pour 100 du volume des dépôts assurés et la décote de certaines institutions membres.

Au 31 mars 2013, le **financement *ex ante*** de la Société, qui mesure les moyens dont la SADC dispose pour procéder à des interventions, s'élevait à 2 566 millions de dollars, soit 40 points de base des dépôts assurés, et 122 millions de dollars de plus qu'un an plus tôt.

Méthode de préparation

Les états financiers consolidés de la SADC comprennent les résultats de la Société et ceux de la société Adelaide Capital Corporation (ACC), une entité ad hoc créée par la SADC en 1992 dans le but de procéder au règlement de la Compagnie Trust Central Guaranty et de la Société d'hypothèque Central Guaranty. (La Note 2 des états financiers consolidés 2012-2013 de la Société fournit plus de précisions à ce sujet.)

La consolidation d'ACC a des répercussions négligeables sur les états financiers consolidés.

État consolidé de la situation financière

Actifs

Le total des actifs de la Société est passé de 2 452 millions de dollars au 31 mars 2012 à 2 575 millions de dollars au 31 mars 2013, une hausse de 5 pour 100. Le tableau ci-après résume les actifs de la Société :

(en milliers de dollars canadiens)	31 mars 2013	31 mars 2012
Actifs		
Trésorerie	422	456
Titres de placement	2 560 483	2 440 790
Actif d'impôt exigible	1 286	-
Clients et autres débiteurs	1 545	1 537
Paiements anticipés	244	141
Immobilisations corporelles	6 716	6 332
Immobilisations incorporelles	4 310	2 626
Actif d'impôt différé	122	206
Total des actifs	**2 575 128**	**2 452 088**

Titres de placement

Le portefeuille de placement de la SADC, d'une valeur de 2,6 milliards de dollars, constitue la plus grande partie des actifs de la Société. La stratégie de placement de la SADC s'appuie sur deux principes de base clés :

- le risque de crédit et le risque de marché doivent être circonscrits pour préserver le capital ;
- le portefeuille de placement doit servir de source de financement aux activités d'intervention.

Titres de placement – Profil de crédit au 31 mars 2013

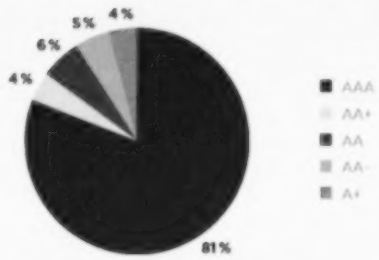

En adhérant à ces principes, la SADC s'impose de maintenir un portefeuille de placement prudent. Elle gère sa trésorerie en conformité avec les *Lignes directrices concernant la gestion des risques financiers des sociétés d'État* émises par le ministre des Finances. Les politiques en matière de risques financiers approuvées par le conseil d'administration de la SADC limitent davantage les risques encourus en prévoyant la limite maximale des montants et des échéances des placements que la Société peut faire à l'égard des titres ainsi acceptés.

En vertu de ces politiques, la Société restreint ses placements aux obligations du gouvernement du Canada et des sociétés d'État fédérales, ainsi qu'aux obligations de gouvernements provinciaux et de sociétés de financement municipales. Dans le cas des placements de moins de trois ans, les contreparties doivent avoir une cote minimale égale à A. Les titres de placement dont le terme est supérieur à trois ans mais inférieur à cinq ans se limitent à des titres ayant une cote minimale égale à AA-. La Société ne peut se procurer des titres dont le terme est supérieur à cinq ans.

Conséquence des politiques en matière de risques financiers, le profil de crédit du portefeuille de placement de la SADC est relativement stable d'une période à une autre. Au 31 mars 2013, le taux de rendement effectif moyen pondéré jusqu'à l'échéance des placements de la Société était de 1,5 pour 100 (comparativement à 1,7 pour 100 au 31 mars 2012), compte tenu d'une duration modifiée de 0,8 année (1,3 année au 31 mars 2012).

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles de la SADC correspondent à son investissement dans des systèmes spécialisés. Les immobilisations incorporelles ont augmenté de 1,7 million de dollars depuis un an, pour atteindre 4,3 millions de dollars, car la Société a continué d'améliorer les systèmes qui, entre autres, renforcent sa capacité de réagir en cas de faillite d'une institution membre.

Recouvrements futurs

La SADC estime que des recouvrements futurs de l'ordre de 14 millions de dollars pourraient être attendus des dossiers de liquidation. Ces montants supplémentaires éventuels représentent essentiellement des recouvrements de sommes radiées antérieurement. On ne les retrouve pas dans les états financiers de la SADC car la date et le montant de ces recouvrements futurs font l'objet d'une grande incertitude. Cette incertitude est attribuable notamment aux différends entre créanciers, aux litiges liés à la liquidation de l'actif d'institutions faillies et aux revendications conflictuelles à l'égard d'actifs particuliers.

Institution (méthode de règlement de la faillite – année de la faillite)	Total des réclamations de la SADC (en millions de dollars canadiens)	Recouvrements de la SADC au 31 mars 2013 (en millions de dollars canadiens)	Possibles recouvrements futurs pour la SADC (en millions de dollars canadiens)	Prévisions de pertes pour la SADC	
				en pourcentage des réclamations – valeur nominale	en pourcentage des réclamations – VAN[a]
La Compagnie Trust Standard (Liquidation formelle – 1991)	1 164	967	14	16 %	33 %

[a] Toutes les rentrées de fonds sont actualisées chaque année, à la date de la faillite, aux fins du calcul de la valeur actualisée nette (VAN).

Passifs

Le total des passifs de la Société est passé de 1 159 millions de dollars au 31 mars 2012 à 1 259 millions de dollars au 31 mars 2013, une hausse de 9 pour 100. Le tableau ci-après résume les passifs de la Société :

(en milliers de dollars canadiens)	31 mars 2013	31 mars 2012
Passifs		
Fournisseurs et autres créditeurs	5 616	3 828
Passif d'impôt exigible	–	1 435
Incitatif à la location différé	1 412	1 525
Obligation au titre des prestations définies	1 820	1 763
Provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts	1 250 000	1 150 000
Total des passifs	**1 258 848**	**1 158 551**

Provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts

La provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts, d'un montant de 1 250 millions de dollars, correspond au montant des pertes que, selon ses meilleures estimations, la SADC risque de subir en sa qualité d'assureur des dépôts détenus par les institutions membres. Cette provision a été relevée de 100 millions de dollars en 2012-2013 pour tenir compte de la croissance du volume des dépôts assurés (de 622 à 646 milliards de dollars) et de la décote de certaines institutions membres par des agences de notation.

L'estimation de la provision repose sur un certain nombre de données, dont le volume des dépôts assurés, les prévisions de défaillance d'institutions membres établies à partir de statistiques de probabilité, la connaissance particulière que la SADC a de chacun de ses membres, ainsi que le pourcentage prévu de perte en cas de défaillance.

Les taux de probabilité de défaillance reflètent une approche tant historique qu'axée sur le marché. On a recours aux statistiques de probabilité de Moody's Investors Services et de Standard & Poor's pour établir la perspective historique. Pour la perspective axée sur le marché, on a fait appel à Moody's KMV, une société chef de file dans le secteur des outils de gestion quantitative des risques de crédit en fonction du marché destinés aux institutions financières et aux investisseurs.

L'estimation du pourcentage de perte en cas de défaillance reflète la moyenne cumulative non pondérée des pertes subies par la SADC dans les dossiers de liquidation de ses institutions membres depuis 1987, rajustée selon l'incertitude d'évaluation, comme l'exigent les IFRS. En 1987, des modifications ont été apportées à la loi constitutive de la SADC afin que celle-ci remplisse son mandat de manière à réduire ses risques de perte. Par conséquent, les pertes liées à des faillites subies depuis sont considérablement moins élevées que celles que la SADC a subies avant 1987 et elles reflètent mieux les pertes que la Société pourrait s'attendre à enregistrer à l'avenir.

Financement ex ante

Pour qu'un régime d'assurance-dépôts soit efficace et mérite la confiance du public, il doit reposer sur des mécanismes de financement sains. La SADC dispose d'un financement *ex ante* pour couvrir d'éventuelles pertes liées à l'assurance-dépôts. Le montant de ce financement correspond à la somme des résultats non distribués et de la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts. La SADC a fixé la cible minimale de son financement *ex ante* à 100 points de base des dépôts assurés. La Société revoit régulièrement cette cible pour en vérifier la pertinence.

Le financement *ex ante* de la SADC s'établissait à 2 566 millions de dollars au 31 mars 2013, soit 40 points de base des dépôts assurés. Compte tenu du volume des dépôts assurés au 30 avril 2012, la cible minimale de 100 points de base correspondrait à 6 456 millions de dollars.

Le financement *ex ante* n'est qu'une des sources auxquelles la Société aurait accès si elle devait intervenir auprès d'une institution membre. La SADC est également autorisée à emprunter en vertu de la *Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada* (la Loi sur la SADC). Au 31 mars 2013, la SADC était habilitée à emprunter une somme maximale de 19 milliards de dollars. Ce plafond est rajusté annuellement, en fonction de la croissance des dépôts assurés. Le Parlement peut autoriser des emprunts dépassant ce plafond, en vertu d'une loi de crédits.

Le tableau ci-après rend compte des liquidités dont dispose la SADC au 31 mars 2013 :

(en millions de dollars canadiens)	31 mars 2013	31 mars 2012
Liquidités :		
Trésorerie	1	1
Juste valeur des titres de placement de haute qualité et très liquides	2 573	2 459
Capacité d'emprunt :		
Emprunts sur les marchés ou au Trésor, en vertu de la Loi sur la SADC[a]	19 000	18 000
Total des liquidités mobilisables	**21 574**	**20 460**

[a] Y compris une marge de crédit de 10 millions de dollars.

État consolidé du résultat global

Le total du résultat global de la SADC pour l'exercice 2012-2013 s'établit à 23 millions de dollars, contre 180 millions de dollars enregistrés à l'exercice précédent. Le tableau ci-après résume les résultats financiers de la Société :

(en milliers de dollars canadiens)	2012-2013	2011-2012
Produits des activités ordinaires		
Primes	120 081	223 887
Produits tirés des placements	38 985	40 194
Autres	45	26
Charges		
Opérationnelles	35 835	31 991
Recouvrement de sommes radiées	(166)	(375)
Augmentation de la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts	100 000	50 000
Charge d'impôt	815	2 345
Résultat net	22 627	180 146
Autres éléments du résultat global	116	(94)
Total du résultat global	**22 743**	**180 052**

Produits tirés des primes

Durant l'exercice 2012-2013, les produits tirés des primes ont diminué de 104 millions de dollars (ou 46 pour 100) pour s'établir à 120 millions de dollars. Cette diminution s'explique par la réduction de prime unique offerte aux institutions membres se conformant à l'avance au *Règlement administratif de la SADC sur les exigences en matière de données et de systèmes*, mais aussi par l'amélioration du classement de certaines institutions membres parmi les catégories de tarification. L'augmentation du volume des dépôts assurés a compensé en partie cette diminution.

Les primes versées par les institutions membres sont fonction du montant total des dépôts assurés qu'elles détiennent au 30 avril de chaque année ; elles sont calculées conformément aux dispositions de la Loi sur la SADC et du *Règlement administratif de la SADC sur les primes différentielles*, lequel classe les institutions membres dans quatre catégories de tarification. Le classement des institutions membres dépend de divers facteurs quantitatifs et qualitatifs. Le tableau ci-après indique les taux de prime, exprimés en points de base des dépôts assurés :

Catégorie de tarification ***(en points de base des dépôts assurés)***	2012-2013	2011-2012
Catégorie 1	2,8	2,8
Catégorie 2	5,6	5,6
Catégorie 3	11,1	11,1
Catégorie 4	22,2	22,2

Le tableau suivant fait état de la distribution des institutions membres parmi les catégories de tarification :

Répartition des institutions membres par catégorie de tarification (% des institutions membres)					
Catégorie de tarification	2012-2013	2011-2012	2010-2011	2009-2010	2008-2009
1	76	73	62	68	75
2	17	20	26	21	20
3	5	5	10	10	5
4	2	2	2	1	-

Produits de placement

Les produits tirés des placements ont atteint 39 millions de dollars durant l'exercice 2012-2013, comparativement à 40 millions de dollars à l'exercice précédent. Les primes perçues durant l'exercice ont fait croître le portefeuille de placement de la Société, mais la faiblesse des taux d'intérêt en a fait chuter les produits. Le rendement effectif moyen pondéré du portefeuille de placement de la SADC est passé de 1,7 pour 100 au 31 mars 2012 à 1,5 pour 100 au 31 mars 2013.

La réalisation d'un gain de 238 000 dollars à la vente de titres, au premier trimestre de l'exercice 2012-2013, a compensé en partie la baisse des taux de rendement. Cette vente a été motivée par la décote par une agence de notation d'une contrepartie de la Société. En raison de cette décote, la Société s'est trouvée à ne plus respecter sa politique en matière de risque de crédit. La direction a donc réagi immédiatement en vendant suffisamment de titres pour que la Société se conforme de nouveau à cette politique.

Recouvrements

Durant l'exercice 2012-2013, les recouvrements de sommes radiées se sont élevés à 166 000 dollars. Il arrive que la Société recouvre des sommes auprès d'institutions en liquidation, mais le moment et le montant de ces recouvrements sont toujours incertains. La Société choisit donc d'attribuer de tels recouvrements à la période où les sommes sont effectivement reçues.

Charges opérationnelles

Les charges opérationnelles sont passées de 32 millions de dollars en 2011-2012 à 36 millions de dollars durant le dernier exercice. La hausse des charges opérationnelles résulte principalement de la dotation en personnel d'une nouvelle division consacrée au règlement de faillite des institutions de grande taille.

Profil des charges opérationnelles exercice 2012-2013

Tableau consolidé des flux de trésorerie

Le tableau ci-après résume les flux de trésorerie de la SADC :

(en milliers de dollars canadiens)	2012-2013	2011-2012
Augmentation de la trésorerie provenant des activités opérationnelles	127 407	232 621
Diminution de la trésorerie provenant des activités de placement	(127 441)	(232 904)
Diminution de la trésorerie	**(34)**	**(283)**

Durant l'exercice 2012-2013, la SADC a enregistré des rentrées de fonds de l'ordre de 127 millions de dollars, dont 4 millions ont servi à l'achat d'immobilisations ou à l'amélioration de ses immobilisations existantes, et 123 millions ont été versés à son portefeuille de placement.

Résultats par rapport au Plan d'entreprise 2012-2013

L'analyse qui suit compare les résultats financiers réels de la Société durant l'exercice 2012-2013 aux prévisions du plan d'entreprise pour la même période.

État de la situation financière

Au 31 mars 2013, le **total des actifs** atteignait 2 575 millions de dollars, comparativement aux 2 539 millions de dollars prévus dans le plan. Les produits ont en effet dépassé les prévisions, ce qui a fait croître le solde des titres de placement détenus par la Société. L'écart au titre des produits est analysé plus longuement dans les prochains paragraphes.

Au 31 mars 2013, le **total des passifs** atteignait 1 259 millions de dollars, comparativement aux 1 157 millions de dollars prévus dans le plan. L'écart s'explique par le relèvement de la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts, que ne prévoyait pas le plan d'entreprise pour l'exercice 2012-2013. Or, au premier trimestre de l'exercice 2012-2013, la Société a constaté un ajout de 100 millions de dollars à cette provision.

État du résultat global

Le **total des produits** de l'exercice s'élève à 159 millions de dollars, soit 28 millions de plus que prévu dans le plan. Les principales sources de produits de la Société sont les primes et les placements.

- *Primes :* Les produits tirés des primes se sont élevés à 120 millions de dollars, alors que les prévisions s'établissaient à 89 millions de dollars. Le plan d'entreprise s'appuyait sur certaines hypothèses relatives au classement des institutions membres au titre du barème de primes différentielles de même qu'à leur admissibilité à la réduction de prime unique consentie à celles qui se conformeraient à l'avance au *Règlement administratif de la SADC sur les exigences en matière de données et de systèmes*, et sur d'autres hypothèses quant à la croissance des dépôts assurés. Toutes ces hypothèses ne se sont pas confirmées, ce qui explique les écarts constatés entre les chiffres du plan et les prévisions actuelles.
- *Produits de placement :* Les produits tirés des placements se sont élevés à 39 millions de dollars, alors que les prévisions s'établissaient à 42 millions de dollars. Le plan d'entreprise reposait sur l'hypothèse d'un taux de rendement plus élevé que celui enregistré par le portefeuille.

Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2013, le **total du résultat global** a été de 23 millions de dollars, soit 68 millions de moins que les 91 millions de dollars prévus. Cet écart s'explique par l'ajout non planifié de 100 millions de dollars à la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts, qu'ont compensé en partie les produits supérieurs aux prévisions.

À l'horizon de 2013-2014

Comme l'annonce le *Plan d'entreprise 2013-2014 à 2017-2018* de la SADC, le travail de la SADC sera guidé par quatre stratégies au cours de l'exercice 2013-2014, soit les mêmes que durant l'exercice précédent :

- **Permettre un accès rapide aux dépôts assurés en cas de faillite d'une institution membre**
- **Se préparer à des règlements de faillite complexes**
- **Sensibiliser le public au régime d'assurance-dépôts de la SADC**
- **Optimiser l'emploi des ressources stratégiques de la SADC**

Voici des précisions sur chacune de ces stratégies.

• Permettre un accès rapide aux dépôts assurés en cas de faillite d'une institution membre

La SADC continuera de peaufiner sa capacité de rembourser rapidement les déposants ou de virer à une autre institution leurs dépôts assurés s'il y a lieu. Les stratégies de soutien suivantes viendront appuyer cet objectif stratégique en 2013-2014 :

- Réviser les processus de surveillance et d'évaluation des risques de la SADC
- Élaborer et mettre en place un processus de contrôle de la conformité des institutions membres au *Règlement administratif de la SADC sur les exigences en matière de données et de systèmes*
- Renforcer la capacité d'intervention de la SADC en développant des plans d'intervention visant certaines institutions membres
- Concevoir et mettre en place de nouveaux moyens de rembourser les dépôts assurés

La SADC doit avoir accès à des données à jour et fiables pour suivre et évaluer le rendement de ses institutions membres et les risques élevés qu'elles pourraient représenter. C'est pourquoi, en 2013-2014, la SADC travaillera notamment à améliorer le type et la précision des données déclarées par les institutions membres, en collaboration avec le BSIF et la Banque du Canada, ainsi que ses outils d'évaluation des risques. Par ailleurs, nous mettrons à jour nos systèmes informatiques d'évaluation des risques et ferons la mise à niveau de l'entrepôt de données et de l'outil de déclaration électronique (dont se servent les institutions membres pour transmettre leurs données à la SADC).

Durant l'exercice, après le 30 juin 2013 – date limite à laquelle les institutions membres doivent se conformer aux exigences du *Règlement administratif de la SADC sur les exigences en matière de données et de systèmes* – la SADC soumettra à un test de conformité celles qui n'ont pas encore été testées (44 institutions membres sur 83 l'ont déjà été). Une fois ces tests réalisés, nous devrons contrôler régulièrement la conformité au Règlement. Pour ce faire, la SADC élaborera une méthode et des procédures permettant d'assurer ce contrôle.

En 2013-2014, la Société poursuivra la mise à jour de ses plans d'intervention concernant les institutions membres à risque élevé. Elle évaluera d'autres méthodes de remboursement qui se démarquent du simple envoi de chèques ou du virement des dépôts assurés à une autre institution financière.

• Se préparer à des règlements de faillite complexes

La SADC continuera d'accroître sa capacité à régler la faillite d'une institution membre de grande taille et de nature complexe, au moyen des stratégies suivantes :

- Développer les plans de règlement à la lumière des *Caractéristiques fondamentales* du CSF et des meilleures pratiques internationales
- Accroître la collaboration avec d'autres instances de règlement des faillites bancaires à l'étranger et au pays
- Élaborer des plans d'action visant à corriger s'il y a lieu toute disparité avec les *Caractéristiques fondamentales* du CSF
- Mettre en place un cadre de règlement visant la faillite d'institutions de grande taille

Après le travail déterminant entrepris en 2012 pour élaborer les plans de règlement de nos institutions membres de grande taille, une deuxième génération de plans verra le jour en 2013-2014. Ces plans seront révisés chaque année par la suite. Les plans de 2013-2014 chercheront à répondre aux difficultés soulevées à ce jour tout en tenant compte des meilleures pratiques internationales en matière de règlement de faillite bancaire.

Par ailleurs, avec les membres du Comité consultatif supérieur (CSS), la SADC mettra la dernière main aux propositions de mesures visant à combler, s'il y a lieu, toute insuffisance dans sa capacité à régler la faillite d'institutions de grande taille et de nature complexe.

En 2013-2014, l'une des principales activités consistera à déployer un cadre de règlement visant les grandes banques, cadre indispensable pour que la SADC puisse régler avec efficacité la faillite d'une telle banque. Ce cadre de règlement renforcera et optimisera la préparation en cours concernant les pouvoirs de règlement de la SADC à l'égard des banques de grande taille, y compris en ce qui a trait aux communications, au financement, aux besoins en personnel, aux pratiques d'évaluation de la valeur de l'institution faillie et aux options de sortie (fin d'activité) de l'institution-relais.

• Sensibiliser le public au régime d'assurance-dépôts de SADC

La SADC continuera de sensibiliser le public à son régime d'assurance-dépôts, dans le but d'encourager la stabilité du système financier canadien et la confiance que celui-ci inspire.

La stratégie et le plan à long terme de sensibilisation du public visent à ce qu'au moins 45 pour 100 des Canadiens aient entendu parler de la SADC. Notre stratégie mise sur les liens qui unissent les conseillers financiers à leurs clients pour transmettre notre message aux Canadiens et les renseigner sur les modalités du régime d'assurance-dépôts. La SADC continuera de mesurer le niveau de sensibilisation à l'assurance-dépôts au moyen de sondages omnibus périodiques.

• Optimiser l'emploi des ressources stratégiques de la SADC

La SADC ne pourrait s'acquitter de son mandat sans son personnel et des processus de travail efficaces.

La SADC effectue régulièrement des sondages auprès de ses employés ; la gamme de questions est vaste. Nos sondages mesurent la motivation et la satisfaction des employés et servent aussi à juger de l'efficacité des mesures inspirées par les sondages précédents. En 2013-2014, un tel sondage sera mené pour mesurer la motivation des employés.

La Société maintiendra ses activités de recrutement en 2013-2014, car elle doit demeurer en mesure d'attirer et de conserver les compétences dont elle a besoin pour faire progresser ses principaux projets, à commencer par ceux ayant trait au règlement de faillite de grandes banques.

Pour garantir le fonctionnement optimal de ses systèmes informatiques, la SADC continuera de mettre en œuvre les recommandations issues du dernier examen du modèle d'offre de services des Systèmes informatiques. Par ailleurs, la Société continuera de mettre à niveau ses fonctions administratives et de soutien compte tenu de ses besoins, en 2013-2014 et durant le reste de la période de planification.

Plan financier 2013-2014 à 2017-2018

Étant donné que les prévisions du *Plan d'entreprise 2013-2014 à 2017-2018* de la SADC reposent sur diverses hypothèses, les chiffres réels pourraient s'écarter sensiblement des chiffres du plan. Voici quelques-unes des principales hypothèses d'ordre financier :

- Croissance de 3,5 pour 100 des dépôts assurés
- On suppose que le taux de prime des institutions membres de catégorie 1 (le taux de base) augmentera de un point de base par année, pendant cinq ans, à compter de l'exercice 2014-2015.
- On suppose que le portefeuille de placement produira un rendement moyen de 1,5 pour 100 en 2013-2014, puis de 1,75 pour 100 par la suite.
- On suppose qu'aucune institution membre ne fera faillite au cours de la période de référence[2].
- La provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts devrait demeurer à 1 250 millions de dollars.

Exercice 2013-2014

La Société s'attend à enregistrer un **résultat global total** de 203 millions de dollars durant l'exercice 2013-2014.

Les **produits** de la Société devraient totaliser 248 millions de dollars durant l'exercice, dont 195 millions en produits tirés des primes et 39 millions de dollars en produits de placement.

La Société prévoit des **produits tirés des primes** de l'ordre de 195 millions de dollars, soit 75 millions de plus que durant l'exercice 2012-2013 (120 millions de dollars). En 2012-2013, la réduction de prime unique offerte aux institutions membres se conformant à l'avance au *Règlement administratif de la SADC sur les exigences en matière de données et de systèmes* a eu une incidence sur les produits tirés des primes. Les produits prévus pour l'exercice 2013-2014 tiennent compte de la non-récurrence de cette réduction ainsi que de la hausse anticipée de 3,5 pour 100 des dépôts assurés.

Les **produits tirés des placements** devraient demeurer à 39 millions de dollars même si le solde du portefeuille augmente, vu la faiblesse des taux d'intérêt.

Les **charges opérationnelles nettes** devraient s'établir à 42 millions de dollars en 2013-2014, comparativement aux 36 millions de dollars de l'exercice 2012-2013. Il sera en effet nécessaire de financer le développement des capacités de règlement de la Société à l'égard des grandes banques de manière à ce que la Société soit bien en mesure de s'acquitter de son mandat et de ses responsabilités. Les autres postes du budget demeureront sensiblement les mêmes qu'à l'exercice 2012-2013, comme le veut notre engagement à gérer nos coûts de manière prudente et responsable, dans l'esprit des mesures actuelles de réduction du déficit du gouvernement fédéral.

La **trésorerie et les placements** devraient s'élever à 2,8 milliards de dollars à la fin de l'exercice 2013-2014.

La **provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts** devrait demeurer égale à 1 250 millions de dollars à la fin de l'exercice 2013-2014.

Le niveau du **financement *ex ante*** devrait s'établir à 2,8 milliards de dollars à la fin de l'exercice 2013-2014, soit 41 points de base des dépôts assurés, en hausse de un point de base par rapport à l'exercice précédent.

---

[2] La mise en œuvre efficace des mesures prioritaires de la SADC dans le cadre de son budget d'exploitation suppose qu'aucune intervention ne sera nécessaire auprès des institutions membres. La Société ne prévoit aucune intervention de cette nature durant la période de planification. Ses budgets d'exploitation futurs ne tiennent donc pas compte des conséquences d'une quelconque intervention. Si la Société devait intervenir auprès d'une institution membre, les coûts auraient sans doute une incidence considérable sur les charges opérationnelles.

(en millions de dollars canadiens)	2013-2014 Plan d'entreprise[a]	2012-2013 Chiffres réels	2012-2013 Plan d'entreprise[a]
État consolidé de la situation financière (au 31 mars)			
Trésorerie et placements	2 760	2 561	2 525
Autres actifs courants	1	3	1
Immobilisations	11	11	13
Total des actifs	**2 772**	**2 575**	**2 539**
Passifs courants	2	6	3
Provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts	1 250	1 250	1 150
Autres passifs non courants	3	3	4
Résultats non distribués	1 517	1 316	1 382
Total des passifs et des capitaux propres	**2 772**	**2 575**	**2 539**
État consolidé du résultat global (à la fin de l'exercice terminé le 31 mars)			
Produits des activités ordinaires			
Primes	195	120	89
Produits tirés des placements	39	39	42
Autres	14	-	-
	248	159	131
Charges			
Opérationnelles	42	36	39
Augmentation de la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts	-	100	-
	42	136	39
Résultat net avant impôts	206	23	92
Charge d'impôt	(3)	-	(1)
Résultat net et total du résultat global	**203**	**23**	**91**

[a] Les plans d'entreprise de 2012-2013 à 2016-2017 et de 2013-2014 à 2017-2018 s'appuyaient sur les données disponibles au 31 décembre 2011 et au 31 décembre 2012 respectivement.

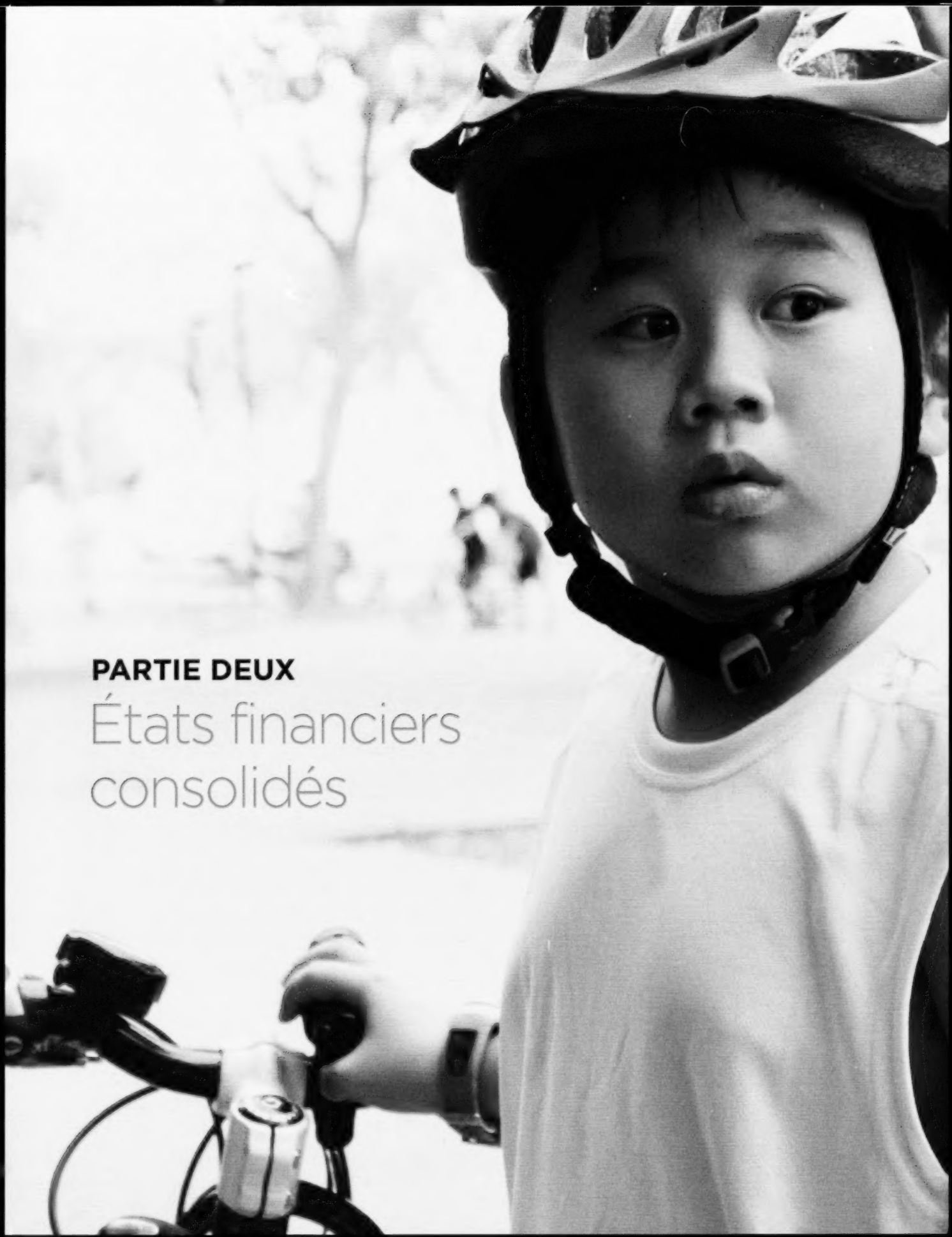

PARTIE DEUX

États financiers consolidés

Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers consolidés de la SADC

le 12 juin 2013

La direction répond des états financiers consolidés ci-joints de la Société d'assurance-dépôts du Canada et des informations sur les états financiers consolidés contenues dans le présent Rapport annuel. Les présents états financiers consolidés ont été préparés selon les Normes internationales d'information financière. Parmi les montants qui y figurent, certains sont forcément fondés sur les meilleures estimations et le jugement de la direction, le plus important étant la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts.

Le conseil d'administration a approuvé les états financiers consolidés. Les autres informations financières présentées dans le présent Rapport annuel concordent avec celles que l'on trouve dans les états financiers consolidés.

En vertu de son obligation d'assurer l'intégrité et la fidélité des états financiers consolidés, la direction est chargée de maintenir des systèmes de contrôle financier et de gestion ainsi que des pratiques correspondantes qui lui permettent de garantir, dans une mesure raisonnable, que les opérations sont dûment autorisées, que les biens sont protégés et que les documents comptables sont tenus conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques du Canada* et à ses règlements d'application ainsi qu'à la *Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada* et aux règlements administratifs de la Société. Des audits internes permettent d'examiner et d'évaluer l'application des politiques et procédures de la Société ainsi que la pertinence des procédés de contrôle interne. De plus, les auditeurs internes et externes ont libre accès auprès du Comité de vérification du conseil, lequel veille à ce que la direction s'acquitte des obligations qui lui sont faites de maintenir des systèmes de contrôle acceptables, de présenter avec exactitude l'information financière et de soumettre à l'approbation du conseil les états financiers consolidés de la Société.

Ces états financiers consolidés ont été audités par l'auditeur de la Société, c'est-à-dire le vérificateur général du Canada, dont le rapport est reproduit ci-après.

La présidente et première dirigeante,

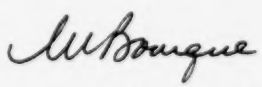

Michèle Bourque

Le vice-président, Finances et Administration, et directeur financier,

Dean A. Cosman

Rapport de l'auditeur indépendant

Auditor General of Canada
Vérificateur général du Canada

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Au ministre des Finances

Rapport sur les états financiers consolidés

J'ai effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de la Société d'assurance-dépôts du Canada, qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 mars 2013, et l'état consolidé du résultat global, l'état consolidé des variations des capitaux propres et le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS), ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Opinion

À mon avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société d'assurance-dépôts du Canada au 31 mars 2013, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, je déclare qu'à mon avis les principes comptables des Normes internationales d'information financière (IFRS) ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

De plus, à mon avis, les opérations de la Société d'assurance-dépôts du Canada dont j'ai eu connaissance au cours de mon audit des états financiers consolidés ont été effectuées, dans tous leurs aspects significatifs, conformément à la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, à la *Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada*, ainsi qu'aux règlements administratifs de la Société d'assurance-dépôts du Canada.

Pour le vérificateur général du Canada,

Clyde M. MacLellan, CA
vérificateur général adjoint

Le 12 juin 2013
Ottawa, Canada

240 rue Sparks Street Ottawa Ontario K1A 0G6

États financiers consolidés et notes complémentaires

SOCIÉTÉ D'ASSURANCE-DÉPÔTS DU CANADA
État consolidé de la situation financière au 31 mars 2013

(en milliers de dollars canadiens)

	Notes	31 mars 2013	31 mars 2012
ACTIFS			
Trésorerie		422	456
Titres de placement	4	2 560 483	2 440 790
Actif d'impôt exigible		1 286	-
Clients et autres débiteurs	5	1 545	1 537
Paiements anticipés		244	141
Immobilisations corporelles	6	6 716	6 332
Immobilisations incorporelles	7	4 310	2 626
Actif d'impôt différé	12	122	206
TOTAL DES ACTIFS		**2 575 128**	**2 452 088**
PASSIFS			
Fournisseurs et autres créditeurs		5 616	3 828
Passif d'impôt exigible		-	1 435
Incitatif à la location différé	8	1 412	1 525
Obligation au titre des prestations définies	16	1 820	1 763
Provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts	9	1 250 000	1 150 000
Total des passifs		**1 258 848**	**1 158 551**
CAPITAUX PROPRES			
Résultats non distribués		1 316 280	1 293 537
TOTAL DES PASSIFS ET DES CAPITAUX PROPRES		**2 575 128**	**2 452 088**

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés.

Approuvé par le conseil le 12 juin 2013

Un administrateur

Un administrateur

SOCIÉTÉ D'ASSURANCE-DÉPÔTS DU CANADA
État consolidé du résultat global pour l'exercice terminé le 31 mars 2013

(en milliers de dollars canadiens)

	Notes	Exercice terminé le 31 mars 2013	Exercice terminé le 31 mars 2012
PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES			
Produits tirés des primes	17	120 081	223 887
Produits tirés des placements		38 985	40 194
Autres		45	26
		159 111	264 107
CHARGES			
Opérationnelles	13	35 835	31 991
Recouvrements de sommes radiées		(166)	(375)
Augmentation de la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts	9	100 000	50 000
		135 669	81 616
Résultat net avant impôt		23 442	182 491
Charge d'impôt	12	815	2 345
RÉSULTAT NET		**22 627**	**180 146**
AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL			
Gain (perte) actuariel (le) sur l'obligation au titre des prestations définies	16	155	(126)
Incidence fiscale		(39)	32
Autres éléments du résultat global, après impôt		116	(94)
TOTAL DU RÉSULTAT GLOBAL		**22 743**	**180 052**

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés.

SOCIÉTÉ D'ASSURANCE-DÉPÔTS DU CANADA
État consolidé des variations de capitaux propres pour l'exercice terminé le 31 mars 2013

(en milliers de dollars canadiens)

	Résultats non distribués et total des capitaux propres
Solde au 31 mars 2011	**1 113 485**
Résultat net	180 146
Autres éléments du résultat global	(94)
Total du résultat global	180 052
Solde au 31 mars 2012	**1 293 537**
Résultat net	22 627
Autres éléments du résultat global	116
Total du résultat global	22 743
Solde au 31 mars 2013	**1 316 280**

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés.

SOCIÉTÉ D'ASSURANCE-DÉPÔTS DU CANADA
Tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice terminé le 31 mars 2013

(en milliers de dollars canadiens)

	Exercice terminé le 31 mars 2013	Exercice terminé le 31 mars 2012
ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES		
Résultat net	22 627	180 146
Ajouter (déduire) les éléments sans effet sur la trésorerie :		
Amortissement	2 022	1 468
Produits tirés des placements	(38 985)	(40 194)
Charge d'impôt	815	2 345
Charge au titre des prestations définies	228	229
Paiement au titre des prestations définies	(16)	(268)
Variation du fonds de roulement :		
Augmentation de la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts	100 000	50 000
Diminution des primes à recevoir	–	364
(Augmentation) diminution des paiements anticipés	(103)	260
(Augmentation) diminution des clients et autres débiteurs	(8)	1 033
Augmentation des fournisseurs et autres créditeurs	1 788	1 271
(Diminution) augmentation de l'incitatif à la location différé	(113)	18
Intérêts reçus	42 643	37 188
Impôts payés	(3 491)	(1 239)
Trésorerie nette provenant des activités opérationnelles	127 407	232 621
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations corporelles et d'immobilisations incorporelles	(4 090)	(3 107)
Achat de titres de placement	(4 435 184)	(3 751 213)
Produits de la vente ou de l'arrivée à échéance de titres de placement	4 311 833	3 521 416
Trésorerie nette affectée aux activités d'investissement	(127 441)	(232 904)
Diminution nette de la trésorerie	(34)	(283)
Trésorerie, au début	456	739
Trésorerie, à la fin	422	456

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés.

SOCIÉTÉ D'ASSURANCE-DÉPÔTS DU CANADA

Notes complémentaires

le 31 mars 2013

1 – Informations générales

La Société d'assurance-dépôts du Canada (la « Société » ou la « SADC ») a été constituée en 1967 en vertu de la *Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada* (la « Loi sur la SADC »). Elle compte au nombre des sociétés d'État sans capital-actions inscrites à la partie I de l'annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Elle est financée par les primes que lui versent ses institutions membres. Elle est assujettie à l'impôt fédéral sur les bénéfices, en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. Son siège social est sis au 50, rue O'Connor, 17e étage, à Ottawa, en Ontario.

La Société a pour mandat de fournir une assurance contre la perte totale ou partielle des dépôts détenus par ses institutions membres, d'encourager la stabilité du système financier canadien et d'y contribuer à tous égards. La Société doit remplir son mandat de façon à protéger les intérêts des déposants des institutions membres tout en s'efforçant de réduire au minimum les pertes qu'elle est susceptible d'encourir.

La Société est habilitée à prendre toutes les mesures essentielles ou accessoires pour bien remplir son mandat, y compris faire l'acquisition d'éléments d'actif d'institutions membres et d'autres organisations, ou leur accorder des garanties ou des prêts. Elle peut notamment procéder ou faire procéder à des inspections des institutions membres, faire fonction de liquidateur, de séquestre ou d'inspecteur d'une institution membre ou d'une filiale de celle-ci et établir une institution-relais.

La Société est mandataire de Sa majesté du chef du Canada pour l'application de la Loi sur la SADC. En conséquence, toutes les obligations qu'elle contracte dans l'exercice de son mandat constituent des obligations du Canada.

Le 12 juin 2013, le conseil d'administration de la Société a approuvé les présents états financiers consolidés et en a autorisé la publication.

Méthode de préparation

Ces états financiers consolidés ont été dressés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et sont présentés en dollars canadiens.

Les états financiers consolidés ont été préparés selon la méthode du coût historique, à l'exception de la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts et de l'obligation au titre des prestations définies, qui sont évaluées à la valeur actuelle. Le coût historique est généralement établi en fonction de la juste valeur de la contrepartie donnée en échange des actifs, ainsi que des sorties de trésorerie auxquelles s'attend la Société à l'égard d'un passif.

Les méthodes comptables, définies à la note 2, ont été appliquées uniformément à toutes les périodes dont il est question, sauf mention contraire dans le texte qui suit.

2 – Principales méthodes comptables

Méthode de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers de la Société ainsi que les états financiers d'Adelaide Capital Corporation (ACC), une entité ad hoc contrôlée par la Société. La Société détient le contrôle lorsqu'elle a le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entité de manière à tirer avantage de ses activités.

Les résultats d'ACC sont inclus dans les états financiers consolidés jusqu'à la date à laquelle le contrôle prendra fin ou jusqu'à ce qu'ACC soit dissoute. Les transactions, soldes, produits et charges entre la Société et ACC ont été entièrement éliminés lors de la consolidation.

L'incidence globale de cette consolidation est minime.

Les présents états financiers consolidés ne prennent pas en compte les éléments d'actif et de passif ni les résultats opérationnels des institutions membres faillies auprès desquelles la Société est intervenue, mais dont elle n'a pas le contrôle.

Jugements critiques

La préparation des états financiers consolidés conformément aux IFRS exige que la direction ait recours à des jugements critiques dans l'application des méthodes comptables de la Société. Les principaux jugements critiques auxquels la direction a eu recours concernant les montants constatés dans les présents états financiers consolidés portent sur les titres de placement de la Société.

La Société détient un volume important de titres de placement. La direction a déterminé, après analyse des faits et des circonstances, que i) les titres de placement sont détenus afin de percevoir des flux de trésorerie contractuels, et ii) les dispositions contractuelles des titres de placement donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal qui est dû. En conséquence, la Société évalue ses titres de placement au coût amorti. Se reporter à la partie « Instruments financiers » pour de plus amples informations.

Estimations et hypothèses

La préparation d'états financiers consolidés selon les IFRS exige l'utilisation de certaines estimations et hypothèses. Ces estimations et hypothèses sont révisées régulièrement. Les révisions sont comptabilisées dans la période au cours de laquelle l'estimation ou l'hypothèse est révisée et sur toute période ultérieure pouvant être affectée.

En raison du degré d'incertitude élevé que comporte l'estimation de la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts, les hypothèses que formule la direction sont fort importantes.

La provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts correspond au montant des pertes que, selon ses meilleures estimations, la SADC risque probablement de subir en sa qualité d'assureur des dépôts détenus par les institutions membres. La provision est estimée au moyen de l'évaluation du risque global des membres de la Société selon : i) le volume des dépôts assurés ; (ii) des prévisions de défaillance d'institutions membres établies à partir de statistiques de probabilité et de la connaissance particulière que la SADC a de chacune d'entre elles ; (iii) du pourcentage prévu de perte en cas de défaillance. Se reporter à la partie « Provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts » pour de plus amples informations sur le mode d'évaluation de la provision.

À court terme, il se pourrait que les résultats diffèrent sensiblement de ces estimations, y compris en ce qui a trait à l'importance des pertes que la Société pourrait subir à la suite de la faillite future d'institutions membres et au moment où ces pertes se produiraient. Un ajustement significatif de la provision pour

pertes liées à l'assurance-dépôts pourrait être nécessaire. Si, au bout du compte, les résultats diffèrent des estimations actuelles, la Société peut recommander l'augmentation ou la réduction, selon le cas, des taux de prime annuels s'appliquant aux institutions membres.

Instruments financiers

À l'exercice 2011-2012, la SADC a opté pour l'adoption anticipée de IFRS 9 *Instruments financiers*, publiée par l'International Accounting Standards Board (IASB) en novembre 2009 (IFRS 9 (2009)).

Comptabilisation et évaluation

Tous les actifs et les passifs financiers sont comptabilisés initialement à la juste valeur majorée des coûts de transaction qui leur sont directement attribuables.

L'achat d'actifs financiers imposant la livraison de l'actif dans un délai défini par réglementation ou par convention sur le marché (achat normalisé) est comptabilisé à la date de règlement, c'est-à-dire à la date de livraison de l'actif à ou par la Société.

Les produits d'intérêts ainsi que les gains ou pertes résultant de la vente de titres de placement sont constatés à titre de produits tirés des placements.

Classement

A) Actifs financiers

Après sa comptabilisation initiale, un actif financier est évalué au coût amorti s'il remplit les deux conditions suivantes :

- La détention de l'actif s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est de détenir des actifs afin de recevoir des flux de trésorerie contractuels ; et
- Les modalités contractuelles de l'actif financier donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal qui est dû.

Si l'actif financier ne remplit pas ces deux conditions, il est ultérieurement évalué à la juste valeur. Tous les actifs financiers de la Société sont ultérieurement évalués au coût amorti.

B) Passifs financiers

Après leur comptabilisation initiale, tous les passifs financiers de la Société sont évalués au coût amorti.

Évaluation au coût amorti

Le coût amorti est le montant auquel est évalué l'actif financier ou le passif financier lors de sa comptabilisation initiale, diminué des remboursements de principal et diminué ou majoré de l'amortissement cumulé calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif ou de toute différence entre ce montant initial et le montant à l'échéance, et diminué de toute réduction pour dépréciation ou irrécouvrabilité.

Évaluation à la juste valeur

La juste valeur est le montant pour lequel un actif pourrait être échangé, ou un passif éteint, entre des parties bien informées, consentantes et agissant dans des conditions de concurrence normale.

Identification et évaluation de la dépréciation

À la fin de chaque exercice, la Société évalue s'il existe une indication objective de dépréciation d'actifs financiers comptabilisés au coût amorti. La perte de valeur d'un actif comptabilisé au coût amorti est égale à la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs estimatifs, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine de l'actif financier. La perte est comptabilisée en résultat net et se reflète dans un compte de correction de valeur.

Trésorerie

La trésorerie comprend les fonds en caisse et les dépôts à vue. La trésorerie est évaluée au coût amorti dans l'état de la situation financière.

Titres de placement

Les titres de placement sont des instruments d'emprunt, incluant des bons du Trésor et des obligations du gouvernement, que détient la Société. Les titres de placement sont évalués au coût amorti, plus les intérêts courus, dans l'état de la situation financière.

Les produits d'intérêts des titres de placement sont comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Clients et autres débiteurs

Les clients et autres débiteurs sont évalués au coût amorti, moins toute perte de valeur.

Immobilisations corporelles

Les éléments du poste des immobilisations corporelles sont évalués au coût, diminué du cumul de l'amortissement et du cumul de toute perte de valeur. L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire en fonction de la durée d'utilité estimative des actifs. Les durées d'utilité estimatives, les valeurs résiduelles et les méthodes d'amortissement font l'objet d'un examen une fois l'an, à la fin de chaque exercice, et l'incidence de toute variation des estimations est comptabilisée sur une base prospective. Les durées d'utilité suivantes servent au calcul de l'amortissement :

- Améliorations locatives – durée du bail ou durée d'utilité des améliorations locatives (selon la durée la plus courte)
- Mobilier et matériel – cinq ans
- Matériel informatique – trois ans

La charge d'amortissement est comprise dans les charges opérationnelles. Les profits et pertes liés à la cession ou à la mise hors service d'un actif représentent la différence entre le produit de la vente de cet actif et la valeur comptable de celui-ci ; ils sont comptabilisés dans les charges opérationnelles.

Les éléments du poste des immobilisations corporelles font l'objet d'un examen à chaque date de clôture, qu'il existe ou pas un indice montrant qu'un actif a pu se déprécier. S'il existe un quelconque indice qu'un actif a perdu de la valeur, la valeur recouvrable de l'actif est estimée. Une perte de valeur est comptabilisée si la valeur comptable de l'actif dépasse la valeur recouvrable de ce dernier. Les pertes de valeur sont comptabilisées dans les charges opérationnelles.

Immobilisations incorporelles

La Société comptabilise une immobilisation incorporelle générée en interne résultant du développement d'un logiciel une fois qu'un projet est passé du stade conceptuel préliminaire à celui du développement de l'application. Les coûts de développement directement attribuables à la conception et aux tests d'une application sont capitalisés seulement si tous les éléments suivants ont été démontrés :

- la faisabilité technique de l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ;
- l'intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de la mettre en service ;
- la capacité de mettre en service l'immobilisation incorporelle ;
- la façon dont l'immobilisation incorporelle générera des avantages économiques futurs probables ;
- la disponibilité de ressources techniques, financières et autres, appropriées pour achever le développement et mettre en service l'immobilisation incorporelle ;
- la capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

Le montant initial comptabilisé au titre d'une immobilisation incorporelle générée en interne est égal à la somme des coûts directement attribuables à celle-ci, engagés à partir de la date à laquelle cette immobilisation incorporelle a satisfait pour la première fois aux critères de comptabilisation énumérés ci-dessus.

Après la comptabilisation initiale, les immobilisations incorporelles générées en interne sont évaluées au coût, diminué du cumul de l'amortissement et du cumul de toute perte de valeur. L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire selon la durée d'utilité estimative des actifs, qui va de trois ans à sept ans. Les durées d'utilité estimatives, les valeurs résiduelles et les méthodes d'amortissement font l'objet d'un examen annuel, à la fin de chaque exercice, et l'incidence de toute variation des estimations est comptabilisée sur une base prospective.

L'amortissement des immobilisations incorporelles est compris dans les charges opérationnelles.

La Société tient compte des indices éventuels de perte de valeur à la fin de chaque exercice. Si un tel indice de perte de valeur existe, la valeur recouvrable de l'actif est estimée afin de déterminer l'étendue de la perte. Les immobilisations incorporelles qui ne sont pas encore mises en service sont soumises à un test de perte de valeur à chaque exercice, par lequel on compare la valeur comptable et la valeur recouvrable, et ce, quels que soient les indices. Les pertes de valeur sont comprises dans les charges opérationnelles.

Fournisseurs et autres créditeurs

Les fournisseurs et autres créditeurs sont évalués au coût amorti. Leur valeur comptable se rapproche de la juste valeur en raison de la courte durée avant l'échéance de ceux-ci.

Provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts

La provision est comptabilisée lorsque la Société a une obligation actuelle résultant d'un événement passé, qu'il est probable que la Société sera tenue d'éteindre l'obligation et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

La Société est soumise à l'obligation à exécution éventuelle de fournir de l'assurance contre la perte d'une partie ou de la totalité des dépôts que détient une institution membre, en cas de faillite de celle-ci. La provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts représente la meilleure estimation de la Société en ce qui a trait à la contrepartie nécessaire à l'extinction de cette obligation. Elle est déterminée selon IAS 37, *Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels*. L'estimation tient compte des risques et des incertitudes liés à l'obligation. La provision est estimée au moyen de l'évaluation du risque global des institutions membres de la Société selon : (i) le volume des dépôts assurés ; (ii) les prévisions de défaillance

d'institutions membres établies à partir de statistiques de probabilité et de la connaissance particulière que la SADC a de chacun de ses membres ; (iii) le pourcentage prévu de perte en cas de défaillance.

La Société calcule les pertes prévues découlant de la faillite d'institutions membres d'après leur valeur actuelle. La perte en cas de défaillance est exprimée en pourcentage des dépôts assurés et reflète la moyenne cumulative non pondérée des pertes subies depuis que la Société est tenue de remplir son mandat de manière à réduire au minimum ses risques de perte, conformément aux modifications apportées à la Loi sur la SADC en 1987, ainsi qu'un ajustement correspondant à l'incertitude relative à la mesure. La valeur actuelle de la provision est calculée d'après un taux d'actualisation sans risque avant impôts.

Toute variation de la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts consécutive aux estimations trimestrielles effectuées aux fins de la présentation de l'information financière est comptabilisée comme ajustement de la provision dans la période au cours de laquelle elle survient.

Produits tirés des primes

Les produits tirés des primes sont comptabilisés à la juste valeur de la contrepartie et présentés à titre de produit proportionnellement sur l'exercice. Les primes sont déterminées annuellement selon le montant des dépôts assurés détenus par les institutions membres au 30 avril de l'exercice courant, et elles sont payables en deux versements égaux le 15 juillet et le 15 décembre.

Les taux de prime sont fixés chaque année en fonction de la situation financière de la Société, de la conjoncture, du profil de risque des institutions membres et du niveau réel et projeté du financement *ex ante* de la Société par rapport au niveau cible.

Autres produits

Le poste des autres produits englobe les revenus provenant de contrats de sous-location, des intérêts créditeurs et des gains et des pertes de change.

Contrats de location

Les contrats de location sont classés en tant que contrats de location-financement s'ils transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété. Tous les autres contrats de location sont traités en tant que contrats de location simple.

Tous les contrats de location de la Société sont traités en tant que contrats de location simple.

Les loyers payables en vertu de contrats de location simple sont passés en charges dans les charges opérationnelles selon une méthode linéaire sur la durée du contrat de location. Dans l'éventualité où des incitatifs ont été reçus, ces incitatifs sont comptabilisés à titre de passif. Le montant cumulé des incitatifs est comptabilisé comme une diminution des charges opérationnelles sur une base linéaire sur la durée du contrat de location. Les revenus locatifs provenant des contrats de sous-location simple sont comptabilisés de façon linéaire sur la durée du contrat de location en question.

Régime de pension de retraite de la fonction publique

Tous les employés admissibles de la Société participent au Régime de pension de retraite de la fonction publique (le régime), régime à prestations contributives définies établi par voie législative et dont le gouvernement du Canada est le promoteur. Les cotisations sont obligatoires de la part de l'employé et de la Société pour couvrir le coût des services rendus de la période. En vertu des dispositions en vigueur, la Société n'est pas tenue, légalement ou implicitement, de verser d'autres cotisations au titre de services rendus lors de périodes précédentes ou d'une insuffisance du régime. En conséquence, les versements au régime sont constatés à titre de charges opérationnelles pour l'exercice durant lequel les services ont été rendus et représentent la totalité des obligations de la Société en matière de retraite.

Obligation au titre des prestations définies

La Société est le promoteur des régimes à prestations définies sous forme d'indemnités de départ, de prestations de retraite et de prestations de décès. Le coût des indemnités auxquelles ont droit les employés est déterminé par calcul actuariel selon la méthode des unités de crédit projetées. La détermination de la charge au titre des avantages du personnel requiert l'utilisation d'hypothèses comme le taux d'actualisation pour évaluer les obligations, les taux de démission prévus et le taux attendu de la rémunération future. Les résultats pourraient différer des estimations fondées sur ces hypothèses.

Les coûts des services passés sont comptabilisés immédiatement dans l'état du résultat global dans la mesure où les avantages ont été acquis. La portion non acquise est amortie selon un mode linéaire, sur la période moyenne restant à courir jusqu'à ce que les droits correspondants soient acquis. Les coûts des services rendus au cours de la période et les coûts des services passés, le cas échéant, de même que la désactualisation des passifs du régime, sont comptabilisés au poste des charges opérationnelles.

Le passif constaté dans l'état de la situation financière correspond à la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, ajustée pour tenir compte de la portion non comptabilisée des coûts des services passés. La valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies est déterminée au moyen de l'actualisation des sorties de trésorerie futures estimatives selon le taux d'intérêt des obligations de sociétés de première qualité dont l'échéance se rapproche de celle du passif connexe au titre du régime. Tous les écarts actuariels qui découlent du calcul de la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies sont comptabilisés immédiatement dans les résultats non distribués au poste des autres éléments du résultat global.

Impôts sur le résultat

La charge d'impôt sur le résultat représente la somme de la charge d'impôt exigible et de la charge d'impôt différé.

La charge d'impôt exigible est comptabilisée dans le résultat net, sauf dans la mesure où elle se rapporte à des éléments comptabilisés dans les autres éléments du résultat global ou directement dans les capitaux propres.

La charge d'impôt différé est comptabilisée par application de la méthode du passif fiscal aux différences temporelles qui existent entre la base fiscale des actifs et des passifs et leur valeur comptable dans l'état de la situation financière. Le calcul de la charge d'impôt différé s'effectue selon les taux d'impôt et la réglementation fiscale en vigueur ou pratiquement en vigueur à la date de clôture et qui devraient s'appliquer au moment où l'actif d'impôt différé correspondant sera réalisé ou que le passif d'impôt différé sera réglé. L'impôt différé relatif aux écarts actuariels sur l'obligation au titre des prestations définies est comptabilisé directement dans les résultats non distribués au poste des autres éléments du résultat global.

3 – Futures modifications des normes comptables

À la date d'approbation des présents états financiers, certaines normes, interprétations et modifications de normes existantes ont été publiées par l'IASB mais ne sont pas encore en vigueur. À moins d'indication contraire, la Société ne prévoit pas opter pour l'adoption anticipée de l'une ou l'autre de ces modifications.

IFRS 9 *Instruments financiers* : En novembre 2009, l'IASB a publié la norme IFRS 9 (2009), qui instaure de nouvelles exigences en matière de classement et d'évaluation des actifs financiers. C'était la première étape en vue de remplacer IAS 39 *Instruments financiers : comptabilisation et évaluation*. En octobre 2010, l'IASB a publié IFRS 9 (2010), qui comporte de nouvelles exigences comptables en ce qui concerne les passifs financiers ainsi que les exigences en matière de décomptabilisation des actifs financiers et des passifs financiers importées de IAS 39. IFRS 9 (2010) doit être mise en œuvre rétrospectivement pour toute période annuelle débutant le 1er janvier 2015 ou après cette date ; il est permis d'adopter plus tôt IFRS 9 (2009) ou IFRS 9 (2010). La SADC a opté pour l'adoption anticipée de IFRS 9 (2009) ; elle ne s'attend pas à ce que les exigences supplémentaires de IFRS 9 (2010) aient une incidence majeure sur ses états financiers consolidés.

IFRS 10 *États financiers consolidés*, IFRS 11 *Partenariats*, IFRS 12 *Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités*, IAS 27 *États financiers individuels*, IAS 28 *Participations dans des entreprises associées et des coentreprises* : En mai 2011, l'IASB a publié ces normes révisées qui s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2013 ou après cette date. IFRS 10 élimine la méthode des risques et avantages de SIC-12 *Consolidation – Entités ad hoc* ; elle utilise la notion de contrôle (définie par la présence de trois éléments) comme base de la consolidation, quelle que soit la nature de l'entité détenue. La mise en œuvre d'IFRS 10 pourrait, dans certains cas, se traduire par la consolidation d'une entité qui n'était pas consolidée jusqu'alors. La Société évalue actuellement l'incidence, s'il en est, de ces normes révisées sur ses états financiers consolidés.

IFRS 13 *Évaluation de la juste valeur* : En mai 2011, l'IASB a publié IFRS 13, qui définit la juste valeur ainsi qu'un cadre unique pour l'évaluation de la juste valeur et prescrit les informations à fournir sur les évaluations à la juste valeur. Cette norme s'applique de manière prospective aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2013 ou après cette date. La Société ne s'attend pas à ce que cette norme ait une incidence majeure sur ses états financiers consolidés.

IAS 19 *Avantages du personnel* : En juin 2011, l'IASB a modifié IAS 19 pour supprimer l'option permettant de différer la comptabilisation des écarts, connue sous le nom de « méthode du corridor », et exiger que le montant réévalué soit constaté au poste des autres éléments du résultat global. En outre, il convient de fournir de l'information supplémentaire à l'égard des régimes à prestations définies et des risques afférents. La norme IAS 19 révisée s'applique aux exercices débutant le 1er janvier 2013 ou après cette date, mais il est permis de l'adopter plus tôt. La Société ne s'attend pas à ce que ces modifications aient une incidence majeure sur ses états financiers consolidés.

IAS 1 *Présentation des états financiers* : En juin 2011, l'IASB a modifié IAS 1. Cette norme comptable fournit un cadre de classification des éléments du poste des autres éléments du résultat global. Les modifications apportées à IAS 1 doivent être appliquées rétroactivement aux exercices débutant le 1er juillet 2012 ou après cette date. La Société ne s'attend pas à ce que ces modifications aient une incidence majeure sur ses états financiers consolidés. IAS 1 a été modifiée à nouveau dans le cadre des *Améliorations annuelles – Cycle 2009-2011*, pour clarifier les exigences relatives aux informations comparatives. Ces modifications s'appliquent aux exercices ouverts le 1er janvier 2013 ou après cette date. La Société ne s'attend pas à ce que ces modifications aient une incidence majeure sur ses états financiers consolidés.

4 – Titres de placement

Les tableaux suivants renseignent sur l'échéance et la composition du portefeuille de titres de placement de la Société.

(en milliers de dollars canadiens)	Terme à courir 31 mars 2013			
	90 jours ou moins	91 jours à 1 an	1 à 5 ans	Total
Bons du Trésor	331 012	643 728	–	974 740
Rendement effectif moyen pondéré (%)	1,02	1,07	–	1,05
Obligations	212 670	583 223	789 850	1 585 743
Rendement effectif moyen pondéré (%)	1,73	1,42	1,92	1,71
Autres	–	–	–	–
Rendement effectif moyen pondéré (%)	–	–	–	–
Total des titres de placement	**543 682**	**1 226 951**	**789 850**	**2 560 483**
Rendement effectif moyen pondéré (%)	**1,30**	**1,23**	**1,92**	**1,46**

(en milliers de dollars canadiens)	Terme à courir 31 mars 2012			
	90 jours ou moins	91 jours à 1 an	1 à 5 ans	Total
Bons du Trésor	74 244	107 831	–	182 075
Rendement effectif moyen pondéré (%)	0,91	1,03	–	0,98
Obligations	177 986	828 425	1 243 303	2 249 714
Rendement effectif moyen pondéré (%)	1,59	1,53	1,86	1,74
Autres	9 001	–	–	9 001
Rendement effectif moyen pondéré (%)	0,95	–	–	0,95
Total des titres de placement	**261 231**	**936 256**	**1 243 303**	**2 440 790**
Rendement effectif moyen pondéré (%)	**1,38**	**1,47**	**1,86**	**1,66**

(en milliers de dollars canadiens)	31 mars 2013			31 mars 2012
	Coût amorti	Profits bruts latents	Juste valeur	Juste valeur
Bons du Trésor	974 740	193	974 933	182 325
Obligations	1 585 743	12 724	1 598 467	2 267 907
Autres	-	-	-	9 001
Total des titres de placement	**2 560 483**	**12 917**	**2 573 400**	**2 459 233**

Dans les tableaux qui précèdent, les intérêts courus sont inclus dans la valeur comptable.

5 - Clients et autres débiteurs

(en milliers de dollars canadiens)	31 mars 2013	31 mars 2012
Clients	77	69
Autres débiteurs	1 468	1 468
Total des clients et autres débiteurs	**1 545**	**1 537**

Au 31 mars 2013 et au 31 mars 2012, aucun des soldes à recevoir n'était échu, et il n'y avait pas d'indication objective de dépréciation.

La valeur comptable des autres débiteurs se rapproche de la juste valeur en raison de la courte durée avant l'échéance de ceux-ci. Les autres débiteurs consistent en un effet à recevoir venant à échéance le 30 juin 2015, dont la juste valeur était de 1 455 000 dollars au 31 mars 2013 (1 438 000 dollars au 31 mars 2012).

6 – Immobilisations corporelles

(en milliers de dollars canadiens)	Matériel informatique	Mobilier et matériel	Améliorations locatives	Total
Coût				
Solde au 31 mars 2011	**4 435**	**1 764**	**4 969**	**11 168**
Ajouts	622	109	720	1 451
Mises hors service	(55)	-	-	(55)
Solde au 31 mars 2012	**5 002**	**1 873**	**5 689**	**12 564**
Ajouts	727	70	673	1 470
Mises hors service	-	-	-	-
Solde au 31 mars 2013	**5 729**	**1 943**	**6 362**	**14 034**
Cumul de l'amortissement				
Solde au 31 mars 2011	**3 345**	**742**	**1 145**	**5 232**
Amortissement	642	152	261	1 055
Mises hors service	(55)	-	-	(55)
Solde au 31 mars 2012	**3 932**	**894**	**1 406**	**6 232**
Amortissement	615	145	326	1 086
Mises hors service	-	-	-	-
Solde au 31 mars 2013	**4 547**	**1 039**	**1 732**	**7 318**
Valeur comptable				
Solde au 31 mars 2011	1 090	1 022	3 824	5 936
Solde au 31 mars 2012	1 070	979	4 283	6 332
Solde au 31 mars 2013	**1 182**	**904**	**4 630**	**6 716**

Un montant de 719 000 dollars se rapportant aux améliorations locatives en cours est inclus dans les immobilisations corporelles au 31 mars 2013 (720 000 dollars au 31 mars 2012).

7 – Immobilisations incorporelles

(en milliers de dollars canadiens)	Logiciels	Logiciels en cours de développement	Total
Coût			
Solde au 31 mars 2011	**1 439**	**487**	**1 926**
Ajouts - Développement interne	-	1 656	1 656
Transferts	207	(207)	-
Mises hors service	-	-	-
Solde au 31 mars 2012	**1 646**	**1 936**	**3 582**
Ajouts - Développement interne	-	2 620	2 620
Transferts	2 394	(2 394)	-
Mises hors service	-	-	-
Solde au 31 mars 2013	**4 040**	**2 162**	**6 202**
Cumul de l'amortissement			
Solde au 31 mars 2011	**543**	**-**	**543**
Amortissement	413	-	413
Mises hors service	-	-	-
Solde au 31 mars 2012	**956**	**-**	**956**
Amortissement	936	-	936
Mises hors service	-	-	-
Solde au 31 mars 2013	**1 892**	**-**	**1 892**
Valeur comptable			
Solde au 31 mars 2011	896	487	1 383
Solde au 31 mars 2012	690	1 936	2 626
Solde au 31 mars 2013	**2 148**	**2 162**	**4 310**

8 – Incitatif à la location différé

L'un des bailleurs a accordé à la Société des incitatifs à la location sous forme de périodes de loyer gratuit et de remboursements pour améliorations locatives. Le montant cumulé des avantages est comptabilisé comme une diminution des charges opérationnelles sur une base linéaire sur la durée du contrat de location. La Société s'attend à comptabiliser une réduction de 1 299 000 dollars de ses charges opérationnelles plus de douze mois après le 31 mars 2013 (de 1 412 000 dollars plus de douze mois après le 31 mars 2012).

9 – Provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts

La provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts représente la meilleure estimation de la Société en ce qui a trait aux sorties futures d'avantages économiques résultant de l'obligation de la Société d'assurer les dépôts détenus par les institutions membres dans le cas d'une faillite. L'estimation est basée sur un calcul de la perte prévue et est soumise à l'incertitude relative au montant et au moment des pertes. Ainsi, les pertes réelles pourraient différer considérablement des estimations.

Les changements dans la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts sont résumés ci-après :

(en milliers de dollars canadiens)	**Provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts**
Solde au 31 mars 2011	**1 100 000**
Provisions additionnelles	50 000
Solde au 31 mars 2012	**1 150 000**
Provisions additionnelles	100 000
Solde au 31 mars 2013	**1 250 000**

10 – Instruments financiers

Le tableau suivant présente la valeur comptable des actifs financiers et des passifs financiers de la Société, évalués au coût amorti selon IFRS 9 (2009) :

(en milliers de dollars canadiens)	31 mars 2013	31 mars 2012
Trésorerie	422	456
Titres de placement	2 560 483	2 440 790
Clients et autres débiteurs	1 545	1 537
Actifs financiers	**2 562 450**	**2 442 783**
Fournisseurs et autres créditeurs	5 616	3 828
Passifs financiers	**5 616**	**3 828**

Le lecteur se reportera à la note 4 pour d'autres renseignements sur l'échéance et la composition des titres de placement de la Société.

Juste valeur des instruments financiers

À l'exception des titres de placement et de certains clients et autres débiteurs, la valeur comptable des instruments financiers de la Société évalués au coût amorti se rapproche de leur juste valeur. La juste valeur des titres de placement de la Société est présentée à la note 4 et est déterminée aux prix cotés sur des marchés actifs. La juste valeur de certains clients et autres débiteurs est communiquée à la note 5 et repose sur la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie attendus, au moyen d'un taux d'actualisation approprié à des contreparties cotées AA-.

Objectifs en matière de gestion des risques financiers

L'actif de la Société est composé essentiellement des titres de placement de celle-ci. La stratégie de placement de la Société s'appuie sur deux principes de base clés : le risque de crédit et le risque de marché doivent être circonscrits pour préserver le capital, et le portefeuille de placement constitue la première source de financement de toute activité d'intervention. La Société dispose d'un cadre complet de gestion des risques pour évaluer, contrôler et gérer ses risques. Elle gère ses risques financiers et ses autres risques en respectant un cadre de gestion des risques de l'entreprise (GRE) qui définit les responsabilités du conseil d'administration. Le processus de GRE et les résultats obtenus doivent être validés par les responsables de l'audit interne à la Société.

Des politiques formelles existent à l'égard de chacun des principaux risques financiers auxquels la Société est exposée. Ces politiques sont examinées périodiquement, au moins chaque année, pour s'assurer qu'elles demeurent appropriées et prudentes. Les principaux risques financiers qui découlent de la détention d'instruments financiers et des transactions s'y rapportant comprennent le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché.

Risque de crédit

Le risque de crédit s'entend du risque de perte qui survient lorsqu'une contrepartie manque à ses obligations, inscrites au bilan ou hors bilan, envers la Société. Le risque de crédit maximal auquel est exposée la Société correspond à la valeur comptable de la trésorerie, des titres de placement et des clients et autres débiteurs portés à l'état consolidé de la situation financière. Aucun montant du poste des clients et autres débiteurs n'est en souffrance.

La politique de la Société en matière de risque de crédit exige entre autres que le conseil d'administration approuve les courtiers en valeurs mobilières, les maisons de courtage, les personnes agissant au nom de la Société et les parties avec lesquelles la Société est autorisée à effectuer des opérations financières. La Société effectue ses placements auprès de contreparties solvables et autorisées à qui une agence de notation externe (comme Standard & Poor's ou Moody's) a décerné une cote minimale. La Société ne peut dépasser les limites approuvées par le conseil d'administration pour chaque opération, chaque opérateur autorisé, et elle ne peut combiner ces limites.

En vertu de ses politiques en matière de risques financiers, la Société restreint ses placements aux obligations du gouvernement du Canada et des sociétés d'État fédérales, ainsi qu'aux obligations de gouvernements provinciaux et de sociétés de financement municipales. De même, ces politiques limitent davantage les risques en prévoyant la limite maximale des montants et des échéances de chaque placement. Dans le cas des placements de moins de trois ans, les contreparties doivent avoir une cote minimale égale à A. Les titres de placement dont le terme est supérieur à trois ans mais inférieur à cinq ans, se limitent strictement à des titres ayant une cote minimale de AA-. La Société ne peut se procurer des titres dont le terme est supérieur à cinq ans.

En outre, pour minimiser son risque de crédit, la Société adhère aux *Lignes directrices concernant la gestion des risques financiers des sociétés d'État* émises par le ministre des Finances.

Le tableau ci-après résume la qualité du crédit des titres de placement de la Société, par cote de crédit.

(en milliers de dollars canadiens) Cotes de crédit	31 mars 2013	31 mars 2012
AAA	2 087 132	1 977 154
AA+	93 791	48 481
AA	143 211	122 315
AA-	141 752	249 327
A+	94 597	43 513
Total des titres de placement	**2 560 483**	**2 440 790**

La Société peut devoir intervenir à un titre ou à un autre, pour fournir un soutien financier à une institution membre en difficulté sous forme de prêt, de garantie ou autrement. Elle peut aussi avoir à rembourser les dépôts assurés de déposants dont l'institution financière membre a fait faillite. Un tel remboursement de la part de la Société se traduit par des réclamations à recouvrer. La réalisation de ces réclamations à recouvrer dépend dans une large mesure de la qualité du crédit ou de la valeur des éléments d'actif des institutions membres mises en liquidation, ce qui expose la Société à un risque de crédit supplémentaire. La Société participe de près au processus de cession des actifs des institutions faillies afin d'atténuer le risque de crédit et de minimiser les risques de perte pour elle-même.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité s'entend du risque que la SADC ne dispose pas de liquidités suffisantes pour respecter ses engagements inscrits au bilan ou hors bilan, quand vient le temps de les honorer.

Le risque de liquidité est, en premier lieu, lié au financement des activités courantes de la Société. La Société peut avoir des besoins de trésorerie immédiats en cas de faillite (remboursement des dépôts assurés) ou de difficulté (soutien financier) d'une institution membre. De telles situations sont toutefois difficiles à prévoir. Le risque de liquidité de la Société est soumis à des contrôles de gestion du risque exhaustifs et est géré conformément aux politiques et aux limites approuvées par le conseil d'administration. Celui-ci reçoit des rapports semestriels sur les risques auxquels s'expose la Société ainsi que des rapports trimestriels sur la gestion et le contrôle de ces risques par rapport aux limites qu'il a approuvées. Le Comité de gestion de l'actif et du passif de la Société surveille le risque de liquidité et rencontre régulièrement la haute direction à cet égard.

La politique de la Société en matière de risque de liquidité énonce notamment les responsabilités de la direction en ce qui a trait à la gestion du portefeuille de titres de placement de la Société dans les limites des paramètres établis par toutes les politiques de la Société en matière de finances, et du mandat que la loi confère à la Société. Les échéances des titres de créance et autres sorties de fonds prévues doivent concorder, et elles doivent respecter les pourcentages autorisés par le conseil d'administration quant aux termes à courir des éléments du portefeuille.

De plus, la Société peut emprunter sur les marchés financiers ou au Trésor, avec l'approbation du ministre des Finances. La capacité d'emprunt de la Société s'élève actuellement à 19 milliards de dollars (18 milliards de dollars au 31 mars 2012). En vertu de la *Loi d'exécution du budget de 2009*, la limite d'emprunt est ajustée chaque année pour refléter la croissance des dépôts assurés.

Risque de marché

Le risque de marché s'entend du risque de perte en cas de détérioration de la valeur d'un instrument financier ou d'un autre placement ou élément d'actif appartenant directement ou indirectement à la Société et figurant au bilan ou hors bilan, à la suite de fluctuations des prix du marché (en raison de variations des taux d'intérêt, des taux de change et d'autres risques de prix).

La Société est principalement vulnérable aux fluctuations des marchés lorsqu'elle détient des avoirs ou des engagements financiers dont la valeur fluctue en fonction du marché, par exemple son portefeuille de titres de placement. Le risque de taux d'intérêt constitue le principal risque de marché auquel s'expose la Société. Le risque de change et les autres risques de prix auxquels s'expose la Société sont minimes.

Risque de taux d'intérêt

La Société comptabilise ses titres de placement au coût amorti, mais obtient la juste valeur de marché de ses titres de placement sur une base mensuelle pour les besoins de la présentation et de la gestion du risque financier. Par conséquent, la Société peut établir clairement l'incidence qu'auraient des variations de taux d'intérêt sur la valeur de marché de ses titres de placement. La note 4 des présents états financiers consolidés présente l'écart entre le coût amorti et la juste valeur de marché des titres de placement de la Société. Les variations des taux d'intérêt peuvent avoir une incidence importante sur les états financiers consolidés de la Société, particulièrement sur ses produits de placement en raison de la taille du portefeuille de titres de placement de celle-ci et de l'importance relative des produits qu'il génère. La Société gère ses positions de risque de taux d'intérêt dans le but d'accroître ses produits d'intérêts, dans les limites du degré de tolérance établi à l'égard du risque, et dans le respect des politiques approuvées par le conseil d'administration. Les titres de placement de la Société sont soumis régulièrement à des analyses de choc de taux d'intérêt afin d'évaluer les effets d'éventuelles variations des taux sur le produit des intérêts.

La trésorerie de la Société, vulnérable aux taux d'intérêt à court terme, fait partie des actifs financiers exposés au risque de taux d'intérêt. Une telle exposition est négligeable.

Le tableau suivant illustre l'incidence qu'aurait eue une augmentation de 100 points de base ou une diminution de 25 points de base des taux d'intérêt sur le résultat net après impôt, selon la composition du portefeuille de placement à la fin de chaque exercice correspondant :

	Augmentation (diminution) du résultat net	
(en milliers de dollars canadiens)	2012-2013	2011-2012
Augmentation de 100 points de base	7 151	3 752
Diminution de 25 points de base	(1 788)	(938)

Risque de change et autres risques de prix

Aux termes de la politique de la Société en matière de risque de marché, la direction est notamment chargée d'exercer une gestion qui ne présente pas un degré important d'exposition à des risques liés aux positions sur actions, au risque de change ou au risque de marchandises. La Société ne peut pratiquer le commerce des instruments financiers autrement que pour répondre à ses besoins de liquidités, c'est-à-dire pour financer ses activités courantes et des solutions d'intervention auprès de ses institutions membres.

11 – Gestion du capital

Le capital de la Société est constitué du financement *ex ante*. La Société n'est pas assujettie à des exigences externes en matière de capital. Aucun changement n'est survenu dans la constitution du capital de la Société et cette dernière a géré son capital sur les mêmes bases que celles de l'exercice précédent.

La Société a jugé prudent d'établir un financement *ex ante* pour couvrir d'éventuelles pertes liées à l'assurance-dépôts. Le montant de ce financement correspond à la somme des résultats non distribués et de la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts de la Société. Le 7 décembre 2011, le conseil d'administration de la SADC a approuvé le relèvement du niveau cible du financement *ex ante* de la Société, qui passe d'une fourchette de 40 à 50 points de base des dépôts assurés à un minimum de 100 points de base des dépôts assurés.

La Société n'a pas encore atteint le niveau cible du capital, tel qu'il a été établi dans le cadre du financement *ex ante*. Les taux de prime constituent le principal mécanisme de gestion du capital.

Financement *ex ante*

(en milliers de dollars canadiens)	Réel		Cible
	31 mars 2013	31 mars 2012	31 mars 2013
Résultats non distribués	1 316 280	1 293 537	
Provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts	1 250 000	1 150 000	
Total du financement *ex ante*	**2 566 280**	**2 443 537**	**6 456 094***
Total - Points de base des dépôts assurés	**40***	**39****	**100**

* selon le volume des dépôts assurés au 30 avril 2012
** selon le volume des dépôts assurés au 30 avril 2011

12 – Impôts sur le résultat

La Société est assujettie à l'impôt fédéral sur le résultat. Le résultat fiscal de la Société provient principalement des produits d'intérêts auxquels sont appliquées les déductions dont la Société peut se prévaloir pour calculer son résultat net imposable. Aux termes de la *Loi de l'impôt sur le revenu*, les produits tirés des primes de la SADC ne sont pas imposables.

Le tableau suivant détaille la charge d'impôt constatée dans le résultat net :

(en milliers de dollars canadiens)	2012-2013	2011-2012
Impôt exigible :		
Charge d'impôt exigible	764	2 057
Ajustements liés à la charge d'impôt exigible d'exercices antérieurs	6	20
Impôt différé :		
afférent à la naissance et au renversement des différences temporelles	45	250
résultant d'une réduction des taux d'impôt	–	18
Charge d'impôt comptabilisée dans le résultat net	**815**	**2 345**

Le tableau suivant détaille la charge fiscale (le recouvrement d'impôt) constatée dans les autres éléments du résultat global :

(en milliers de dollars canadiens)	2012-2013	2011-2012
Gain (perte) actuariel (le) au titre du régime à prestations définies	39	(32)
Charge (recouvrement) d'impôt comptabilisé dans les autres éléments du résultat global	**39**	**(32)**

Le tableau suivant présente le rapprochement entre la charge d'impôt constatée et la charge d'impôt établie selon le taux d'imposition fédéral :

(en milliers de dollars canadiens)	2012-2013	2011-2012
Résultat net avant impôts	23 442	182 491
Charge d'impôt selon le taux d'imposition fédéral de 25,0 % (2012 : 26,1 %)	5 861	47 679
Produits non imposables tirés des primes	(30 020)	(58 495)
Augmentation de la provision pour pertes non déductible	25 000	13 064
Autres	(26)	97
Charge d'impôt comptabilisée dans le résultat net	**815**	**2 345**

Les actifs et les passifs d'impôt différé résultent de ce qui suit :

	État consolidé de la situation financière		Comptabilisé dans le résultat net	
(en milliers de dollars canadiens)	31 mars 2013	31 mars 2012	2012-2013	2011-2012
Immobilisations	(538)	(454)	(83)	(190)
Retenues	13	-	13	-
Incitatif à la location	353	381	(28)	(48)
Avantages du personnel à court terme	10	10	-	(1)
Obligation au titre des prestations définies	284	269	53	(29)
Charge d'impôt différée			**(45)**	**(268)**
Actif d'impôt différé net	**122**	**206**		

13 – Charges opérationnelles

(en milliers de dollars canadiens)	2012-2013	2011-2012
Salaires et autres frais de personnel	18 185	15 481
Honoraires et autres frais	5 236	4 084
Locaux	3 190	3 296
Frais généraux	3 037	2 435
Sensibilisation du public	2 458	3 852
Amortissement	2 022	1 468
Traitement des données	1 964	1 621
	36 092	32 237
Recouvrement de charges auprès de parties liées	257	246
Total des charges opérationnelles	**35 835**	**31 991**

La Société fournit des services de centre d'appels au Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) selon le principe du recouvrement des coûts, par le biais d'une entente d'impartition. Durant l'exercice 2011-2012, la Société avait aussi fourni de tels services à l'Agence de la consommation en matière financière du Canada.

14 – Transactions entre parties liées

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers de la Société ainsi que les états financiers d'Adelaide Capital Corporation (ACC), une entité ad hoc contrôlée par la Société. La Société ne détient aucune participation dans les capitaux propres d'ACC ; cependant, elle est représentée majoritairement au conseil d'administration d'ACC et est exposée à la majorité des risques et des avantages inhérents à cette structure ad hoc, en raison du prêt restant dû qu'elle a accordé à ACC. Après analyse de ces faits et circonstances, la direction a conclu que la SADC contrôle ACC et est donc tenue de consolider les résultats d'ACC dans ses états financiers. Les soldes et les opérations entre la Société et ACC ont été éliminés lors de la consolidation et ne sont pas présentés dans cette note.

Même si la SADC est une société sans capital-actions, sa société mère est le gouvernement du Canada étant donné que tous les administrateurs de la SADC, autres que les administrateurs nommés d'office, sont nommés par le gouverneur en conseil, ou par un ministre fédéral sur approbation du gouverneur en conseil.

La Société est apparentée à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada, leur propriétaire commun. La Société a conclu des opérations avec des parties liées dans le cadre de la prestation ou de l'achat de services divers. Ces opérations ont eu lieu dans le cours normal des activités de la Société ; elles sont constatées à leur valeur d'échange, soit la valeur établie et acceptée par les parties liées. Les transactions entre parties liées qui sont significatives sont présentées dans le tableau suivant :

(en milliers de dollars canadiens)	Note	Charges pour l'exercice		Coûts capitalisés pour l'exercice		Solde à payer	
		2012-2013	2011-2012	2012-2013	2011-2012	31 mars 2013	31 mars 2012
Banque du Canada	a	(472)	(549)	2 162	-	(722)	(244)
Régime de pension de retraite de la fonction publique	b	(2 394)	(1 869)	-	-	-	-

a La SADC, le BSIF et la Banque du Canada contrôlent le système tripartite de données, utilisé pour la collecte de données financières auprès des institutions de dépôt sous réglementation fédérale. Les trois parties partagent à parts égales les charges opérationnelles et les coûts en capital liés au système, que la Banque du Canada coordonne.

b Tous les employés admissibles de la Société participent au Régime de pension de retraite de la fonction publique (le régime), régime à prestations contributives définies établi par voie législative et dont le gouvernement du Canada est le promoteur. Se reporter à la note 16 pour de plus amples informations.

Rémunération des principaux dirigeants de la Société

Les montants indiqués dans le tableau suivant ont été comptabilisés à titre de charges relatives à la rémunération des principaux dirigeants :

(en milliers de dollars canadiens)	2012-2013	2011-2012
Avantages à court terme	2 268	1 891
Avantages postérieurs à l'emploi	16	48
Indemnités de fin de contrat de travail	243	-
Total de la rémunération des principaux dirigeants	**2 527**	**1 939**

15 - Engagements

La Société loue des bureaux à Ottawa et à Toronto. Le bail du bureau d'Ottawa se termine en septembre 2020 et comporte deux options de renouvellement consécutif de cinq ans chacune. Le bail du bureau de Toronto se termine en octobre 2016 et contient une option de renouvellement pour une période additionnelle de cinq ans.

Les paiements minimaux au titre des contrats de location simple comptabilisés à titre de charge pour l'exercice terminé le 31 mars 2013 totalisaient 1,4 million de dollars (1,8 million de dollars en 2012).

Le tableau suivant présente le total des paiements minimaux futurs (exception faite des autres charges locatives) en vertu de contrats de location simple non résiliables :

(en milliers de dollars canadiens)	31 mars 2013	31 mars 2012
Pas plus d'un an	1 526	1 368
Plus d'un an et pas plus de cinq ans	6 317	5 637
Plus de cinq ans	4 189	5 277
Total	**12 032**	**12 282**

Au 31 mars 2013, la Société avait des engagements de 180 000 dollars concernant l'achat d'immobilisations corporelles (nul au 31 mars 2012).

Au 31 mars 2013, la Société avait des engagements de 2 975 000 dollars concernant le développement d'immobilisations incorporelles (5 136 000 dollars au 31 mars 2012).

16 - Obligation au titre des avantages postérieurs à l'emploi

Régime de pension de retraite de la fonction publique

Tous les employés admissibles de la Société participent au Régime de pension de retraite de la fonction publique (le régime), régime à prestations contributives définies établi par voie législative et dont le gouvernement du Canada est le promoteur. Les cotisations au régime sont obligatoires de la part de l'employé et de la Société. En vertu des dispositions en vigueur, la cotisation de la Société au régime est 8,00 fois (2012 : 8,95 fois) supérieure à celle des employés dont le salaire est supérieur à 150 900 dollars (2012 : 148 000 dollars). Dans le cas des employés dont le salaire est inférieur à 150 900 dollars, la cotisation de la Société dépend de la date à laquelle ces employés ont commencé leur emploi à la Société. Pour ceux qui ont commencé avant le 1er janvier 2013, la cotisation de la Société est 1,64 fois (2012 : 1,74 fois) supérieure à celle de l'employé. Pour ceux qui ont commencé après le 31 décembre 2012, la cotisation de la Société est 1,57 fois supérieure à celle de l'employé.

Dans les états financiers consolidés de la Société, le Régime de pension de retraite de la fonction publique est traité comme un régime de retraite à cotisations définies. La charge de la Société relative au Régime de pension de retraite de la fonction publique est présentée à la note 14. La seule obligation de la Société à l'égard du régime de pension consiste à verser les cotisations établies.

Obligations au titre des prestations définies

La Société est le promoteur des régimes à prestations définies sous forme d'indemnités de départ, de prestations de retraite et de prestations de décès.

La Société fournit des prestations de retraite à ses employés à leur départ à la retraite selon leurs années de service et leur salaire de fin de carrière. Des indemnités de départ sont versées aux employés qui comptent au moins dix ans de service sans interruption auprès de la Société. Le régime de prestations de décès prévoit le versement d'un montant forfaitaire basé sur le salaire au moment du décès. Il s'agit de régimes non capitalisés, auxquels les employés ne cotisent pas et qui ne comptent aucun actif. Les régimes ont donc un déficit égal au passif au titre des prestations constituées. Les prestations sont financées au moyen des activités opérationnelles de la SADC.

La plus récente évaluation actuarielle de la portion non capitalisée des obligations, et les coûts des services rendus au cours de la période et des services passés connexes, a été réalisée par un actuaire-conseil en date du 31 mars 2013, selon la méthode des unités de crédit projetées. Les principales hypothèses utilisées aux fins des évaluations actuarielles sont les suivantes :

	31 mars 2013	31 mars 2012
Taux d'actualisation	3,73 %	4,04 %
Taux de croissance de la rémunération :		
Exercice 2012-2013	s.o.	1,5 % + mérite
Exercice 2013-2014	2,0 % + mérite	2,0 % + mérite
Par la suite	2,0 % + mérite	2,0 % + mérite

Le tableau suivant présente les montants constatés dans les charges opérationnelles à l'égard de ces régimes à prestations définies :

(en milliers de dollars canadiens)	2012-2013	2011-2012
Coût des services rendus au cours de la période	166	150
Intérêts sur l'obligation	74	79
Gains réalisés sur des services rendus à des périodes antérieures	(12)	-
Charge liée à l'obligation au titre des prestations définies	**228**	**229**

La charge pour l'exercice est comprise dans les charges opérationnelles à titre de salaires et autres frais de personnel. Le tableau suivant présente les écarts actuariels cumulés constatés immédiatement dans les résultats non distribués, à titre d'autres éléments du résultat global :

(en milliers de dollars canadiens)	Gain (perte) actuariel (le)
Montant cumulatif au 31 mars 2011	**(22)**
comptabilisé durant la période	(126)
Montant cumulatif au 31 mars 2012	**(148)**
comptabilisé durant la période	155
Montant cumulatif au 31 mars 2013	**7**

Le montant inclus dans l'état de la situation financière correspond à la valeur actuelle de l'obligation non capitalisée au titre des prestations définies. Le tableau suivant présente les variations de la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies :

(en milliers de dollars canadiens)	Obligation au titre des prestations définies
Solde au 31 mars 2011	**1 676**
Coût des services rendus au cours de la période	150
Coût financier	79
Versement de prestations	(268)
Perte actuarielle	126
Solde au 31 mars 2012	**1 763**
Coût des services rendus au cours de la période	166
Coût financier	74
Gains réalisés sur des services rendus à des périodes antérieures	(12)
Versement de prestations	(16)
Gain actuariel	(155)
Montant cumulatif au 31 mars 2013	**1 820**

Suivent certaines données historiques concernant l'obligation au titre des prestations définies :

(en milliers de dollars canadiens)	2012-2013	2011-2012	2010-2011	1er avril 2010
Valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies	1 820	1 763	1 676	1 612
Ajustements liés à l'expérience des passifs du régime	211	27	(28)	
En pourcentage de l'obligation au titre des prestations définies à la fin de la période	11,6 %	1,5 %	-1,7 %	

17 – Produits tirés des primes

En vertu du *Règlement administratif de la Société d'assurance-dépôts du Canada sur les primes différentielles*, les institutions membres sont classées dans quatre catégories de prime d'après un système de notation qui tient compte de plusieurs critères et facteurs. Les taux de prime en vigueur à l'exercice 2012-2013 sont les suivants :

Catégorie de tarification ***(points de base des dépôts assurés)***	2012-2013	2011-2012
Catégorie 1	2,8	2,8
Catégorie 2	5,6	5,6
Catégorie 3	11,1	11,1
Catégorie 4	22,2	22,2

Des produits tirés des primes de 120 millions de dollars ont été constatés durant l'exercice, comparativement à 224 millions de dollars durant l'exercice précédent, soit 46 pour 100 de moins. Cette baisse s'explique par la réduction de prime unique consentie aux institutions membres qui se sont conformées à l'avance au *Règlement administratif de la SADC sur les exigences en matière de données et de systèmes* et par l'évolution du classement de certaines institutions membres en vertu du *Règlement administratif de la SADC sur les primes différentielles* ; elle a été atténuée par l'augmentation du volume des dépôts assurés.

18 – Reclassement de chiffres correspondants de l'exercice précédent

La Société a reclassé certains chiffres correspondants du tableau des flux de trésorerie afin de respecter la présentation adoptée pour l'exercice en cours, laquelle donne des renseignements plus pertinents sur les flux de trésorerie de la Société. Le reclassement était non significatif et n'a pas eu d'incidence sur l'état consolidé de la situation financière et sur l'état consolidé du résultat global. En conséquence, la Société ne fournit pas un troisième état consolidé de la situation financière au 1er avril 2011, ni de notes complémentaires correspondantes.

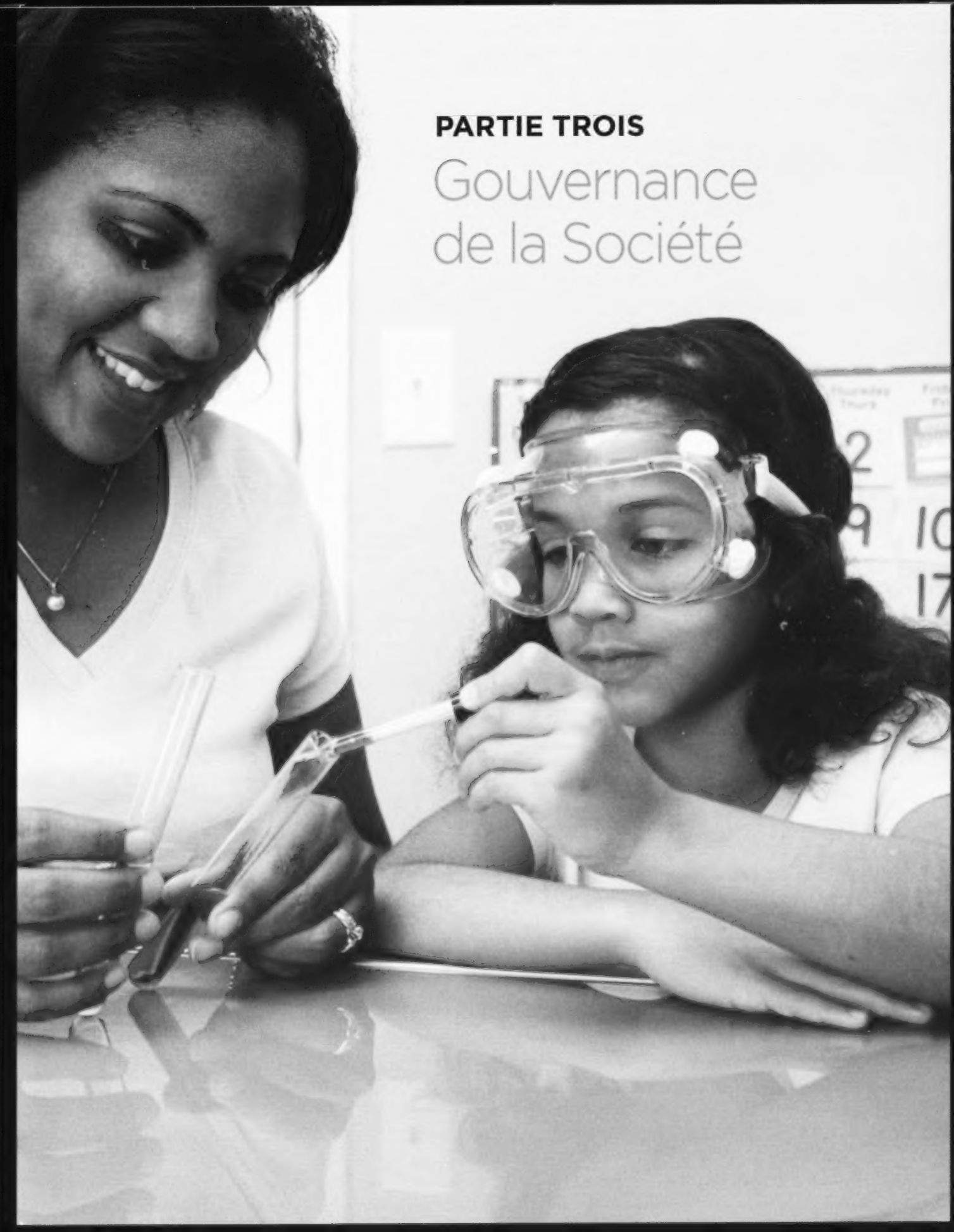

PARTIE TROIS

Gouvernance de la Société

Gouvernance de la Société

La SADC dispose d'un solide cadre de gouvernance et s'engage à continuer dans cette voie.

La présente partie de notre rapport annuel renseigne sur le conseil d'administration de la SADC, les comités du conseil et la participation aux réunions. Y sont aussi présentées les activités menées par la Société pour répondre aux attentes envers la fonction publique en ce qui a trait à une bonne gouvernance.

Pour en savoir plus

Pour en savoir plus sur la gouvernance de la SADC, y compris sur la charte du conseil d'administration et de chacun de ses comités, le mandat de la SADC et les membres du conseil, consultez notre site Web, au **www.sadc.ca**.

Conseil d'administration

Les activités de la SADC sont gérées par son conseil, formé d'un président, de cinq administrateurs provenant du secteur privé et de cinq administrateurs nommés d'office (le gouverneur de la Banque du Canada, le sous-ministre des Finances, le surintendant des institutions financières (BSIF), un surintendant auxiliaire des institutions financières ou un autre représentant du BSIF nommé par le ministre des Finances, et le commissaire de l'Agence de la consommation en matière financière du Canada (ACFC)).

Le conseil d'administration de la SADC guide l'orientation stratégique de la Société et veille à ce que les principaux risques d'entreprise soient cernés et gérés de façon adéquate. La charte du conseil précise le mandat global et l'engagement du conseil en matière de saine administration. Suit la composition du conseil et de ses comités.

Composition du conseil d'administration

Bryan P. Davies
Président du conseil
Au conseil depuis : juin 2006
Reconduit dans ses fonctions pour un mandat de cinq ans, à compter de juin 2011

Administrateurs issus du secteur privé

George Burger
Chef d'entreprise
Toronto, Ontario
Au conseil depuis : novembre 2010
nommé pour un mandat de trois ans

Les Cannam
Comptable agréé
Saskatoon, Saskatchewan
Au conseil de janvier 2009 à juin 2012

John S. McFarlane
Avocat
Halifax, Nouvelle-Écosse
Au conseil depuis : septembre 2008
mandat reconduit en septembre 2011 pour trois ans

Éric Pronovost
Comptable agréé
Trois-Rivières, Québec
Au conseil depuis : septembre 2008
mandat reconduit en septembre 2011 pour trois ans

Shelley M. Tratch
Avocate
Vancouver, Colombie-Britannique
Au conseil depuis : décembre 2006
mandat reconduit en février 2015 pour trois ans

Angela Tu Weissenberger
Économiste
Calgary, Alberta
Au conseil depuis : juin 2012
nommée pour un mandat de trois ans

Administrateurs nommés d'office

Mark Carney
Gouverneur
Banque du Canada
Au conseil depuis : février 2008
nommé pour un mandat de sept ans

Julie Dickson
Surintendante des institutions financières
Bureau du surintendant des institutions financières
Au conseil depuis : octobre 2006
nommée pour un mandat de sept ans

Michael Horgan
Sous-ministre
Ministère des Finances
Au conseil depuis : septembre 2009
nommé à titre amovible

Ursula Menke
Commissaire
Agence de la consommation en matière financière du Canada
Au conseil depuis : décembre 2007
nommée pour un mandat de cinq ans

Ted Price
Surintendant adjoint
Bureau du surintendant des institutions financières
Au conseil depuis : janvier 2007
nommé en vertu de l'alinéa 5(3)(b.1) de la Loi sur la SADC

Substituts des administrateurs nommés d'office

Agathe Côté
Sous-gouverneure
Banque du Canada
nommée substitut en août 2010

Jeremy Rudin
Sous-ministre adjoint
Direction de la politique du secteur financier
Ministère des Finances
nommé substitut en octobre 2008

Les personnes dont le nom apparaît **en gras** sont les membres actuels du conseil.

Comités du conseil

Au cours de l'exercice 2012-2013, quatre comités ont appuyé le conseil dans ses activités en matière de gouvernance : le Comité de vérification, le Comité des ressources humaines et de la rémunération, le Comité de la régie de la Société et des candidatures et le Comité de direction.

Comité de vérification

Mandat

Le Comité de vérification supervise les audits internes et externes et la gestion des risques. Il formule des recommandations à l'intention du conseil d'administration sur des enjeux financiers, notamment à l'égard des états financiers trimestriels qu'il a la charge d'examiner et d'approuver, et à l'égard du rapport de gestion du Rapport annuel de la SADC, qui comprend les états financiers consolidés.

Composition

- **É. Pronovost (président)** – Membre depuis septembre 2008 et président depuis juin 2009
- **G. Burger** – Membre depuis janvier 2011
- **J. S. McFarlane** – Membre depuis septembre 2008
- **T. Price** – Membre depuis janvier 2007
- **A. Tu Weissenberger** – Membre depuis juin 2012

Comité des ressources humaines et de la rémunération

Mandat

Le Comité des ressources humaines et de la rémunération examine toute question liée aux ressources humaines et formule des recommandations, notamment en matière de : politiques ; planification de la relève ; évaluation du rendement du premier dirigeant ; respect des normes de conduite professionnelle et de comportement éthique, et des exigences réglementaires ; rémunération.

Composition

- **S. M. Tratch (présidente)** – Membre depuis janvier 2007 et présidente depuis février 2008
- **B. P. Davies** – Président de septembre 2006 à février 2008 et membre depuis septembre 2006
- **J. Dickson** – Membre depuis février 2008
- **J. S. McFarlane** – Membre depuis septembre 2008
- **A. Tu Weissenberger** – Membre depuis juin 2012

Comité de la régie de la Société et des candidatures

Mandat

Le Comité de la régie de la Société et des candidatures s'assure qu'existent les structures et les processus nécessaires au contrôle et à l'orientation efficaces des activités de la SADC, notamment en ce qui a trait à la campagne publicitaire et de sensibilisation de la Société.

Composition

- **J. S. McFarlane (président)** – Président depuis janvier 2011
- **G. Burger** – Membre depuis janvier 2011
- **B. P. Davies** – Président de juin 2006 à juin 2009 et membre depuis juin 2006
- **U. Menke** – Membre depuis février 2008
- **S. M. Tratch** – Membre depuis janvier 2007

Comité de direction

Mandat

Le Comité de direction se réunit, au besoin, à la demande du conseil d'administration, du président du conseil ou du président et premier dirigeant, pour étudier tout sujet que lui soumet le conseil, le président du conseil ou le président et premier dirigeant et qui ne rentrerait pas dans le mandat d'un autre comité du conseil, et exécuter toute autre fonction que lui assigne ou délègue le conseil.

Composition

- **B. P. Davies (président)** – Membre et président du comité depuis juin 2006
- **M. Carney** – Membre depuis février 2008
- **S. M. Tratch** – Membre depuis janvier 2009

Participation aux réunions du conseil et de ses comités
(du 1er avril 2012 au 31 mars 2013)

Le tableau qui suit résume la participation des administrateurs aux réunions du conseil et des comités dont ils font partie.

		Comités du conseil			
	Conseil d'administration	**Comité de direction**	**Comité de vérification**	**Comité de la régie de la Société et des candidatures**	**Comité des ressources humaines et de la rémunération**
Nombre de réunions[a]	6[b]	0	4	3	4
Présences :					
Membres du conseil issus du secteur privé					
B. P. Davies – président	6	s.o.	3[c]	2	4
G. Burger	5		4	3	
J. S. McFarlane	6		4	3	4
É. Pronovost	6		4		
S. M. Tratch[d]	6	s.o.		3	4
A. Tu Weissenberger[e]	6		3		3
Membre ayant quitté le conseil durant l'exercice					
L. Cannam[f]	0		1		1
Membres d'office (substituts)					
Banque du Canada – M. Carney (A. Côté)	5 (5)	s.o.			
Surintendant des institutions financières – J. Dickson	6				4
Bureau du surintendant des institutions financières – T. Price	4		4		
Ministère des Finances – M. Horgan (J. Rudin)	1 (5)				
Agence de la consommation en matière financière du Canada – U. Menke[g]	5			3	

[a] Y compris les réunions par téléconférence.
[b] Y compris une séance de planification stratégique du conseil et une séance d'information.
[c] Le président du conseil est invité aux réunions du Comité de vérification ; il n'est pas membre du Comité.
[d] S. M. Tratch a été reconduite dans ses fonctions d'administratrice le 7 février 2013, pour un mandat de trois ans.
[e] A. Tu Weissenberger a été nommée au conseil le 8 juin 2012, pour un mandat de trois ans. Elle est membre du Comité de vérification et du Comité des ressources humaines et de la rémunération depuis le 13 juin 2012.
[f] L. Cannam ne siège plus au conseil depuis le 8 juin 2012.
[g] U. Menke a été reconduite dans ses fonctions de commissaire de l'Agence de la consommation en matière financière du Canada pour un mandat de six mois débutant le 3 décembre 2012.

Honoraires des administrateurs

En 2012-2013, les honoraires versés aux administrateurs issus du secteur privé en rétribution de leurs fonctions au conseil avaient totalisé 106 247 dollars (85 376 dollars en 2011-2012).

Haute direction

La haute direction de la SADC se compose du président et premier dirigeant et de quatre vice-présidents, chacun à la tête d'une division. Le président et premier dirigeant est nommé par le gouverneur en conseil, qui approuve la rémunération liée au poste. L'échelle de salaire du premier dirigeant est actuellement fixée entre 251 800 dollars et 296 200 dollars. Les objectifs de rendement du premier dirigeant sont fixés et évalués une fois l'an par le conseil d'administration de la SADC puis remis au ministre des Finances. Les dirigeants sont nommés à leur poste par le conseil d'administration. Le conseil approuve les échelles de salaire de ces postes qui, au 31 mars 2013, étaient fixées entre 181 906 dollars et 242 527 dollars. Suit le nom des dirigeants de la SADC, au 31 mars 2013.

Michèle Bourque
Présidente et première dirigeante

Dean A. Cosman
Vice-président, Finances et Administration, et directeur financier

M. Claudia Morrow
Vice-présidente, Affaires générales, conseillère générale et secrétaire de la Société

Thomas J. Vice
Vice-président, Règlements complexes et Plans d'urgence

Vacant
Premier vice-président, Assurance et Évaluation des risques

Les dépenses des dirigeants en matière de représentation et de déplacements sont affichées chaque trimestre sur le site Web de la Société, au **www.sadc.ca**.

Organigramme de la SADC

au 31 mars 2013

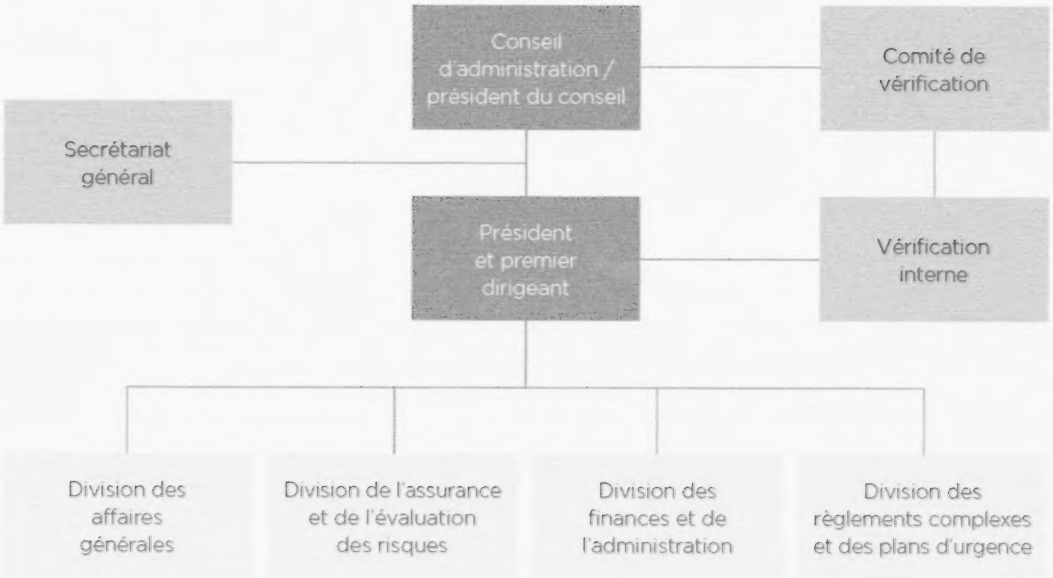

Répondre aux attentes à l'égard de la fonction publique

Comportement éthique et intégrité

La SADC accorde une grande importance à l'éthique et à l'intégrité. L'adhésion aux codes et aux politiques en matière d'éthique de la SADC est une condition *sine qua non* de travail à la Société. Chaque année, employés et administrateurs doivent attester qu'ils adhèrent à leur code respectif. En outre, les employés sont tenus de respecter le *Code de valeurs et d'éthique du secteur public* du gouvernement fédéral. Des rapports sur le respect des codes et autres pratiques liées à la conduite professionnelle et au comportement éthique sont remis au Comité de vérification et au Comité des ressources humaines et de la rémunération.

Formation en matière d'éthique

Tous les deux ans, les employés suivent une formation obligatoire en matière d'éthique. La dernière formation, organisée en mars 2012, s'est tenue en ligne. Dans ce cadre, les employés devaient consulter les politiques et les codes de la SADC en matière de conduite professionnelle et de comportement éthique.

Assemblée publique annuelle

En octobre 2012, la SADC a tenu son assemblée publique annuelle à Saskatoon, en Saskatchewan, en partenariat avec Advocis, l'association des conseillers financiers du Canada. L'assemblée est l'occasion pour la Société d'informer le public et les parties intéressées sur notre mandat et les services que nous rendons, et de répondre aux questions qui nous sont posées.

Glossaire

Glossaire

Accélération du calcul des dépôts à rembourser : La capacité de calculer rapidement le montant des dépôts assurés à rembourser aux déposants. *(Fast Insurance Determination)*

Accord de Bâle III : Troisième d'une série d'accords de Bâle, Bâle III se veut une réponse aux lacunes de la réglementation financière mises au jour par la crise financière. Bâle III vient renforcer les exigences en matière de fonds propres et met en place de nouvelles exigences réglementaires concernant la liquidité et le ratio de levier financier des banques. *(Basel III Accord)*

Compte d'épargne libre d'impôt : Le compte d'épargne libre d'impôt (CELI) donne aux Canadiens une façon d'épargner à l'abri de l'impôt, et ce, leur vie durant. Le CELI peut contenir toute une gamme de produits financiers et autres types de placement. Le *Budget fédéral de 2009* a modifié la Loi sur la SADC pour que les CELI fassent l'objet d'une protection d'assurance-dépôts distincte. Il convient toutefois de noter que seuls les dépôts assurables détenus dans un CELI sont protégés par la SADC. *(Tax-Free Savings Accounts)*

Conseil de stabilité financière : Le CSF a pour mandat de coordonner, sur le plan international, les travaux des autorités financières nationales et des organismes de normalisation internationaux, et d'élaborer et de promouvoir des politiques efficaces en matière de réglementation, et de surveillance du secteur financier, ainsi que d'autres politiques connexes, pour favoriser la stabilité financière. *(Financial Stability Board)*

Dépôt assurable : Pour être couvert par l'assurance-dépôts fournie par la SADC, un dépôt doit : être effectué en dollars canadiens, être payable au Canada dans un délai de cinq ans suivant la date de dépôt, et être confié à une institution financière membre de la SADC. Constituent des dépôts assurables : les sommes versées dans des comptes d'épargne et de chèques, les dépôts à terme – comme les certificats de placement garanti (CPG), les mandats et les traites ainsi que les traites et chèques certifiés. Tous les dépôts ne sont pas assurables. Par exemple, la SADC n'assure pas les dépôts en devises étrangères, les placements hypothécaires, les actions et les fonds communs de placement. *(Eligible Deposit)*

Dépôt en commun : Dépôt détenu par plusieurs copropriétaires dont le droit de copropriété est clairement consigné dans les registres de l'institution membre qui détient le dépôt. *(Joint Deposit)*

Dépôt : Tel que le définit la *Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada* (la Loi sur la SADC), un dépôt est le solde impayé de l'ensemble des sommes reçues d'une personne ou détenues au nom de celle-ci par une institution membre de la SADC dans le cadre normal de ses activités en matière de prise de dépôts, celle-ci étant tenue : a) de le porter au crédit du compte de cette personne ou de délivrer un document aux termes duquel l'institution membre est le principal obligé ; b) d'autre part, de rembourser les sommes, sur demande du déposant, à échéance ou dans un délai déterminé suivant une demande à cet effet, y compris les intérêts afférents à ces sommes. *(Deposit)*

Exercice comptable des primes : Période s'étalant du 1er mai au 30 avril de l'année suivante. *(Premium Year)*

Financement *ex ante* : Constitution d'une provision ou d'une caisse devant servir au remboursement des dépôts assurés en cas de faillite d'une institution membre, et qui correspond, dans le cas de la SADC, à la somme des résultats non distribués et de la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts. *(Ex Ante Funding)*

Institution membre : Banque, société de fiducie, société de prêt, coopérative de crédit fédérale, ou association régie par la *Loi sur les associations coopératives de crédit* dont les dépôts sont assurés par la SADC. *(Member Institution)*

Institution-relais : Institution membre de la SADC mise sur pied temporairement pour préserver les fonctions essentielles d'une institution membre de la SADC qui ne serait plus viable et contribuer au maintien de la stabilité financière. *(Bridge Bank)*

Nommé (ou membre) d'office : Désigné à une deuxième fonction de par une nomination à une première. Par exemple, les titulaires de certains postes de hauts fonctionnaires (le gouverneur de la Banque du Canada, le surintendant ou un surintendant adjoint des institutions financières, le sous-ministre des Finances ou le commissaire de l'Agence de la consommation en matière financière du Canada) siègent automatiquement au conseil d'administration de la SADC tant qu'ils exercent ces fonctions. *(Ex Officio)*

Normes internationales d'information financière (IFRS) : Normes de comptabilité et d'information financière établies et révisées par le Conseil des normes comptables internationales (IASB) pour favoriser l'établissement de rapports financiers fiables et pertinents, qui soient compréhensibles et comparables d'un pays à un autre. Les IFRS remplacent graduellement les normes canadiennes d'établissement de rapports financiers. *(International Financial Reporting Standards)*

Point de base : Un point de base équivaut à 0,01 pour 100. *(Basis Point)*

Primes : Sommes que la SADC perçoit des institutions membres pour protéger les dépôts assurables qu'elles détiennent. Les primes sont calculées une fois l'an au prorata du passif-dépôts assurable qu'une institution détient au 30 avril. La SADC s'appuie sur un barème de primes différentielles en vertu duquel les institutions sont classées dans l'une des quatre catégories de tarification établies. Les institutions les mieux classées payent le taux de prime le plus bas. *(Premiums)*

Programme de restructuration des institutions financières : Dispositions de la Loi sur la SADC en vertu desquelles le gouverneur en conseil peut, par décret, ordonner une transaction ou une série de transactions visant la restructuration d'une grande partie des affaires d'une institution membre défaillante ou faillie. *(Financial Institution Restructuring Provisions)*

Provision pour pertes : Montant porté au bilan en vue de pourvoir à des pertes ou à des dépenses escomptées ou éventuelles. La SADC maintient une provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts qui correspond au montant des pertes que, selon ses meilleures estimations, la SADC risque de subir en sa qualité d'assureur des dépôts détenus par les institutions membres. *(Provision for Loss)*

Ratio de fonds propres de catégorie 1 : Ratio des fonds propres durs sur les actifs pondérés en fonction des risques. *(Tier 1 Capital Ratio)*

Règlement autre qu'un remboursement : Le recours à des méthodes et solutions de règlement de la faillite d'une institution membre qui diffèrent du remboursement des déposants. La SADC pourrait entre autres opter pour la mise sur pied d'une institution-relais (voir définition) ou faciliter la vente de l'institution en tout ou en partie. *(Non-Payout Resolution)*

Règlement de faillite : Procédure visant à régler les affaires d'une institution membre en faillite par la voie d'une solution durable permettant d'en continuer l'exploitation ou bien par la voie d'une liquidation ordonnée. *(Failure Resolution)*

Remboursement des dépôts assurés : Procédure suivant laquelle la SADC s'acquitte de son obligation d'assureur envers les déposants d'une institution membre en faillite, en les indemnisant pour la perte de leurs dépôts couverts par l'assurance-dépôts. Deux modes de remboursement des dépôts sont prévus : (1) la SADC émet des chèques aux déposants assurés ; et/ou 2) elle vire à une autre institution membre un montant égal aux dépôts à vue assurés dont les déposants sont titulaires. *(Payout)*